

Les dialectes de Wallonie



Tome 5 - 1977

ABRÉVIATIONS COURANTES

AHL	Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF	J. GILLIÉRON et E. EDMONT, <i>Atlas linguistique de la France</i> .
ALW	<i>Atlas linguistique de la Wallonie</i> .
ASW	Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW	Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW	Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD	Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR	Les Dialectes belgo-romans.
DFL	J. HAUST, <i>Dict. français-liégeois</i> , publié sous la direction d'É. LEGROS, 1948.
DL	J. HAUST, <i>Dict. Liégeois</i> , 1932.
DW	Les Dialectes de Wallonie.
EMW	Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW	W. VON WARTBURG, <i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> .
PSR	Le Pays de Saint-Remacle.
RbPhH	Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW	La Vie Wallonne.
ZfRPh	Zeitschrift für romanische Philologie.

Les Dialectes de Wallonie
Les dialectes
de Wallonie



Tome 5 - 1977

DON ALBERT MAQUET
SLLW

JOHN ALBERT GADDIS
STILL

Les dialectes de Wallonie



Tome 5 - 1977

Les diajèctes de Wallonie



Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11, 4634 Soumagne

Le grand feu dans le canton de Jodoigne

Dialectologie

L'examen de la carte 65 du tome III de l'*ALW* ainsi que la lecture des notices 192, 193 et 195 entraînent quelques surprises : deux points de la carte (Ni 17 et Ni 28) offrent pour la désignation du *grand feu* la leçon tout à fait curieuse de *grand-mères*.

Les notices permettent d'ajouter la même mention aux points Ni 14 et Ni 29.

Cette situation nous a invité à consacrer à cette question, en 1972 et 1973, les exercices pratiques correspondant au cours d'Arts et traditions populaires d'Europe que nous professons à l'Université de Bruxelles. Nous exprimons notre vive gratitude à notre assistante, M^{me} Delphine MANET, pour son apport personnel à cette enquête et le soin avec lequel elle a guidé les étudiants dans cette matière délicate.

Cet article se bornera à l'aspect dialectal de la question mais en soulignant tout ce que l'étude folklorique — qui reste à faire — pourrait encore réserver de révélations. Ici, nous souhaitons simplement apporter quelques précisions sur les termes qui, en dialecte, désignent le *grand feu* dans le canton de Jodoigne et, plus spécialement, déterminer avec un maximum d'exactitude l'aire dialectale de *grand-mère* avec le sens de *grand feu*.

Des notes et renseignements recueillis, il apparaît immédiatement que c'est le canton de Jodoigne qui présente un intérêt particulier pour les désignations du *grand feu* et

nous avons décidé d'explorer systématiquement les 35 communes qui le constituent, mais sans ignorer les éléments que nous avons glanés dans les cantons et provinces limitrophes.

Il nous a paru également que le problème ne relevait pas de la seule dialectologie mais aussi du folklore local.

Notre enquête a donc porté simultanément sur le dialecte et sur le folklore : nous nous sommes intéressé autant aux formules folkloriques qu'aux éléments du parler courant et il s'est avéré que les formules de quête de combustible pour le grand feu constituaient une réserve de choix pour l'étude du dialecte.

Pour dresser la carte linguistique *feu* du canton de Jodoigne, il faut, en fait, établir trois documents :

— une première carte indiquant la désignation dialectale de *feu* dans son acceptation la plus générale : *allumer le feu*, *faire du feu*, *donner du feu*, *jouer avec le feu* ;
— une seconde carte doit être consacrée aux diverses façons d'exprimer la notion de *feu de jardin* (feu de faines, par exemple) ;

— la troisième correspondrait en partie à la préoccupation qui est à l'origine de la carte 65 du tome III de l'*ALW* : le *grand feu* ou *feu de carême*, généralement allumé le dimanche de la quadragésime.

Elle donnerait les différentes façons d'exprimer la notion folklorique de *grand feu*.

Feu, en général

Pour le canton de Jodoigne, la carte *feu* au sens général révèle une division par l'isoglosse *feû* - *fè* qui isole de l'ensemble du canton, qui a la forme *fè*, trois communes du nord-est (Opheylissem Ni 19, Neerheylissem Ni 20, Linsmeau Ni 31) et Libertange, un hameau de Noduwez (Ni 30). Ces quatre localités disent *feû*.

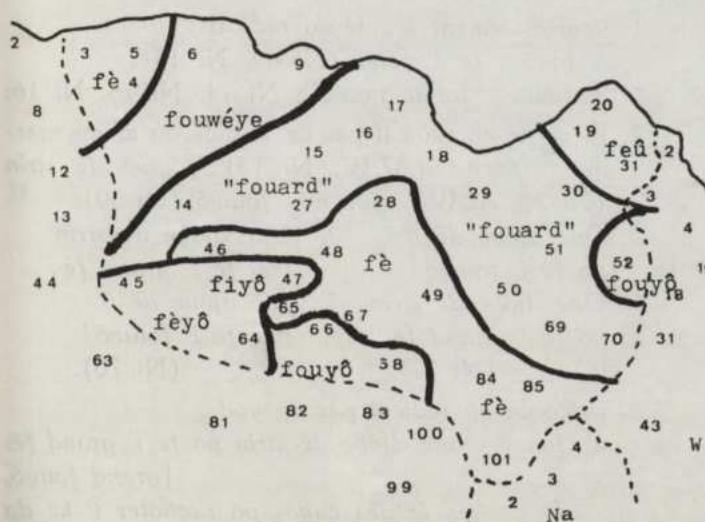
Cette division est intéressante dans les cas où les communes qui se distinguent dialectalement de l'ensemble du canton, s'en séparent aussi, dans des mesures variables, en ce qui concerne les usages folkloriques. C'est dans cette aire *feû* que se situent les deux seules communes du canton (Ni 19 et Ni 20) qui ignorent absolument la coutume du grand feu, au point même de ne pouvoir la désigner.

L'isoglosse *feû* - *fè* est tracée sur la carte détaillée consacrée au grand feu (fig. 2).

Feu de jardin

La carte illustrant la notion de *feu de jardin* est d'un intérêt considérable par la variété des formes qu'elle offre. Ces formes, en général, sont très vivantes dans la vie rurale et se retrouvent avec une constance particulière dans les rimailles de quête de combustible pour le grand feu.

FEU DE JARDIN



L'existence de trois termes pour désigner les trois variétés de feu n'est pas une particularité du canton de Jodoigne. En voici quatre exemples, dont un extérieur au canton : Marchin (H 53) : *feû* (acception générale), *fornia* (feu de jardin), *grand feû*.

Lathuy (Ni 27) : *fè*, *fouô*, *grand-mére*.

Bomal (Ni 68) : *fè*, *fouyô*, *grand fouyô*.

Beauvechain (Ni 6) : *fè*, *fouwéye*, *fè d' fouwéye*.

Autrement dit, dans plusieurs cas, le nom même du grand feu est composé à partir du terme qui désigne le feu en général ou le feu de jardin avec addition de l'adjectif *grand* : *grand feû*, *grand fè*, *grand fouwô*, *grand fèyô*.

Voici le relevé systématique des formes notées : il s'agit, dans tous les cas, de dérivés du latin *foc* (um)

I. Le radical est *fou-*

A. avec le suffixe *~-ard* :

1. immédiatement accolé au radical :
 - a. *fouô* : *fé l' fouô* (Ni 69, Ni 15);
 - b. *fouôr* : forme notée à Ni 14, Ni 15, Ni 16;
2. raccordé au radical par un *w* plus ou moins marqué : *fouwô* (*ALW*, Ni 13); *fouwô dë strin* (Ni 29, *ALW*); *vive nos' fouwô* (Ni 30);

<i>One djôbe dë wô</i>	<i>One djôbe dë strin</i>
<i>po fé l' fouwô.</i>	<i>pou fé l' grand fè;</i>
<i>One djôbe dë strin</i>	<i>one djôbe dë ô</i>
<i>po fé l' grand fè!</i>	<i>pou fé l' fouwô!</i>
	(Ni 29).

3. raccordé au radical par un *yod* :
 - a. *fouyô* : *one djôbe dë strin po fé l' grand fè*,
[*grand fouyô*,
Dès pires èt dès cayôs po r'tchôfer l' kë da
[*Macô* (Ni 68);

b. *fouyône*, forme notée uniquement à Glimes (Ni 66) : *one djôbe dë strin po fé l' fouyône*.

B. avec le suffixe *«-ée»* :

fouwéye : cette forme est fréquente, surtout dans le nord-ouest du canton et y connaît deux sens distincts ⁽¹⁾ :

a. poignée de brindilles ; c'est ce que viennent quémander les enfants chargés de collecter le combustible :

Madame, one pëtite fouwée,

Nos v'nons kwêre one pëtite fouwéye (Ni 6) ;

One fouwéye, Madame, s'i vous plét (ib.) ;

b. flambée et, de là, feu de jardin et grand feu :
One djôbe dë strin po l' fouwéye (Ni 9).

La précision *fè d' fouwéye* indique spécialement qu'il s'agit du grand feu (Ni 6, Ni 9).

*One bote dë strin
po fé l' fè d' fouwéye
fouwéye, fouwéye
on còp par anéye...* (Ni 9).

II. Le radical est *fè*.

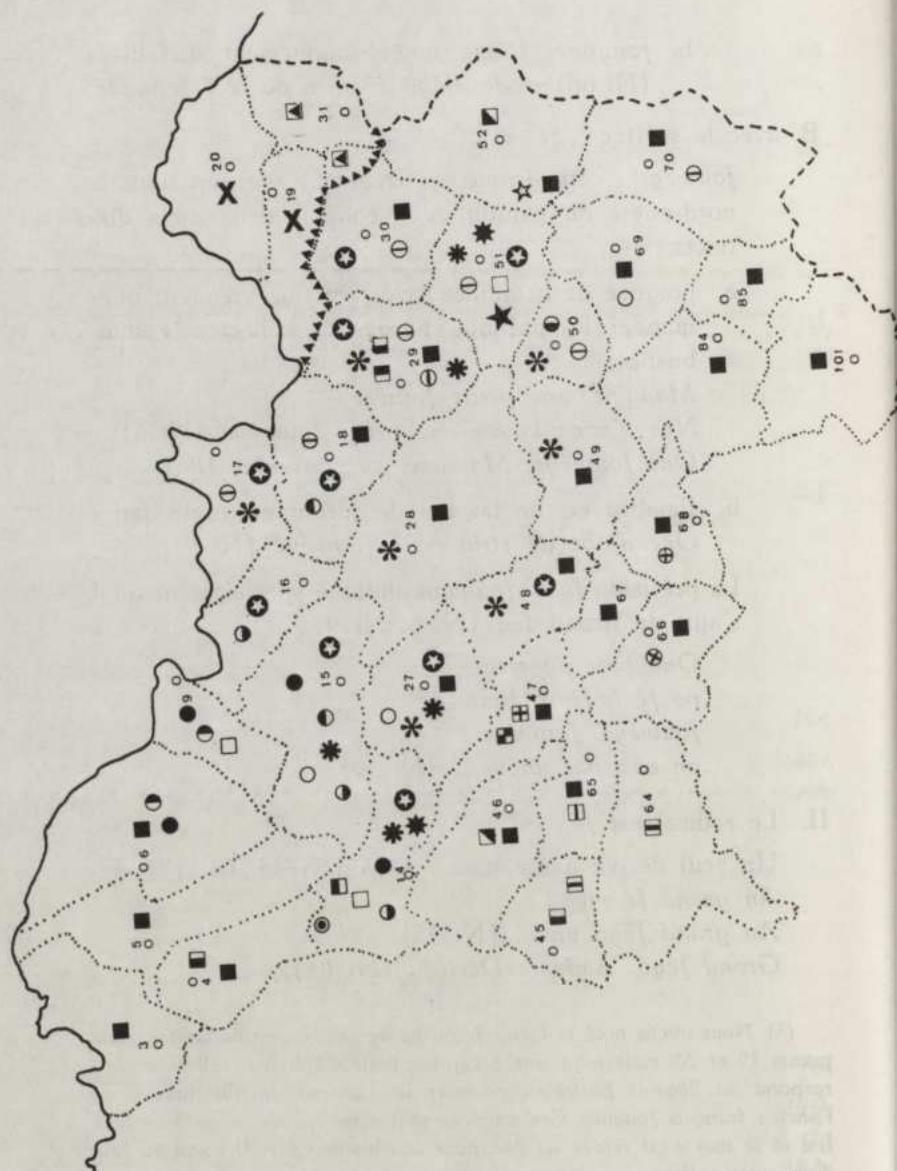
Un seul dérivé a été noté : *fèyô* (Ni 45, 64, 17).

Au grand fè vivô !

Au grand fèyô vivô ! (Ni 45) ;

Grond fèyô, madame Déclô... (Ni 64).

(1) Nous avons noté la forme *fouwéye* au nord-ouest du canton, aux points 19 et 20, mais avec une acceptation toute différente, celle qui correspond au liégeois *fouwage*, poussier de charbon, houille fine, et à l'ancien français *fouaille*. Ces emplois sont sans rapport avec le grand feu et le mot n'est relevé ici que pour son homonymie. Il s'agit en fait d'un autre suffixe.



Légende

▲▲▲▲	isoglosse <i>fè</i> - <i>feú</i>	●	grand <i>fouō</i>
	Composé de <i>fèi</i>	● ●	<i>fouō'</i>
■	grand <i>feú</i>	● ○	<i>fouwō</i>
■	<i>fè</i> , composés et dérivés	○ ○	grand <i>fouwō</i>
□	<i>fè</i>	○	<i>fouwō dē strin</i>
■	grand <i>fè</i>	○	grand <i>fougō</i>
■	grand <i>fè</i>	○	<i>fouyōne</i>
■	grand <i>fè La Haie</i>	○	Composés de "grand-mère"
■	<i>fè</i> dès carnavales	*	*
■	<i>fè</i> dès mascarades	*	*
■	grand <i>fè</i> dès mascarades	*	*
■	grand <i>fèyō</i>	★	★
	Radical à voyelle <i>i</i>		Locutions verbales avec "grand-mère"
■	<i>fè fiyō</i>		"chauffer les pieds à
■	grand <i>fè fiyō</i>		{ "grand-mère";
■	grand <i>fiyō</i>		"réchauffer le cul de
	Radical à voyelle <i>ou</i>		{ "grand-mère";
●	<i>fouwēye</i>		"brûler (faire) les
●	<i>fouwēye</i> dès mascarades		grand mères", etc.
●	<i>fè' fouwēye</i>		Pas de désignation
○	<i>fouō</i>	×	usage inconnu

III. Le radical est *fi-*.

Incourt (Ni 65) et Dongelberg (Ni 47) ont révélé la forme *fiyô* : *grand fiyô* (Ni 47) :

Grand fè, grand fiyô !

Lë strin quë brûle

Lë strin qu'ë faut... (Ni 47)

fè fiyô (Ni 65)

Grand fè fiyô (Ni 47).

Au point Ni 65, nous ne sommes pas parvenu à obtenir d'emploi de *fiyô* en dehors de l'expression *fè fiyô* : le feu de jardins s'y dit aujourd'hui *fè* (*on fè d' cwaches, un feu de fanes*).

*
**

Avant d'aborder la partie principale de cette étude, il convient, croyons-nous, de donner au lecteur une idée de la littérature orale qui sert de base à notre recherche.

Il est rare que, dans cette région de Wallonie, on trouve un village qui ait perdu la mémoire de la rimaille ou formule de quête dont les enfants se servaient pour inviter les habitants à leur donner paille, bois ou argent.

Dans une étude plus détaillée et à orientation folklorique, il conviendrait de publier le corpus de ces formules. Ce n'en est pas ici l'endroit, mais il convient pourtant d'indiquer quel est le schéma général du message adressé par les enfants quêteurs.

En mettant bout à bout, dans l'ordre convenable, les différentes notions qui subsistent dans ce qui nous est parvenu de cette littérature, voici ce que nous pouvons concevoir :

Grand feu ! Grand feu !	Ni	9, 14, 47
A la quête !		48, 50, 51
Nous venons		6, 84
pour le grand feu !		9, 64, 84
Donnez-nous		3
s'il vous plaît		6
une poignée de brindilles		6
de la paille		48
la paille qu'il faut		47
une gerbe de paille		9, 14, 15, 16, 17, 18, 27, 28, 29, 30, 31, 45, 46, 49, 50, 51, 65, 66, 67, 68, 85, 101
une botte de glui (<i>wó, ó, hó</i>)		29, 70
une gerbe		31, 101
un pontis (<i>pótin</i>)		65
un fagot		67, 101
ce que vous voulez (avez)		9, 101
pour faire le grand feu		9, 14, 29, 46, 50, 51, 65, 66, 68, 70, 85, 101
grand feu, grand fouard		68
Ce n'est qu'une fois l'an		6, 9, 14
Si vous donnez beaucoup		14
vous pourrez voir le grand feu		3
Dieu vous le rendra (renverra)		3, 6, 9, 14
par la cheminée		3, 6, 9, 14, 47
vous aurez		6
de beaux oignons		6, 9, 70
de bons oignons		29, 51
du beau chanvre		9
une belle vache		9, 51
un beau mouton		9, 51
Si vous ne donnez pas (rien)		9, 70
vous aurez		9, 70
des pourris oignons		9, 51
nous ramass(er)ons		69
des pierres et des cailloux		29, 64, 68, 69, 84, 30
pour jeter au(x) foireux		29, 64, 68, 69, 84, 30

au cul du vieux foireux	18
pour faire relever le(s) foireux	69, 84
Grand feu !	64
On fait les gaufres chez N	64
Vive notre grand feu !	29, 30
Notre grand feu est (le) plus beau	30
Vivat !	45, 64
Encore une fois vivat !	66
Merde pour celui des autres !	29, 30
Merde pour les autres !	30

Bel exemple de rhétorique : annonce, demande, objet, périodicité et tradition ; hypothèse positive et avantages ; hypothèse négative et conséquences ; invitation ; exclamation et imprécation. Rien ne manque à cette argumentation.

**

Le grand feu

Les désignations du grand feu réservent au chercheur une moisson extraordinaire issue de la combinaison des différents termes que nos démarches antérieures ont révélés.

Le nombre de formes différentes peut trouver son explication dans le caractère essentiellement et jalousement local de ces manifestations folkloriques. Le grand feu engendre, pour ainsi dire, un « sous-esprit » de clocher, en ce sens que le nombre de feux est très supérieur à celui des églises.

Pour les trente-cinq communes du canton nous avons dénombré, bon an mal an, 80 grands feux alors que le nombre d'églises ne dépasse guère la quarantaine.

Le grand feu est l'affaire exclusive des gens d'un petit

groupe : quartier, hameau, section, paroisse, commune. Il y a régulièrement rivalité, jalousie et bagarres s'érigent parfois en batailles rangées avec capture de prisonniers et règlement de rachat !

Une formule caractérise à merveille cette situation dans tout son réalisme cru :

*Vive notre grand feu,
Merde pour les autres !*

Ces considérations expliquent partiellement la diversification locale des appellations : d'un hameau à un autre de la même commune, le nom du grand feu peut changer.

Sans toujours tenir compte de l'alternance vocalique ^{an/on} dans le mot *grand*, nous arrivons à vingt-huit désignations distinctes du grand feu, abstraction faite des locutions verbales.

Si nous faisons entrer celles-ci en ligne de compte, nous arrivons pratiquement au chiffre de quarante !

Il est nécessaire de mettre un peu d'ordre dans cette invraisemblable concurrence.

Le procédé de formation initial consiste à qualifier de *grands* le feu ou le feu de jardin ; cela donne : *grand (grond) feû, ~ fè, ~ fèyô, ~ fiyô, fou(w)o*.

On spécifie l'occasion du feu : *fè dès carnavals, fè dès mascarâdes, fouwéye dès mascarâdes*.

On indique la nature du combustible : *fè d' fouwéye, fouwô dë strin*.

Quelquefois on compose à partir de grand feu : *grand fè dès mascarâdes*.

On peut aussi procéder par juxtaposition des termes qui désignent le feu en général et le feu de jardin en particulier : *fè fiyô*.

Le composé s'allonge lorsqu'il part de *grand feu* : *grand fè fiyô*.

Il arrive que le déterminant soit un nom propre : un anthroponyme [*grand fè Lahaye* (2) à Roux-Miroir] ou un toponyme (le *fè dzo-y-Èche* [le feu sous Hèze] cité par l'*ALW*, mais que nous ne faisons figurer dans notre liste que pour mémoire).

Une dernière étape est atteinte lorsqu'à la question de savoir comment on désigne le grand feu les témoins nous répondent :

1^o par le terme *grand-mère* ou un de ses composés : *lès grand-mères* ; *lè fè dès grand-mères* ; *lè fè dès viyes grand-mères* ; *lè fouô dès viyes grand-mères* (3).

2^o par une phrase entière qui désigne l'action de « faire le grand feu » : « réchauffer les pieds de la grand-mère », « brûler les grand-mères », « réchauffer le cul de la vieille grand-mère », etc.

La singularité de la chose mérite que nous entrions dans les détails.

La rimaille de quête, dans une aire que nous délimitons sans peine, est nettement différente du modèle que nous

(2) Nous avons longtemps hésité pour cette désignation : ne pouvait-il pas être question d'un toponyme le « feu La Haie » puisque il y a un endroit du village dénommé *al âye* ?

Nous n'avons trouvé aucune mention d'un feu à cet endroit d'une part, et, raison plus déterminante, pourquoi la désignation de ce grand feu serait-elle hybride ou bilingue : *li grand fè* en wallon et *La Haie* en français ?

Un fragment de chanson locale qui nous a été rapporté établit qu'un personnage nommé *Lahaye* a joui d'une certaine popularité ou notoriété folklorique :

... *qu'è nîve ou qu'è nîvèye*
c'est todi po Lahaye dèl Chavéye.

(3) Nous n'estimons pas devoir considérer comme unité lexicale la forme notée une fois ou deux à Lathuy *grand fè dès viyes grand-mères*.

avons dégagé précédemment. Ici, la finalité du grand feu est précisée de diverses façons, assez parallèles cependant.

En collationnant les diverses formules de quête recueillies soigneusement dans le canton de Jodoigne, nous observons que pour 18 communes sur 35 un thème tout différent se fait jour.

On fait la quête afin de « réchauffer » (chauffer, réchauffer ou brûler) des personnes plus ou moins bien précisées :

- les vieilles gens à Linsmeau (Ni 31);
- des femmes : — la ou les vieilles grand-mères Ni 14, 15, 16, 17, 18, 27, 29, 30, 48, 51 ;
 - la vieille Désirée Ni 67 ;
 - la vieille sorcière Ni 66 ;
- des hommes : — un homme de bois Ni 28 ;
 - un homme gelé Ni 50 ;
 - un homme de bois gelé Ni 48, 49, 101 ;
 - le(s) vieux bavard(s) Ni 50 ;
 - Macau ou Macrô Ni 68.

Quand on précise à quel endroit on doit « réchauffer » ces personnages, n'existe que l'alternative : les pieds ou le cul.

Voici le relevé systématique des locutions que nous avons notées où interviennent les notions de grand-mère, d'homme de bois ou d'homme gelé.

1. *Grand-mère*

Locutions verbales

Réchauffer

- | | |
|-----------|--|
| les pieds | de la (<i>dèl</i>) g.-m. 15 ; |
| | en fr. régional : réchauffer les pieds de la |
| | g.-m. 15 ; |
| | des g.-m. 16 ; |



Situation des grands feux
dans le canton de Jodoigne

Légende

Grand feu pour
réchauffer les grands-mères

* réchauffer un homme de bois

◆ réchauffer un autre personnage

▲ sans ces explications

■ figurant partie de l'aire
dialectale des grands-mères

le cul de la g.-m. 30 ;
 da g.-m. 27 ;
 à la (al) g.m. 27 ;
 de la vieille g.-m. 17, 27, 30, 29, 18 ;
 de la vieille mère 30 ;
 des g.-m. 27 ;
 des vieilles g.-m. 17, 18, 29.

Chauffer

les pieds de la g.-m. 29 ;
 da g.-m. 15, 18 (Sainte-Marie), 15 (Maison du Bois) ;
 fr. régional : chauffer les pieds
 à g.-m. 29 ;
 de la g.-m. 15, 18 ;
 à la g.-m. 29 ;
 des g.-m. 15, 48 ;
le cul à la g.-m. 27.

Brûler

les pieds les vieilles g.-m. 14 ;
 da g.-m. 15, 16 ;
 des g.-m. 16 ;
 fr. régional : brûler les pieds de g.-m., de
 la g.-m. 18 ;
le cul de la vieille g.-m. 51 ;
 des vieilles g.-m. 51.

Faire les g.-m. 48, 49, 50 ;

Roter po lès g.-m. (faire la quête) 51.

Locutions substantives

Lès grand-mères ;

lē fè dès g.-m. ;

fr. régional : le feu des g.-m. ; le feu de g.-m. 27, 29 ;

lē djoû dès g.-m. ;
lē dîmègne dès g.-m. ;
fr. régional : la fête des g.-m. :
lès vôtes dès g.-m. 50.

Locutions adverbiales

aus g.-m.
sayî sayète grand-mère 30 (noté aussi *siyî sayète g.-m. 30*).

2. *Homme de bois ou homme gelé*

Dans cinq communes du canton, nous avons enregistré une formule de quête qui fait allusion à un homme qu'il s'agit de réchauffer.

A Molembais-Saint-Josse (Ni 28 Jodoigne) on chante :
*One djôbe dë strin po r'tchôfer nost-ome dë bwès k' èst-
édjale l' kë sér one pire ! One djôbe po l' rëtchôfer !*

A Huppaye et à Molembais-Saint-Pierre :
*One djôbe dë strin po r'tchôfer nost' ome dë bwès k' èst
édjale sér one pire.*

Variante à Huppaye : *po broûler nost-ome...*
*One djôbe dë strin po r'tchôfer nost-ome dë bwès : n'a
cint ans k'ël a l' kë sér one pire ! One pëtëte djôbe po
l' rëtchôfer !*

A Jodoigne-Souveraine (Ni 48) :
*One djôbe dë strin po r'tchôfer nost-ome dë bwès k' èst
édjale sér one pire ! One djôbe po l' rëtchôfer !*

A Enines :
*Al kête al kête po fé l' fouwô ! On-ome èdjale : al kête, al
kête po l' rëtchôfer, al kête, al kête !*

A Offus (Ramillies-Offus Ni 101) :

*Dji vins kwère one djôbe, on fagot,
one côrtelète, çou ki v's-avoz
po rèstchôfer nost-ome di bwès
k'a sti èdjale padri one pire !*

*
**

Afin de voir un peu plus clair dans ce labyrinthe de données étranges, procédons systématiquement en envisageant un à un les concepts présents dans cette étonnante littérature.

I. La grand-mère

Du point de vue folklorique, la grand-mère est un personnage capital et nous ne pourrons ici en esquisser que quelques aspects.

Celui qui s'impose en premier lieu, c'est l'aïeule et le rôle qu'elle peut jouer sur le plan social et familial.

En ce qui concerne le grand feu, un rapport existe entre sa célébration et la grand-mère. Le grand feu, en effet, est le prétexte d'une coutume très connue dans le Brabant wallon, coutume qui prescrit aux enfants, de « revenir » ce jour-là manger chez leurs parents. Comprendons bien la situation : si l'on dit que les enfants doivent « revenir » chez leurs parents, cela implique qu'ils ont cessé de vivre sous le même toit, qu'ils sont donc mariés et, normalement, parents eux-mêmes. Ce qui fait des *grand-mères* le foyer de ce genre de réunions familiales. Il s'agit, en fait, d'une visite aux *grand-mères*.

Deux préparations culinaires, dans l'aire que nous avons choisie, agrémentent la visite : soit les crêpes, soit les

gaufres. Sur le plan lexical on connaît les *vôtes de grand-mère* (à Enines, on les distingue des autres crêpes parce qu'elles contiennent des lardons); l'*ALW* signale pour Piétrain *dè pwin, dèl vôte dèl viye grand-mére*.

Le succès de cet usage familial a conduit à parler du *jour des grand-mères* et même de la *fête des grand-mères*.

N'omettons pas de souligner au passage quelque regain d'activité de cette coutume à la faveur de l'instauration récente de la *fête des mères* puis de la *fête des pères*. Dans le canton de Jodoigne, il y avait belle lurette que les grand-mères avaient leur jour, leur fête !

Sur un tout autre plan, celui de la sémantique comparée, il est un fait bien connu : le terme qui désigne la grand-mère peut servir à désigner la sorcière. C'est le cas, notamment, du russe *baba*.

Rappelons les conditions que notre peuple wallon distingue pour qu'une femme soit sorcière : il suffit qu'elle soit vieille, laide et méchante.

Dans le canton de Jodoigne même, nous avons recueilli des témoignages probants à ce sujet. Il n'y a pas si longtemps que, dans la région de Beauvechain et de Piétrebais, on parlait encore de sorcière en croisant une vieille.

Le souci de se protéger des sorcières et de les chasser reste un des thèmes du grand feu quand on le ressuscite. La plupart des feux repris aujourd'hui sont couronnés par un mannequin chevauchant un balai ou ayant fait l'objet d'une scène de jugement inspirée des procès de sorcellerie. Incontestablement, on brûle la sorcière.

Réalité sociale, réalité magico-religieuse, la grand-mère est aussi, très souvent, réalité folklorique. Elle est conteuse (les contes de grand-mère), elle est guérisseuse (les remèdes de bonne femme, de grand-mère).

Elle est aussi, dans le canton qui nous intéresse, personnage folklorique en ce sens qu'elle est un masque, un

déguisement de carnaval. La plupart des célébrations du grand feu s'accompagnaient de chants, de danses et de travestissements divers. A Jodoigne, dans la région, et même dans un rayon assez étendu (Hévillers), on a parlé de se travestir en grand-mère. Il s'agissait simplement de s'affubler de vieilles et longues jupes ou de se draper dans un long manteau, dit pelisse, qui avait pu servir de manteau de deuil. On se prêtait ce genre de vêtement à l'occasion.

Parfois, le bûcher du grand feu était surmonté d'un mannequin qui pouvait, affublé de vêtements de femme, représenter la ou une grand-mère. Le cas précis nous a été cité à Maison du Bois (Mélin Ni 15) : c'était bien une grand-mère qui brûlait au sommet du feu.

Parmi nombre d'autres attestations et coutumes folkloriques intéressant la grand-mère, citons celle-ci dont nous avons retrouvé la trace dans deux villages de l'aire « grand-mère », à Lumay (Zétrud-Lumay Ni 17) et à Saint-Rémy-Geest (Ni 18). Il s'agit de la coutume de *tirë l' grand-mère pa l' pi* (tirer la grand-mère par le pied).

Le dimanche précédent le mardi-gras (donc huit jours avant le grand feu), les petits-enfants s'approchent subrepticement de la grand-mère, l'après-midi, quand elle est assise dans son fauteuil, ils lui passent une corde autour de la cheville et tirent...

La grand-mère est surprise ou feint de l'être.

Nous attendons de plus amples informations sur cet usage dont la disparition remonte aux environs de 1920-1925.

Située le dimanche qui précède celui du grand feu, cette conduite ne pourrait-elle servir d'avertissement, être le début d'un scénario correspondant par sa date à ce que des villages voisins connaissent sous le nom de « petit feu » (Jauche notamment)? On commencerait à inquiéter, à taquiner la grand-mère, à l'éveiller (car pour se laisser ainsi surprendre,

elle devait dormir...) avant de se mettre à la « réchauffer » huit jours plus tard.

En rapport avec les grands-mères, le canton de Jodoigne et le grand feu, signalons encore cette chanson qui, en certains points (Piétrebais Ni 14 et Marilles Ni 51), servait souvent de formule de quête :

*Grand-mère, sauvez vosse vatche,
Lès Prussiens sont-st-à l'ovradje !
È n'a pont d' vatche à sauver,
È n'a k'one djôn' fèye à marier !* (Marilles, Léon Lacroix, né en 1899)

Cette chanson est ancienne et les Prussiens ont dû y apparaître au moment des guerres napoléoniennes. Saint-Jean-Geest aurait conservé la forme primitive :

*Grand-mère, sauvez vosse vatche,
Lès brigands sont dins l' véladje.*

Le personnage de la grand-mère, on le constate, est fréquemment associé à l'idée même du grand feu.

II. L'homme de bois, le vieil homme de bois

On songerait d'emblée à expliquer cet homme de bois par la notion de mannequin. Mais les dialectes locaux traduisent mannequin par *ome dë strin*, homme de paille.

Le folklore religieux de Jodoigne nous fournit un élément à retenir. Henri DESNEUX, dans son ouvrage *Le Brabant wallon*, sous la rubrique *Jodoigne*, écrit ceci : « Dans l'église Saint-Médard, il y a une statue de saint Aubin [lire *sint Haulin, Hadelin*] en bois, appelée le 'Vieil homme'. Des bébés en cire blanche sont déposés auprès d'elle en ex-voto. On y conduit les enfants grincheux, méchants et pleurnichards... »

Aujourd'hui, la statue a disparu mais plusieurs témoins m'ont encore parlé de ce culte qui s'accompagnait de rites particuliers.

III. Réchauffer

Le verbe *réchauffer* nous paraît capital dans le message des rimailles. Une quadruple confluence semble se manifester si nous prenons la peine de replacer les éléments dans leur contexte.

1. Contexte folklorique d'abord. Ces rimailles, qui servent de formule de quête pour le grand feu, sont nombreuses et générales. Nous en avons réuni la collection à peu près complète pour les cantons de Jodoigne, de Wavre, de Perwez, ainsi que pour les communes des cantons de Waremme, de Huy, de Namur et de Nivelles qui se trouvent en bordure des cantons précités.

Cela nous offre une vue d'ensemble du phénomène que nous ne pourrions avoir par les seuls détails que nous donnent les trente-cinq communes du canton de Jodoigne.

Roger PINON, dans son *Analyse morphologique des feux de Carême dans la Wallonie occidentale* (4), nous rapporte diverses versions populaires relatives à l'origine du grand feu. Celle-ci, notamment : Jésus qui s'était attardé au Temple avec les docteurs, était cru perdu. Ses parents, qui le croyaient dans la campagne ou le désert, avaient allumé des feux pour lui permettre de s'orienter, de « se retrouver ».

De là, les rimailles locales que nous avons notées juste en bordure de l'aire du canton de Jodoigne :

(4) *Annuaire XIII* de la Commission royale belge de Folklore, pp. 81-184.

Une djôbe dë strin po r'trover l' Bon Diè (Boneffe Na 3, Branchon Na 4, Chaumont-Gistoux Ni 63);

... pour retrouver le petit Jésus

qui s'était perdu (Grez-Doiceau Ni 12).

Ajoutons ce détail : à Orbais (Ni 96), lors de l'embrasement du grand feu, les assistants criaient (en français) :

Le feu est allumé :

Le petit Jésus est retrouvé !

Cette légende est présente dans la conscience des habitants de plusieurs communes du canton de Jodoigne (Enines, Jauche, Marilles notamment), mais ne s'est pas cristallisée en rimaille de quête.

Continuant dans le cheminement de l'imagination populaire, nous concevrons que le petit Jésus, perdu dans la nuit, devait avoir froid : le feu servit à le réchauffer. De là, très naturellement, ces formules :

Une djâbe, une djâbe, une djâbe di strin

Po r'estchôfer l'Enfant Jésus (Lens-Saint-Remy W 48)

et, plus précisément :

Ine djâbe di strin, s'i v' plêt,

Po tchâfer lès pis dè p'tit Jésus

Qu'est mwèrt ét qui n' vike pus ! (Braives W 62, noté

par R. PINON).

Le détail des paroles de ces rimailles a son importance. N'est-il pas troublant de trouver encore aujourd'hui une conduite comme celle-ci : Joseph Houart, demeurant au 48, rue de l'Intérieur à Thoremvais-Saint-Trond, brûle une botte de paille à la limite de ses terres le dimanche le plus proche du carnaval. Il dit que « c'est pour réchauffer les pieds des morts et pour chasser les mauvais esprits ».

2. Nous trouvons un autre sens du verbe *réchauffer* quand il s'agit d'exprimer l'idée de réconforter, de faire plaisir. Le grand feu, nous l'avons vu, s'accompagne de la coutume d'honorer les parents d'une visite : cela les réconforte, cela les « fait vivre vieux », cela leur « réchauffe le cœur ».

Cette dernière expression n'est pas sollicitée pour la circonstance. Nous la trouvons notamment dans un couplet noté à Huppaye, chanté à l'occasion de la Saint-Grégoire :

*Marie-Thérèse, tirez à boire :
C'est saint Grégoire qui vient nous voir !
Tirez de la bonne bière
Et oui bien !
Pour réchauffer not' cœur
Si vous m'entendez bien !*

Serait-ce là le sens à donner à la rimaille notée à Linsneau (Ni 31) :

*Ine djâbe di strin
Po r'tchôfer lès viyès djins ?*

3. L'examen du schéma général du message des quêteurs que nous avons reconstitué révèle des allusions précises et nombreuses à la fertilité, à la prospérité de l'élevage, en somme à la fécondité : de beaux, de bons oignons, du beau chanvre, une belle vache, un beau mouton.

Ailleurs, et dans le canton même, nous trouvons fréquemment des allusions à de belles pommes, à de beaux fruits.

A Piétrebais (Ni 14) nous avons enregistré des allusions criées telles que :

One djôbe dë strin po bin rèussi nost-aous' !

et

Sins fè, on n'a ni l' chance d'oyeu dès bèles rècole!

Le feu est le symbole manifeste du réchauffement, du renouveau de la nature, la condition *sine qua non* de la fertilité.

4. On pourrait s'en étonner à bon droit : dans le programme du message de quête, on ne note aucune allusion à l'amour, au mariage. Or nous savons que le grand feu est par excellence la fête des amoureux. L'idée est loin d'en être perdue dans le canton. Sans doute n'y avons-nous pas noté la rimaille fréquente ailleurs :

*Au grand feû
lès-amoureûs !*

(l'absence de rime y est sans doute pour quelque chose : *feû* ne rimerait pas avec *amoureûs* !), mais on a observé le rite du saut par dessus les flammes (à Nodebais notamment), la coutume du saudage (dans le centre du Brabant wallon).

Le renouveau signifié et suggéré par la fête du grand feu, du feu nouveau, comme il l'est en certains endroits plus éloignés, la fertilité, la fécondité, tout cela ne peut se passer d'expressions ou d'allusions dans lesquelles l'espèce humaine soit intéressée.

Ne peut-on concevoir que le grand feu qui, en général, s'oriente vers un encouragement des jeunes aux courtisailles, au mariage, à la procréation, soit associé ici à un vœu connexe mais légèrement différent, celui de prolonger quelque ardeur amoureuse chez les vieux ?

Rappelons, s'il en est besoin, qu'en certaines régions de Wallonie les épouses mécontentes entreprennent de « faire refondre leur mari ». Rappelons aussi que c'est dans le but de la *réchauffer* que l'on dit que la sœur cadette fait « danser son aînée sur le cul du four » si elle se marie la première.

Et le programme ne recule pas devant la crudité de l'expression : *réchauffer le cul*. En wallon, comme en français populaire, le terme *cul* peut avoir un sens très large. N'en donnons pour preuve que le wallon *tchôd-cou* signifiant nymphomane (DL).

Un fait aussi mérite d'être souligné : dans l'aire où il est question de « réchauffer », il y a deux personnages qui peuvent bénéficier de ce vœu : la grand-mère, mais aussi l'homme de bois, le vieil homme de bois, l'homme gelé.

Un mot d'explication est utile et favorable à notre thèse.

Être de bois signifie, en wallon, être insensible, être frigide.

On connaît l'anecdote mise sur le compte d'un naturel de Bois-et-Borsu (H 71) : une fille qui lui faisait d'indéniables avances finit par lui dire : *Vos-êstez d' bwès, sûr'mint ?* A quoi le paysan naïf répondit : *Nèni, dji so d' Borsu !* (jeu de mots sur *être de bois* et *être de Bois*).

Toutes ces images sont très nettes : réchauffer le cul, le vieil homme de bois, le vieil homme gelé. Dans le contexte de la célébration du grand feu, on peut les prendre au pied de la lettre.

Songeons aussi à cette curieuse image que nous donne DESNEUX du Vieil homme, statue de *sint Haulin*, entouré d'une foule de bébés de cire. Coïncidences curieuses, ce vieil homme de bois, cette prolifération de bébés, et justement à Jodoigne, foyer de pèlerinage.

Réchauffer peut donc être pris dans des acceptations différentes : réchauffer les pieds, réchauffer le cœur, réchauffer la nature entière, réchauffer comme un aphrodisiaque.

IV. Chauffer

Une série de versions, en minorité cependant, parlent de « chauffer les pieds », de « chauffer le cul ».

Comment justifier ces allusions ?

Dans ce cas, c'est un autre fil de l'écheveau sémantique qui a prédominé. « Chauffer les pieds », « chauffer le cul » sont des expressions qui relèvent du vocabulaire de la sorcellerie, spécialement de sa répression.

Parmi les divers supplices qui accompagnaient l'interrogatoire, un procédé courant, un des premiers moyens d'inviter aux aveux consistait à chauffer, jusqu'à la brûler, la plante des pieds de l'accusé.

On a connu, jusqu'au siècle dernier, avec, récemment, de sinistres rééditions, des malfaiteurs qui infligeaient encore ce genre de question à leurs victimes, d'où leur nom de « chauffeurs ».

Quant à « chauffer le cul » l'expression fait également partie du lexique des procès de sorcellerie. M. Jacques BECKMAN m'a soumis des textes de procès où se trouvaient des phrases comme : *On te chauffera le cul.*

La confusion entre les formes dialectales *tchôfer* et *r'tchôfer* peut devenir fatale si le signifié est imprécis. Nous avons noté plusieurs points où existe la concurrence des deux verbes : dans l'état actuel de leur emploi, cela ne porte nullement à conséquence.

Une connaissance suffisante du dialecte est nécessaire pour enquêter sur ce point. J'ai surpris des étudiants qui notaient « pour *tchôfer* » alors qu'il s'agissait de « pour *r'tchôfer* ».

V. Brûler

Evidemment, avec le grand feu, il s'agit d'un bûcher qui brûle tout, en fait ou symboliquement. Le verbe *brûler* est moins fréquent avec les compléments *pieds* ou *cul*. On le trouve plus régulièrement dans les expressions *brûler les grands-mères*, *brûler les vieilles grands-mères* dans le sens de faire le grand feu.

Le voisinage sémantique de *brûler* avec *chauffer* et *réchauffer* facilite la confusion : ce genre de littérature orale est, en fait, assez particulier. Il s'agit d'une littérature périodique : elle ne se pratique qu'une fois l'an. Les inter-

prêtes qui la débitent sont généralement des enfants, dans des moments d'action collective, fort peu propices aux préoccupations étymologiques ou sémantiques !

Contaminations, interférences, interpolations sont immanquables ; d'autant plus que les enfants n'ont aucune conscience de la symbolique possible de leurs messages.

L'étonnant est que nous puissions encore trouver dans cette matière des éléments susceptibles d'être ordonnés logiquement et rationnellement interprétés.

**

S'il faut conclure, plusieurs points de vue doivent nous retenir.

D'un point de vue purement informatif, notre enquête a permis de substituer à deux ou à quatre points de l'*ALW* une aire parfaitement cohérente intéressant quatorze communes du canton de Jodoigne, aire que nous avons nommée « aire grand-mère ».

Ce travail nous a permis d'illustrer dans le détail trois stades de distribution dialectale :

- une région divisée par une ligne isoglosse, en l'occurrence l'isoglosse *feû* - *fè* ;
- la même région, singulièrement écartelée par une dizaine de formes pour désigner le « feu de jardin » ;
- la même région transformée en une véritable mosaïque de formes pour traduire la notion de « grand feu ».

Nous sommes passés successivement de la notion générale de feu avec un minimum de variantes (deux possibilités), à un usage régional pour désigner les feux de jardin (une dizaine de possibilités), puis à un usage strictement local pour une manifestation folklorique universelle, le grand feu (une quarantaine de possibilités).

A ce dernier stade, le phénomène de concurrence atteint la plupart des localités : il en est très peu qui ne disposent que d'un terme pour désigner le grand feu.

Un type se manifeste prédominant, le composé *grand feu* qui, dans l'état actuel des choses, n'est ignoré que de neuf communes sur l'ensemble des trente-cinq qui constituent le canton.

Le problème est le suivant : ces points ont-ils connu un mot de type *grand feu* pour l'abandonner au profit d'une autre expression ? Ou bien ces points n'ont-ils pas encore été gagnés par la généralisation progressive de *grand feu* ?

Sans doute manquons-nous de documents pour trancher de façon définitive : la chronologie n'est pas établie et nous échappe. L'évolution actuelle est nette : la forme de *grand-mère* cède le pas à celle de *grand feu* en plusieurs localités. En certains points, seuls les octogénaires connaissent encore *grand-mères* et les sexagénaires parlent de *grand feu*.

Quelquefois (à Zétrud-Lumay notamment), la forme *grand-mère* a entièrement disparu alors que les enquêteurs de l'ALW avaient encore pu la noter.

Les neuf communes qui ne connaissent pas *grand feu* se répartissent en trois îlots : 9, 14, 15, 16, 17 ; 50, 51 et 45, 64.

Six de ces localités disent *grand-mère* : 14, 15, 16, 17, 50 et 51. Le point 6 et une partie de 14 (Chapelle-Saint-Laurent) relèvent de la zone qui dit "fouée" ; 45 et 64 disent *fouwô*.

On pourrait imaginer qu'à un moment donné, la forme *grand-mère* ait supplanté, au point de les gommer entièrement, des formes antérieures.

Autre question qui ne touche la dialectologie que par des préoccupations étymologiques ou sémantiques : comment en est-on arrivé à donner au grand feu le nom de *grand-mère* ?

Nous avons la certitude que *grand-mère* n'est pas, à l'origine, une forme qui ait pu se substituer à *grand feu*.

L'explication doit passer par une expression verbale, souvent formulée dans les rimailles de quête. Plusieurs villages n'ont pas encore de mot pour dire *grand feu* mais expriment l'idée de « faire le grand feu » par la proposition *réchauffer le cul de la grand-mère*.

Grand-mère, dans l'aire à laquelle nous donnons son nom, n'est pas senti partout comme un synonyme parfait de *grand feu*, alors que *brûler les grand-mères* est l'équivalent de *faire le grand feu*.

Pour en arriver à *grand-mère*, substantif signifiant *grand feu*, il a fallu passer par un stade antérieur : *chauffer, réchauffer ou brûler les pieds ou le cul des grand-mères*.

Il en va différemment dans les quelques villages de l'aire *grand-mère* qui ne connaissent pas la rimaille faisant allusion à ce personnage, mais celle qui met en scène un *homme de bois*. A Huppaye, à Molembais-Saint-Josse et à Enines, le terme *grand-mère* s'est introduit par le calendrier, par la façon de désigner la date : *le jour des grand-mères, aux grand-mères*, expressions toujours vivantes.

Il est certain que le « phénomène *grand-mère* » a joui d'une certaine extension qui a dépassé les limites de l'aire actuelle : nous en avons noté le souvenir à Jauche et même à Ramillies.

Quant à savoir d'où vient cette appellation étrange de *grand-mère* pour *grand feu*, les auteurs de l'*ALW* suggèrent une possibilité, celle du mannequin que l'on brûle lors du feu.

Notre commentaire des éléments de la rimaille élargit le champ des hypothèses plausibles.

Il peut s'agir de la crémation figurée d'une sorcière, la *grand-mère* étant souvent suspecte de sorcellerie. Crémation symbolique des mauvais esprits. On ne brûlerait en fait que ce qu'il y a de suspect dans la *grand-mère*.

Il peut être question aussi, comme le suggère l'ALW, d'un simple mannequin nommé *grand-mère* parce qu'il emprunte le déguisement connu sous ce nom dans la région.

On connaît d'autres exemples de crémation de la grand-mère : à Gespunsart, dans les Ardennes françaises, très près de la frontière belge, on a, jusqu'en ces toutes dernières années, brûlé la « Mémé ».

A Maison-du-Bois, hameau de Mélin, on nous a affirmé : le mannequin c'est la grand-mère ! Mais quel contenu exact donner à ce terme ? L'étiquette ne suffit pas.

Dans la crémation de la sorcière ou de la grand-mère mannequin, nous pouvons ne voir que des accidents si nous envisageons la signification profonde et le contexte général du grand feu, fête du renouveau, manifestation nettement orientée vers la fertilité, la fécondité, les amours et la procréation.

Nous sommes assez sensible au fait que, dans notre étroite zone du canton de Jodoigne, nous trouvions justement une grand-mère et un homme de bois à qui l'on applique ce même traitement du « réchauffement ».

Il est enfin un mot dont les autres explications ne rendent pas compte, c'est le mot *cul*. Il nous semble capital et ne trouve de justification que dans la mission traditionnelle de fécondité du grand feu.

Albert DOPPAGNE

Sigles

Canton de Jodoigne :

Ni 3 Hamme-Mille ; 4 Nodebais ; 5 Tourinnes-la-Grosse ; 6 Beauvechain ; 9 L'Écluse ; 14 Piétrebais ; 15 Mélin ; 16 Saint-Remy-Geest ; 17 Zétrud-Lumay ; 18 Saint-Jean-Geest ; 19 Opheylissem ; 20 Neerheylissem ; 27 Lathuy ; 28 Jodoigne ; 29 Piétrain ; 30 Noduwez ; 31 Linsneau ; 45 Longueville ; 46 Roux-Miroir ; 47 Dongelberg ; 48 Jodoigne-

Souveraine ; 49 Huppage ; 50 Enines ; 51 Marilles ; 52 Orp-le-Grand ; 64 Opprebais ; 65 Incourt ; 66 Glimes ; 67 Jauchelette ; 68 Bomal ; 69 Jauche ; 70 Jandrain-Jandrenouille ; 84 Autre-Église ; 85 Folx-les-Caves ; 101 Ramillies-Offus.

Les endroits où se faisait le grand feu

- 3 **Hamme-Mille** : — Valduc : *al vōye d'Hamme* ; — aux Clainnes ; — à La Planche, act. rue René Ménada.
- 4 **Nodebais** : 3 feux au moins dont — *ruwe dē d'zo* ; — *au tēd trō*.
- 5 **Tourinnes-la-Grosse** : derrière l'église.
- 6 **Beauvechain** : — La Bruyère, « au plus haut du monde » ; — aux Burettes ; — au Champ de Wahange.
- 9 **L'Écluse** : — à la Cabourse, en face de la Maison communale ; — à Sclimpré, *d'zeū mon Voos*.
- 14 **Piétrebus** : *so l' bwès Mago, lē bwès dri l'ête* ; — à Chapelle-Saint-Laurent, *su l' tiène Renir*.
- 15 **Mélin** : *au tigou* ; — à Maison-du-Bois : *au chavia, al tchamp Glōde* ; — à Sart-Mélin, *so l' tchamp dèl Gloriète* ; — à Gobertange, *al grosse bosse*.
- 16 **Saint-Remy Geest** : *au pa d'là l'ōw*.
- 17 **Zétrud-Lumay** : aucun souvenir actuellement.
- 18 **Saint-Jean-Geest** : — *al tombe, aus vignes* ; — Sainte-Marie-Geest, *so l' tiène*.
- 19 **Opheylissem** : inexistant.
- 20 **Neerheylissem** : inexistant.
- 27 **Lathuy** : — *au d'zeū dès djōrdins*, rue Dessus ; — à Brocui, *so lès tiènes*, Haut-Chemin ; — à *lōtch'mi* (fr. « à l'atelier ») ; — à Happau, rue de Hemptinne.
- 28 **Jodoigne** : — à Molembais-Saint-Josse, au Château d'eau.
- 29 **Piétrain** : — *aus Vignes* ; — Herbais, *al tombe*.

- 30 **Noduwez** : — aux Ruelles, à N.-D. de Lourdes ; — à Gollard (Golô), *al tchavéye dë Djôsse* ; — au Cerisier Saint-Georges, — à Libertange, *au tombwè (al tchapèle)*.
- 31 **Linsmeau** : *al bracâte* ; — *a l'angnère*.
- 45 **Longueville** : — au Mont d'Incourt, *au tri* ; — à Grand-Sart, *al grègne au saurt* ; — *d'zo-y-Èche*.
- 46 **Roux-Miroir** : — *Patrouwintche*, *au p'tet tchamp*.
- 47 **Dongelberg** : *au Pachi*.
- 48 **Jodoigne-Souveraine** : — *au Sauvyon* ; — La Bruyère, *so lès bokions*.
- 49 **Huppaye** : — *a Soctia* ; — à Molembais-Saint-Pierre, au Sart le Bûcher, *so lès saurts*.
- 50 **Enines** : *al brouwère, aus fosses* (sablonnière).
- 51 **Marilles** : — *au castagni* ; — *aux Saules Beneau* ; — *d'zeû l' Pirwè* ; — au Corbu ; — Nodrenge : — *rouwale dës tchêts, al copête du Brô, amon l' Plopî* ; — au Gibet Lamine ; — aux Acacias, *al cinse Cloutch' (Cloots)*.
- 52 **Orp-le-Grand** : — à Orp-le-Petit : *al vôye dë tchëstia, al copête dë tiène*.
- 64 **Opprebais** : — sur la Place ; — à Sart-Risbart.
- 65 **Incourt** : sur la Place, derrière l'église (avant 1914) ; sur le pont Stévenart (après 1918).
- 66 **Glimes** : — rue d'Enfer, près de l'église ; — *al Tombe*.
- 67 **Jauchelette** : aux Trois Bonniers, *al kèwe dë tchin-ne, aus bouchons*.
- 68 **Bomal** : *al Brouyère*.
- 69 **Jauche** : — *al Tombale* ; — sur les Quatre Bonniers ; — à Reneau-Fossé ; — aux Corèyes.
- 70 **Jandrain-Jandrenouille** : — *al kèrkâte* ; — à Jandrenouille.
- 84 **Autre-Église** : — à Fagneton ; — *au Pirwè, al Campagnête* ; — à Hédenge, *édindje*.
- 85 **Folx-les-Caves** : au Tombois.
- 101 **Ramillies-Offus** : — à *l'Olande* (près du cimetière) ; — sur la Campagne de Ciney ; — *aus Wèyas*.

Principaux témoins interrogés (de 1972 à 1977)

Autre-Église (Ni 84) : M. Fernand Guerlache (1896), M. et M^{me} Patard (octog.).

Beauvechain (Ni 6) : M. Théophile Duchêne, M. Piette ; — *Les Burettes* : M^{me} Joséphi (1902), M. Louis Morsaint ; — *Les Bruyères* : M^{me} Odile Moreau (1895).

Bomal (Ni 68) : V^{ve} Malevez-Pacolet (octog.).

Dongelberg (Ni 47) : M. Joseph Bollen (1884).

Enines (Ni 50) : M. Louis Thiry (octog.).

Folx-les-Caves (Ni 85) : M^{me} Berthe Bauwin.

Glimes (Ni 66) : M. Émile Gaziaux (octog.), M. Joseph Pilet (1899).

Hamme-Mille (Ni 3) : *Les Clainnes* : M^{me} Léona Demaret (1893) ; — *La Planche* : M^{me} Raymacker (1901).

Huppaye (Ni 49) : M^{me} Julie Volant (octog.) ; — *Molembais-Saint-Pierre* : M. Victor Pillot (1892), M^{me} Flore Oliva Dewaele (ép. Detongres).

Incourt (Ni 69) : M. Joseph Degueldre (septuag.), M. Alexandre Eugène (octog.), M. Léon Vanduren.

Jandrain-Jandrenouille (Ni 70) : *Jandrain* : M^{me} Émile Claus, M. Thiry (nonag.) ; — *Jandrenouille* : M. Berotte.

Jauche (Ni 69) : M^{me} Louise Guillaume (1895).

Jauchelette (Ni 67) : M^{me} Marie Charlier (octog.), M. Auguste Detongres (septuag.).

Jodoigne (Ni 28) : M^{me} Pirard (nonag.), M. Émile Barette, M. Van Koekelberg, V^{ve} Lambeaux-Theys (1899) ; — *Molembais-Saint-Josse* : V^{ve} Alexandre Mehaignoul (octog.), V^{ve} Charlier-Boyens (octog.).

Jodoigne-Souveraine (Ni 48) : † Maria Gautau (1875), M. Benjamin Charles (1895), M. Joseph Delwiche (1920).

Lathuy (Ni 27) : M^{me} Odile Moureau (V^{re} Fauchon), M^{me} Marie Thomas (1905), M. Paul Henné.

L'Écluse (Ni 9) : M. Jules Goossens (1901) ; — *Sclimpré* : M. Fernand Lefebvre, M. Lucien Meurens.

Linsmeau (Ni 31) : M. Denis (septuag.), M. Kempeneers (septuag.).

Longueville (Ni 45) : † M. Joseph Gaston (nonag.).

Marilles (Ni 51) : M. Léon Doguet (1887), M^{me} Julie Laurent (nonag.), M^{me} Marie Marchal (septuag.), M. Xavier Sprimont, M. Léon Pauli (octog.), M. Léon Lacroix (septuag.); — Nodrenge : M^{me} Suzanne Lejeune (Lic. phil. rom.), M^{me} Mercenier, M. Alfred Doyen (1923).

Mélin (Ni 15) : † V^{ve} Wilmart (1890), M. R. Wilmart; — Sart-Mélin : M^{me} Germaine Tricot V^{ve} Roloffe (septuag.), M^{me} Seha (octog.); — Maison du Bois : M^{me} Moens (1906); — Gobertange : M^{me} Motte (septuag.).

Neerheygissem (Ni 20) : M. Robert Vanorlé, M. Albert Thirion (1915).

Nodebais (Ni 4) : M. Alfred Jacquard (1893).

Noduwez (Ni 30) : M. Louis Vannier (1888), M. Henri Evrard (1915). Libertrange : M^{me} Léonie Vandervost (1900).

Opheylissem (Ni 19) : Hampteau : M. Félicitain Mahy (septuag.).

Opprebais (Ni 64) : Armand Frankart (octog.); — Sart-Risbart : M^{me} Seha (septuag.).

Orp-le-Grand (Ni 52) : M^{me} Eugénie Houart (octog.); — Orp-le-Petit : M. Théophile Vostes (1888), M. Joseph Genotte; — Maret : M^{me} Marie-Louise Debauge.

Piétrrain (Ni 29) : M. Bosman (nonag.), M^{me} Thiry; — Herbais : M^{me} Doyen (1899), M. Alfred Doyen (1923), M. Victor Michel.

Piétrebais (Ni 14) : M. Maurice Morsa (sexag.), M. Joseph Slagmulder (octog.); — Chapelle-Saint-Laurent : M^{me} Louise Daix, M. Louis Morsa, M. Armand Fadeur.

Ramillies-Offus (Ni 101) : Ramillies : M. René Baye; — Offus : M. Sylvère Duchêne (octog.).

Roux-Miroir (Ni 46) : M^{me} Élisa Ruelle (1911).

Saint-Jean-Geest (Ni 18) : † Louis Pero (octog.), M. Ernest Masuy (octog.); — Sainte-Marie-Geest : M. Joseph Robin (1893), M^{me} Irma Kinnar (septuag.), M^{me} E. Masuy (septuag.).

Saint-Rémy-Geest (Ni 16) : M^{me} Gabrielle Hermans, M. et M^{me} David.

Tourinnes-la-Grosse (Ni 5) : M. Gaston Van Meerbeek (1897).

Zétrud-Lumay (Ni 17) : M^{me} Robin (octog.), M^{me} Joséphine Hallet (1911).

「être réus」 en Wallonie et en Picardie

Le *Französisches etymologisches Wörterbuch* (FEW), de Wartburg, en son volume X, fascicule 79, p. 349, a une notice *reus* qui fait apparaître la place importante qu'occupent la Wallonie et la Picardie dans la géographie de ce mot, attesté d'autre part en Normandie, en Champagne et en Lorraine à l'époque moderne.

Néanmoins la Belgique romane ne figure dans le tableau des attestations que par 7 notations, dont 1 pour la Gaume, 3 pour la Wallonie et 3 pour le Hainaut picard. La notation de Tintigny [Vi 19] provient d'Edouard Liégeois, celle de Nivelles [Ni 1] de Joseph Coppens, celle de Namur [Na 1] de Charles Grandgagnage ; pour Cerfontaine [Ph 45] on a vu Arthur Balle, *Intrèz vir èm djardin*. Pour Mons [Mo 1] on a consulté Philibert Delmotte (1812) et Jules Sigart, pour Tournai [To 1] Charles Doutrepont, et pour Mouscron [To 7] Léon Maes.

Quand à la Picardie française, elle est bien documentée par 10 notations, valables pour le pays rouchi et Valenciennes [Va 1], Maubeuge [Av 40], la Flandre française et Lille [Li 1], Tourcoing [Li 13], Gondécourt [Li 101], l'Artois, la Picardie, Abbeville [Ab 1], d'après, semble-t-il Grandgagnage, Hécart, Beuge, Vermesse, Legrand et Desrousseaux, Watteeuw, Cochet, Lecesne, Corblet et De Poilly.

Mon enquête, à peu près totalement livresque, me permet d'enrichir le tableau ci-dessus. Pour la Belgique romane,

j'ajoute 43 localisations ; pour la Picardie française, 19 localisations nouvelles. Ce sont :
pour la Gaume : Virton [Vi 1] ;
pour la Wallonie orientale : Vielsalm [B 4] ;
pour la Wallonie centrale : Alle [D 141] ; — Olloy [Ph 80] ;
Couvin [Ph 78] ; Franchimont [Ph 42] ; Walcourt [Ph 21] ;
— Fosses-la-Ville [Na 109] ; — Wavre [Ni 25] ;
pour la Wallonie occidentale : Charleroi [Ch 1] ; Beson-
rieux (Familleureux) [Ch 5] ; Bois-d'Haine [Ch 14] ; Fay-
lez-Manage [Ch 23] ; La Hestre [Ch 24] ; Fleurus [Ch 33] ;
Gosselies [Ch 36] ; Marchienne-au-Pont [Ch 47] ; Dam-
premy [Ch 48] ; Farciennes [Ch 54] ; Marcinelle [Ch 58] ;
Montignies-sur-Sambre [Ch 60] ; Landelies [Ch 63] ;
Gougnies [Ch 71] ; — Haine-Saint-Pierre [Th 2] ; Binche
[Th 9] ; Beaumont [Th 49] ; — Soignies [S 1] ; Braine-
le-Comte [S 19] ; Houdeng [S 35 ou 36] ; La Louvière
[S 37] ; Haine-Saint-Paul [S 43] ;
pour la Picardie belge : Quaregnon [Mo 29] ; Wasmes
[Mo 41] ; Pâturages [Mo 42] ; Frameries [Mo 44] ; —
Ath [A 1] ; Ellezelles [A 2] ; Papignies (Gondregnies)
[A 37] ; Basècles [A 57] ; — Warneton [To 3] ; Antoing
[To 78] ; Hollain [To 87] ;
pour la Picardie française : Denain [Va 51] ; — Saint-
Quentin (1648) [SQ 1] ; Vermand [SQ 47] ; — Cambrai
[Ca 1] ; — environs de Douai [Do 1] ; — Comines-France
[Li 2] ; châtellenie de Lille ; Aubers-en-Weppes [Li 68] ;
— Arras [Ar 1] ; Artois minier ; — Ham (1654) [Pé 174?] ;
— région d'Amiens [Am 1] ; Beaucamps-le-Vieux
[Am 156] ; — Saigneville [Ab 67] ; Nibas [Ab 84] ; Long
[Ab 131] ; Buigny-les-Gamaches [Ab 137] ; Longpré-les-
Corps-Saints [Ab 161] ; — Melleville [Di 34].

En tout donc 76 localisations, que l'on peut opposer aux 5 de Normandie, aux 41 de l'Argonne par Jean Babin, auxquelles on ajoutera Romery dans l'Aisne et Landres dans

les Ardennes pour la Champagne, ainsi que 10 localisations lorraines.

Morphologie du mot

On peut en gros répartir les notations dialectales de *reus* en formes qui font sonner le *-s* final et en formes qui ne le font pas. On obtient les deux tableaux que voici, que je juxtapose, pour la Wallonie et la Picardie :

[*r é u s*] : Virton, Tintigny, Mons, Wasmes, Frameries, Papignies, Hollain, Tournai, Antoing; Maubeuge, Valenciennes, pays rouchi, Vermand, Cambrai, environs de Douai, Lille, Amiens

[*r e u z*] : Tournai
reüs : Saint-Quentin (1648)

[*r é u: s*] : Mons

[*r è u s*] : Alle

[*r è u: s*] : Ath

[*r é u*] : Cambrai (1840), Lille, châtellenie de Lille, Tourcoing, Aubers-en-Weppes, Arras et Artois minier, Amiens, Beaucamps-le-Vieux, Abbeville, Long, Melleville

[*r e ü*] : Tournai ?, Lille, Gondécourt

[*r é u:*] : Mouscron, Lille
rehüe : Lille (1745)

[*r é y u s*] : Charleroi, Braine-le-Comte, Mons, Basècles

[*r é y u: s*] : Mons, Pâtures

[*r è y u s*] : Quaregnon

[*r e y u s*] : Namur (Pir-soul)

[*r é y u*] : Warneton, Comines-France, Arras, Amiens, Saigneville, Nibas, Buigny-les-Gamaches, Longpré-les-Corps-Saints, Melleville

[*r e y u*] : Ham (1654)

[rèyus] : Vielsalm, Namur, Fosses-la-Ville, Walcourt, Franchimont, Cerfontaine, Couvin, Wavre, Charleroi, Marchienne-au-Pont, Montigny-sur-Sambre, Besonrieux, Bois-d'Haine, Fayt-lez-Manage, La Hestre, Fleurus, Gosselies, Jumet, Dampremy, Farceniennes, Marcinelle, Landelies, Gougnies, Haine-Saint-Pierre, Binche, Beaumont, Soignies, Houdeng, La Louvière, Haine-Saint-Paul, Nivelles, Ellezelles, Maubeuge

[royus] : Olloy, Papignies

[regu] : Beaucamps-le-Vieux.

Les formes avec un yod intervocalique s'expliquent aisément par le besoin de combler un hiatus. À Beaucamps-le-Vieux, ce yod s'est consonantisé en [g].

La voyelle de la première syllabe est [é], (e), [è], avec plus ou moins d'ouverture, selon le timbre régional de ce son. Par contre le lorrain, avec son alphacisme caractéristique, a des formes en [a] : *raïus* à Chattancourt (Meuse), *râïus* à Cumières (Meuse) ; de cet [a] provient, semble-t-il, le [o] de *royus* à Olloy et à Papignies, par arrondissement, sans cependant prétendre qu'il s'agit d'une influence lorraine.

Quant à la seconde syllabe, elle contient partout un [ü], qui est parfois long, à Mons, Ath et Mouscron.

Cependant le normand contracte parfois les deux syllabes, d'où les formes *ru* en havrais, *reu* à Bayeux, *reux* en Seine-Inférieure d'après *La Muse Normande* (1625-1655) et en Normandie en général d'après le dictionnaire de Trévoux, édition de 1771, auxquelles localisations il faut ajouter Bayeux d'après F. Pluquet et Avranches d'après L. Du Bois. Ces formes écrites ne valent évidemment pas une bonne transcription phonétique, et présentent la même difficulté de lecture que les formes anciennes, dont voici la liste chronologique d'après le FEW :

ca. 1230, Orléans : *reus* ;

1310, Najac (Aveyron) : *reu* ;

ancien béarnais : *reu* ;

ancien français (rarement attesté), jusqu'en 1520 : *reus* ;

moyen français 1370 : *reus* ;

xv^e siècle, français : *reus* ;

ca. 1550, français : *reus* ;

1560, français : *reus*.

On peut constater que la dualité des formes en [u] et en [us] remonte au moyen âge. Quant à la contraction du dyssyllabe en monosyllabe, on la retrouve dans la série des notations classées à part dans le FEW et qui proviennent, sauf la première, de la Franche-Comté et de Romandie, du moins pour quelques formes :

xIII^e siècle, français ? : *res* (mais ce serait un nominatif haploglottique) ;

1340, Montbéliard : *reez* ;

1381, Dôle : *ré* ;

1557, Genève : *reé* ou *rée* ;

1611, chez Cotgrave : *reé* ;

xV^e-xVIII^e siècle, Romandie : *rée*.

Nature du mot

« Réus » se rencontre le plus souvent dans une structure simple du type « être réus », plus rarement « se sentir réus », « rendre réus », « faire réus ». C'est qu'il est noté le plus souvent comme adjectif attribut. — Pierre Ruelle dit qu'il est toujours prédicat — dont la forme féminine est rarement fournie, si ce n'est à Virton, Namur, Charleroi, Landelies, Nivelles, La Louvière, Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Mons, Valenciennes, où elle ne se distingue pas de la forme masculine, du moins à l'oreille. Par contre à Lille et à Tourcoing, on a *réue*, avec allongement du [u] final donc, comme parfois à Mons avec *réyûse*, où l'on peut entendre aussi *réyusse* et *réüse*.

Néanmoins « réus » est un nom en vieux français, en moyen français de la Franche-Comté et de Romandie et dans quelques expressions, à savoir « être au réus », « se mettre au réus » et la « tête au réus ».

« Etre au réus » a été noté en rouchi par Hécart, qui localise à Maubeuge une transcription *ête oréus* et au pays rouchi, c'est-à-dire à Valenciennes et dans la région une transcription *être au réhus*. Celle-ci a été reprise par Quertinier, Florian-Parmentier et Dauby ; mais c'est Hécart qui fournit le plus d'équivalents français : « ne savoir que faire, que dire, être dans l'embarras, être embarrassé, être stupéfait de ce qu'on a vu ou entendu ». Quertinier ne donne que le sens d' « être embarrassé », Florian-Parmentier celui de « a quia, à bout d'arguments ou d'expédients », Dauby celui d' « être anxieux, ne pas savoir que faire dans une conjoncture difficile ». Ce dernier traduit *être au réus* de Denain par « être a quia ; ne savoir que faire dans une conjoncture difficile ». L'expression est en outre connue à Cambrai, où je l'ai relevée deux fois chez Charles Lamy, dans les contextes que voici :

1. *Queul indiablé ! sur tière 'n n'a pont d' pus pîre !*
Ç qu'i rêve par nuit, ch'est à ll'acouter dire
Chou qu'i-n-a d' miu, et, sins s' mète au réus'
Volint l' prouver i l' soutyint mordicus' !
Le sens évident est « sans se mettre dans l'embarras ».
2. *I n'in dort pus tint qu'i s'in fait dë l' bile.*
Et, r'crin d' cacher, pou continuer trinquile,
S' tiète au réus', volint faire èd'mouter
Ç qu'i décaroche, à l' plache dë l' raturer...
Cette fois, « au réus » signifie « a quia, à bout d'idées ». Enfin, Carton et Descamps notent au hameau de Le Val à Aubers-en-Weppes que oréus signifie : 1. usé, fatigué ; 2. à bout de ressources, d'arguments.

Significations du mot

Comme substantif, le FEW donne à « réus » les sens de « accusé, coupable » à Orléans (1230), Montbéliard (1340), Dôle (1381), Genève (1557), en France selon Cotgrave (1611), et en Romandie, où, en outre, le mot a signifié « défendeur, en matière civile », du xv^e au xviii^e siècle.

Comme adjetif, on trouve dans le FEW 25 traductions sans le moindre essai de classement, alors que, comme l'a bien constaté Jean Babin, ce mot de la Romania septentrionale surtout « a pris des sens variés et même complètement opposés ».

Voici le tableau des 10 significations relevées par Babin en Argonne, une région qui couvre en partie les départements champenois des Ardennes et de la Marne et le département lorrain de la Meuse :

1. Ebahi : Ardennes, Marne, Meuse ;
2. Pâmé : Ardennes ;
3. Tout coi : Ardennes ;

4. Fatigué : Meuse ;
5. Timide : Meuse ;
6. Original : Meuse ;
7. Content et étonné de l'être : Ardennes, Meuse ;
8. Qui n'a pas peur : Meuse ;
9. Gai : Ardennes, Marne, Meuse ;
10. Ravi : Ardennes, Marne, Meuse.

Voici le tableau que l'on pourrait dresser des significations relevées par le FEW, et dressé dans la supposition que le *réus* dialectal est bien la continuation du *reus* latin :

- I. 1. Coupable, convaincu d'un crime : du XIII^e au XVI^e siècle ;
- II. 2. Débiteur : Najac (1310) ;
3. Ruiné (= à bout de ressources) : Tintigny ;
4. Perdu : Tintigny ;
5. A bout de forces : Lille ;
6. Harassé : Artois ;
7. Fatigué : Le Havre ;
- III. 8. A bout de raisons : Lille ;
9. Qui ne sait pas plus que dire ou que faire : dans Roquefort cité par Corblet, p. 546 ; Meuse (Cordier) ;
10. Stupéfait : Argonne ;
11. Abasourdi : Romeny ;
12. Interdit : Namur ;
13. Ebahi : Romeny ;
14. Déconcerté : Nivelles, Isle (Pays Messin), Meuse (Cordier) ;
15. Confondu : Bayeux, Seine-Inférieure, Normandie ;
16. Etonné : Tournai, Normandie, Avranches, Argonne, Chattancourt ;
17. Surpris : Nivelles, Namur, Avranches, Bayeux, Chattancourt, Fensch (Pays Messin) ;

- IV. 18. Agacé : Le Havre ;
- 19. De mauvaise humeur : Payshaut (Pays Messin) ;
- V. 20. Embarrassé : Mons, Valenciennes, Picardie ;
- 21. Perplexe : Cerfontaine, Nivelles ;
- 22. Hésitant : Maubeuge ;
- VI. 23. Pensif : Nied (Pays Messin) ;
- 24. Qui est dans ses réflexions : Pays Messin (Jaclot) ;
- 25. Rêveur : Metz ;
- 26. Distrait : Metz ;
- VII. 27. Satisfait : Nivelles.

Passons aux expressions. Le type *être réus* est attesté dès 1370 au sens de « ne plus savoir que répondre, être confondu » ; on le retrouve avec le même sens au XVI^e siècle, en 1560, chez Pasquier. Ce sens subsiste dans les dialectes : *j' su réu* 'je suis réduit à quia', dit-on à Gondécourt, ce qui est à peu de chose la même signification qu'a le *j' su réu* d'Abbeville, « je m'avoue vaincu, je ne puis résoudre la difficulté qu'on me propose ».

Pas de difficulté à passer à *faire reus* « confondre qn » vers 1550, auquel on ajoutera le document suivant, note de lecture d'Oscar Colson à la Société de Langue et de Littérature wallonnes : *Il est fait réu* ; « le mot latin *reus* est l'origine de ce proverbe que nous employons, voulant signifier qu'un homme demeure court et n'a rien à répondre », explique le P. Jean-Marie dans *Le Divertissement des Sages*. Paris, 1665, p. 377. Cette expression a été notée par Flutre à Saint-Quentin en 1648 : *il l'avoï foai reüs* « il l'avait réduit à quia ». A Gondécourt subsiste l'expression *fèr réu* au sens de « mettre à quia ».

Godefroy, VIII, pp. 160 c-161 a, note, en outre, une expression *a reus* que le FEW ne reprend pas, et qui signifie « contrairement à ce que la raison demanderait, tout

de travers ». Il la tire des exemples que voici : a. *Icil ne vet mie a reus — Qui de noient vient au desus...* (version originale de la fin du *Roman de Troie*, manuscrit de Montpellier, H 251, f° 147d); = b. *Nous fesons tout a reus — Qui les metons en mauves us* (*Roman d'Amors*, Richel 837, f° 121c).

Contributions wallonnes et picardes

Les pages qui suivent vont permettre de vérifier lesquelles de ces significations se retrouvent en Wallonie et en Picardie, et quelles significations ou nuances il faut ajouter. Je suivrai l'ordre proposé pour classer les significations relevées par le FEW.

- I. 1. Coupable : aucun document noté.
- II. 2. Débiteur : aucun document noté :
 - 2a. Réduit à néant : Tintigny ;
 - 3. Ruiné : Tintigny ;
 - 3a. A bout de ressource(s) : Mouscron, Lille, Aubers-en-Weppes ;
 - 4. Perdu : Tintigny ;
 - 4a. Vaincu au jeu des devinettes : Charleroi, Montignies-sur-Sambre, Quaregnon ;
 - 5. A bout : Gougnies, Binche, Mons, Warneton ;
 - à bout de forces : Alle ;
 - 5a. Usé : Aubers-en-Weppes ;
 - 5b. Au bout de son rouleau : Couvin, Walcourt ;
 - 5c. Epuisé : Vermand, Tourcoing, Tintigny ;
 - 5d. Acculé au désespoir : Gougnies ;
 - 6. Harassé : Marchienne-au-Pont ;
 - 6a. Ereinté : Dampremy, Warneton ;
 - 6b. Exténué : Melleville ;
 - 6c. Fourbu : Beaucamps-le-Vieux ;
 - 6d. Las : Besonrieux, La Hestre, Haine-Saint-Paul, Melleville ;

- 6e. Lassé : Nibas ;
 - 6f. Rendu de fatigue : Alle, Tintigny, Montigny-le-Tilleul ;
 - 6g. Tombant de fatigue : Tintigny ;
 - 7. Fatigué : Couvin, Walcourt, Wavre, Bois-d'Haine, Gosselies, Marchienne, Binche, Haine-Saint-Paul, Mons, Tournai, Hollain et le Tournaisis, Mouscron, Vermand, Douai, Tourcoing, Aubers-en-Weppes, Saigneville, Artois minier, Nibas, Long, Buigny-les-Gamaches, Longpré-les-Corps-Saints ;
 - 7a. Rassasié (= fatigué de manger) : Nibas ;
 - 7b. Abattu : Gosselies, Beaumont ;
 - 7c. Déprimé : Binche ;
 - 7d. Fatigué de vivre : Marcinelle ;
 - 7e. Désespéré : Jumet, Pâturages ;
 - 7f. Découragé : Beaumont, Soignies, Mouscron, Nibas, Buigny-les-Gamaches ;
 - 7g. A bout de santé, malade : Pâturages ;
- III.
- 8. A bout de raisons, d'arguments : Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Ath, Antoing, Lille, Tourcoing, Aubers-en-Weppes, Valenciennes (*au réus*), Saint-Quentin, Amiens, Abbeville, Long ;
 - 8a. A bout d'expédients : Valenciennes (*au réus*) ;
 - 8b. A quia : Charleroi, Haine-Saint-Pierre, Soignies, Mons, Tournai, Vermand, Amiens, Abbeville ; — réduit a quia : Gondécourt ;
 - 8c. Au bout de son latin : Mons, Ath ;
 - 8d. Au pied du mur : Hainaut ;
 - 8e. Ne sachant que faire : châtellenie de Lille (ca. 1824), Haine-Saint-Pierre ;
 - 8f. Dépourvu de moyens d'action : Frameries, Mons ;

9. Ne sachant plus que dire, que répondre : Warne-ton, Amiens ;
 - 9a. Hors d'état de répliquer : Mons ;
 10. Stupéfait : Virton, Haine-Saint-Pierre ;
 - 10a. Ahuri : Bois-d'Haine, La Louvière, Braine-le-Comte, La Croyère ;
 11. Abasourdi : Haine-Saint-Pierre ;
 12. Interdit : Virton, Mons, Namur, Fosses-la-Ville ;
 13. Ebahi : Fosses-la-Ville ;
 14. Déconcerté : Nivelles, Bois-d'Haine, La Hestre, La Louvière, Mons, Ham (1654), Amiens ;
 15. Confondu : Namur ;
 16. Etonné : Virton, Franchimont, Houdeng, Tournai ;
 - 16a. Saisi : Houdeng ;
 17. Surpris : Virton, Namur, Fosses-la-Ville, Nivelles ;
 - 17a. Atterré : Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul ;
- IV. 18. Agacé : pas de document ;
- 18a. Excédé : Vielsalm, La Hestre, Soignies ;
 - 18b. Navré : Bois d'Haine, La Louvière ;
 - 18c. Ennuyé : Ellezelles ;
 19. De mauvaise humeur : pas de document ;
 - 19a. Mécontent : Ellezelles ;
 - 19b. Triste : Landelies, Braine-le-Comte ;
 - 19c. Attristé : Soignies ;
 - 19d. Désolé : Landelies ;
- V. 20. Embarrassé : Charleroi, Fayt-lez-Manage, Haine-Saint-Pierre, Soignies, La Louvière, Mons, Wasmes, Frameries, Papignies, Ath, Tournai, Vermand, Lille ;
- 20a. Péniblement embarrassé : Pâturages ;

- 20b. Mis dans l'impossibilité de prendre une décision : Frameries;
 - 21. Perplexe : Olloy, Cerfontaine, Beaumont, Farciennes, Nivelles, Soignies, Mons, Pâturages, Papignies, Comines-France ;
 - 21a. Qui ne sait quel parti prendre : Lille ;
 - 22. Hésitant : Papignies ;
 - 22a. Irrésolu : Mons ;
 - 22b. Indécis : Maubeuge, Mons, Wasmes, Frameries, Basècles, Hollain, Gondécourt ;
 - 22c. Qui ne sait sur quel pied danser : Frameries ;
- VI. Pas de documents ;
- VII. 27. Satisfait : Nivelles, Fleurus, Charleroi, Fosses-la-Ville, Namur ;
 - 27a. Content : Franchimont, Fosses-la-Ville, Namur, Fleurus ;
 - 27b. Comblé : Charleroi, Cambrai ;
 - 27c. Heureux : Namur.

* *

J'ai noté l'emploi « être réus » à Virton, Tintigny, Vielsalm, Olloy, Cerfontaine, Namur, Charleroi, Dampremy, Gosselies, Marchienne, Landelies, Haine-Saint-Pierre, Soignies, Houdeng, La Louvière, Nivelles, Haine-Saint-Paul, Mons, Ath, Ellezelles, Tournai, Vermand, Valenciennes, Douai, Lille, Tourcoing, Gondécourt, Ham, Melleville ; — de *dimèrer réus'* ou *tot réus'* à Fosses-la-Ville ; — de *rinde réus'* à Mons ; — de *ès' sinte réus'* à Mons encore. Emmanuel Laurent cite l'ancien français *faire réhus* « mettre à bout d'argument, sans réplique », dont je parle déjà plus haut, d'après Roquefort, II, 1808, p. 455b, que cite Sigart :

faire rehus ou reheus, « mettre qq. hors d'état de répondre ou de répliquer »; Grandgagnage donne comme lorrain, probablement d'après dom Jean François, *faire réhus* = « mettre au pied du mur ».

Pour Auguste Lurquin, qui divise les traductions de *rèyus'* en deux séries : 1. satisfait, content ; — 2. surpris, interdit, ébaubi, ébahi, il y a deux difficultés à déterminer les nuances de sens et les émotions exactement exprimées par ce mot. Pour lui, Léon Pirsoul va à l'extrême des deux états d'impressions de l'homme qui est *rèyus'*; tandis que Grandgagnage dramatise la situation et le représente « confondu, mis au pied du mur, au bout de son latin », « à bout », dit Sigart.

« A nos-autes, dit Lurquin, ça s'adoûcit, vèyoz : 1^o contintemint : *vos-avoz l'air si rèyus'* ; *come vollà rèyus'* ! *Il a intré tot rèyus'*, c'est-à-dire la face épanouie, extériorisant la satisfaction d'être soi ; lès-ouys ronds, adouyêts, lûjenu. Noste ome a bin dwârmu, il a pit-ête mètu one bèle tchêre nouve frake, èt i vint briber on complumint ou bin prinde li plaïji di s' mostrar ou d' conter one bone novèle, assayî one pitite fârce ; — 2^o *jin.nante surprïje*. Intré tot s't-ome, li coeur paujère, *i d'meûre tot d'on còp rèyus'* : li bèle bauchèle qu'è-st-achîte dilé l' fignesse, c'est l' mayon qu'il a lèyi là gn-a on p'tit temps. Il a rodji, ébarassé, èt n'a seû l'ver l' lin.we. Ni onte ni peû : one alumwâre, on solia su l' visadje d'une saquî putôt simpe. Oh ! nin todis ! » (*Traduction* : Chez nous, cela s'adoucit, voyez-vous : 1^o contentement : vous avez l'air si « réus » ; comme vous voilà « réus » ! Il est entré tout « réus », c'est-à-dire la face épanouie, extériorisant la satisfaction d'être soi ; les yeux ronds, vifs, brillent. Notre homme a bien dormi, il a peut-être mis un beau veston neuf et cher, et il vient mendier un compliment ou bien prendre le plaisir de se montrer ou de raconter une bonne nouvelle, essayer une petite farce ; —

2^e surprise gênante. Entré tout satisfait de lui-même, le cœur tranquille, il demeure tout-à-coup «réus» : la belle jeune file qui est assise près de la fenêtre, c'est la fiancée qu'il a laissée là il y a un petit temps. Il a rougi, embarrassé, et n'a su que dire. Ni honte ni peur : un éclair, un soleil sur le visage d'une personne plutôt simple. Oh ! pas toujours !

Pour Claude Deparis dans *Linguistique Picarde*, XVI, 1976, 1, p. 23, les définitions qu'il a réunies pour l'Artois, la Flandre et le Hainaut sont variées. « Elles ne sont pas contradictoires. Le mot *réus* décrit un état limite, quand l'homme [est] à bout d'arguments, sans appétit, sans initiative et sans réaction, sans voix, à court d'idées... Il reste muet, interdit, déconcerté, bête, hébété, ahuri. Il ne réagit pas, il subit. » La notion de passivité est le fil conducteur.

Or c'est bien l'impression que l'on ressent au pays de Charleroi. Plusieurs témoins m'ont assuré qu'être *rèyus'*, c'est ne pouvoir ressentir davantage sa joie, sa satisfaction, sa fatigue, ne pouvoir dépasser sa capacité de raisonnement ou de résistance.

Proposition étymologique

Le FEW voit dans le «réus» dont on vient de passer en revue le dossier la continuation du latin *reus* « coupable », lequel vit encore dans le roumain *riū* « mauvais », le veglitoque ou dalmatien de l'île de Veglia *ri*, l'italien *reō* ou *rio*, le rhétique de Fassa *re* et de Gröden *rie* « coupable, méchant, mauvais ». « Les autres langues, dit Walther von Wartburg, l'ont emprunté comme expression de la langue juridique, de même que le gallo-roman. En Gallo-Romania il vit sous une forme plus adaptée à la phonétique de la langue d'emprunt, particulièrement en Franche-Comté et en Suisse, et sous

une forme encore presque latine. Cette dernière, à l'origine aussi terme de droit, doit son expansion dans les dialectes actuels à la langue des écoles. Voyez Estienne Pasquier dans ses *Recherches de la France* (1560), VII. 5 : 'il n'est pas qu'en ma jeunesse, es disputes qui se faisoient entre nous dedans nos classes, celui qui avait mal respondu estoit par nous appellé *reus*, comme on ly eust fait son procez.' Ce mot d'esprit a certainement été fait par plusieurs générations d'écoliers, vu que l'expression *estre reus* est déjà attestée dans le *Matheolus* de J. Lefevre. » Godefroy, d'ailleurs, dit de même, que l'expression *Je suis reux, il est reux*, était familière aux écoliers dans les classes d'autrefois. Quant à von Wartburg, il assure que les dialectes attestent la longévité de cet emprunt aux écoliers, avec la restriction que le westflandrien *reus* au sens de « qui ne sait que faire » est emprunté au flamand. Il étaie cette affirmation d'un renvoi à Schuermans, lequel note, en effet *reus* (mais la prononciation est naturellement [rø:s]!) : adjectif, « douteux, dans l'incertitude, ne sachant que faire » : *ik ben er reus meē*, c'est-à-dire « j'en suis gêné, embarrassé » ; *hij is reus in den kop*, fr. « il est à bout de son latin » (Westflamand). Et il ajoute que *reus* paraît bien être le même mot que *reis* (cité p. 532), qui pour lui vient du français *ras*, provenant de *raire*, latin *rasus*. A mon avis, la consultation de l'*Algemeen Vlaamsch Idioticon* de L. W. Schuermans (Louvain, 1865-1870, p. 536a) prouve plutôt le contraire de ce qu'affirme von Wartburg ; et les exemples qu'il donne font penser qu'il s'agit d'un emprunt westflamand au picard.

La notice de von Wartburg n'est d'ailleurs pas nécessairement à prendre au comptant. C'est ainsi que Babin, dont il ne tient pas compte, assure que les sens de « gai, qui n'a pas peur, ravi, content » supposent une contamination avec *radieux* : celle-ci « est à l'origine certainement de cette confusion de sens ».

C'est peut-être cette contamination aussi qui explique le *réyu* d'Etelfay, dont Jacqueline Picoche, dans *Un vocabulaire picard d'autrefois. Le parler d'Etelfay (Somme). Etude lexicologique et Glossaire étymologique...*, 1969, pp. 262-263, dit : « Ce mot, inconnu, semble-t-il, du FEW, mais bien attesté à Etelfay, s'emploie uniquement dans l'expression *cardon réyu*. Il est donc impossible de préciser son sens propre. On pourrait penser qu'il s'agit d'un adjetif dérivé de 'raie', décrivant les côtes de la tige et des feuilles du chardon. Mais on s'étonnerait alors de ne pas trouver la forme **rwèyu*. Mot rare, que nous n'avons relevé dans aucun glossaire, et d'étymologie obscure ».

Pour ma part, je pense avoir trouvé une autre notation de ce mot, dans le Perche, et c'est le *rayu* de Paul Martelliére, *Glossaire du Vendômois*, 1893, p. 269 ; le sens donné est « touffu, feuillu », et l'exemple fourni est « une haie *raiyou* ». Ce sens me paraît convenir parfaitement au chardon. Martelliére aussi déclare le mot d'origine inconnue.

D'autre part, il semble que tout le monde ne voie pas dans le latin *reus* exactement la même chose. Von Wartburg y voit « coupable », ce qui ne satisfaisait pas Sigart, puisque ce dernier déclare : « on ne peut guère songer au latin *reus*, coupable ». Gandgagnage entendait ce dernier mot au sens d' « accusé, prévenu », qui aurait pris le sens de « coupable, convaincu », sous l'influence de la formule *habemus confitentem reum* (que citent d'ailleurs aussi Legrand et Corblet). R. Grandsaignes d'Hauterive, dans son *Dictionnaire d'ancien français (Moyen Age et Renaissance)*, Paris, 1947, p. 537b, y voit *reus* au sens d'accusé, et distingue en a.fr. les sens de : 1^o accusé : *en cest cas fu li ungs auctour, l'autre reus* (xii^e siècle, dans *Girard de Roussillon*) ; 2^o coupable, scélérat. Pour Florian-Parmentier, le latin *reus* avait le sens de « partagé entre les deux parties d'un procès ».

Le plus sûr est de se reporter aux latinistes : pour

A. Meillet et A. Ernout, *Dictionnaire étymologique de la langue latine...*, 1939², pp. 863-864, le mot *reus* était ressenti par les Anciens comme un dérivé de *rēs*; c'était « celui dont le bien, l'affaire est en cause ». Opposé à *petitor*, il désignait le défendeur, l'accusé, et même le coupable, sens qu'il a conservé dans les langues romanes où il est représenté. Alois Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 1954³, dit à peu près la même chose : « *der Angeklagte*, ursprünglich *der, welcher zu einer Rechtssache in Beziehung steht, sowohl als Kläger wie als Angeklagter* ». Le mot ayant survécu dans la langue religieuse au Moyen Age, notons d'après Albert Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, 1954, p. 724a, que du sens classique de 'accusé, redevable', le mot est passé aux sens spirituels de 'condamné', dû (à la mort, à cause du péché originel), coupable, et comme substantif, aussi à celui de 'diable'. Ernout et Meillet, d'ailleurs, avaient recueilli dans l'antiquité l'expression religieuse *voti reus*, proprement « *celui qui est en cause à propos d'un vœu, débiteur d'un vœu* », laquelle expression a pris le sens particulier de « *celui qui a vu son vœu s'accomplir* ». Ces quelques notes permettent d'accorder tout le monde, encore que la manière de s'exprimer de Florian-Parmentier soit rien moins que claire.

Il n'y a pas non plus que le milieu des écoliers qui ait pu contribuer à la diffusion du mot : si l'on se reporte au *Concordantiarum Universae scripturae sacrae Thesaurus* des PP. Peultier, Etienne et Gantois paru à Bruxelles en 1897, p. 971b, on constate que l'Ancien et le Nouveau Testaments contiennent plus de vingt-cinq emplois du mot, dont sept au moins dans les évangiles les plus lus. Et la formule la plus fréquente est bien celle qu'évoque Albert Blaise : *reus mortis, gehennae, judicio, concilio...*

Quant au sens de 'diable', on peut en trouver un faible écho dans l'expression que rapporte M. David Vander-

maesen, dont le père faisait usage pour le menacer : *vos-êtesz-st-on vré réus'* 'vous êtes un vrai diable'. Notée à Flémalle, cette expression détonne dans la zone liégeoise, qui ignore l'emploi du mot.

On ne peut omettre qu'il y a d'autres étymologies proposées au terme gallo-roman. Flutre propose dubitative-ment *refusus* ou *reductus*, Legrand *redditus* ; Grandgagnage ne se décide pas entre *reus* « coupable » du latin et un substantif verbal de l'a.fr. *reüser*, au sens de reculer, d'où *ruser*. Gaston Paris le mettait en rapport avec *recusare*.

Cette dernière étymologie a été réfutée par von Wartburg, qui invoque deux faits : l'expression *a reus* en a. fr. vient bien du lat. *recusare*, mais elle est adverbiale et non adjective ; l'adj. *reus* au sens de « coupable » apparaît dès le XIII^e siècle. « Par contre, dit-il, il est bien possible que l'expression à *reüs* se soit confondue, vu sa proximité sémantique et phonétique, avec l'adjectif *reüs*. »

Cette réfutation vaut pour l'étymologie de Grandgagnage, qui est la même, vu que ce *reüser* vient de *recusare* (FEW, X, 1960, 73-74, p. 168).

Le lat. *reductus* ne paraît pas admissible : de *reducere* ne provient, dans le FEW, X, 1960, 73-74, pp. 181-184a, aucune forme dont le *-d-* intervocalique soit tombé, ce qui s'explique, puisque l'on y a vu un composé de *dūcere* et que le *d-* est donc initial.

L'étymon *redditus* est phonétiquement impossible, le *-dd-* ne tombant pas entre voyelles.

Quant à *refusus*, on peut se demander s'il a jamais existé. **Refusare*, en effet, est le produit du croisement de *refutare* et de *recusare*, affirme-t-on, et son participe passé devait être **refutatus*, apparemment.

Claude Deparis, qui déclare ne pas avoir consulté le FEW, ce qui étonne d'un linguiste, se sent par là même « plus libre » pour proposer *retusus* (*retunsus*), « émoussé,

rabattu, dépourvu de pénétration ». Il ajoute que « les *cardons réyus* d'Etelfay désignaient peut-être, à l'origine, des chardons qui piquent moins que le chardon à foulon et autres plantes servant à carder la laine ou le drap ». On a vu plus haut que tel n'est pas le sens probable de ces *cardons réyus*. La difficulté, à mon avis, de cette étymologie, serait d'expliquer le maintien dans la prononciation du *-s* final dans les deux tiers au moins des notations : maintien qui s'explique sans peine s'il s'agit bien d'un latinisme de nos dialectes, comme *orémus'*, *béatus'* et ceux que Pierre Ruelle a réunis pour le Borinage.

En conclusion, l'étymologie par *reus* « accusé, coupable » paraît la plus raisonnable. L'enquête en Wallonie et en Picardie, par l'abondance de ses notations, complète remarquablement le tableau des significations du mot et permet d'imaginer une filiation sémantique que les tableaux de cette étude esquissent sans peut-être la préciser avec toute la minutie requise.

Sources détaillées

Ce sont fondamentalement le FEW, *loco citato*, et Jean Babin : *Les Parlers de l'Argonne*, Paris, 1954, p. 577, notice 714. J'ajoute : Jaclot, de Saulny : *Vocabulaire patois du pays messin*, Paris, 1854, p. 30 et M. F. S. Cordier : *Vocabulaire des mots patois en usage dans le département de la Meuse*, Paris, 1833, p. 48.

Pour la Wallonie et la Picardie, voir le tableau ci-après, dans l'ordre alphabétique des localisations. Il reprend le FEW quand je n'ai pas eu accès aux sources utilisées par lui ; en outre, je reprends les exemples dont j'ai induit les traductions reprises dans le tableau des significations.

Tableau

Abbeville : FEW et *Linguistique Picarde*, II, 1962, 4, p. 24. || **Alle** : note de la Société de Langue et de Littérature Wallonnes (= SLLW) : *dj'èstos rèus'* : *rindeu*, à bout de forces. || **Amiens (région d')** : J. Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du Patois picard ancien et moderne...*, 1851, pp. 541 et 546. || **Antoing** : note de J. Dambraïn à la SLLW. || **Arras** : Claude Deparis, *Les chansons de la fête d'Arras*, dans *Linguistique Picarde*, XVI, 1976, 57, p. 23. || **Artois minier** : Claude Deparis d'après Marius Lateur, *loco citato sub Arras*. || **Ath** : André Delzenne dans *l'Almanaque Polyte Criquegnotte*, 2, p. 54 = *Florilège*, 1976, p. 125 : *J' sârwas bieu rèus' pou l' dire au jusse*. Voir aussi *Florilège*, pp. 88, 207, 215. || **Aubers-en-Weppe** : Fernand Carton et Pierre Descamps, *Les parlers d'A.* Arras, 1971, pp. 132 et 150 : *réü à Piètre et Bas-Pommereau*; *oréü à Le Val*; *ach'teur ch' su oréü*, « maintenant je ne sais plus que dire ». || **Basècles** : Jean Leblois, *Basècles bâti sur roc*, 1972, p. 58a. || **Beaucamps-le-Vieux** : Christophe Gaudefroy, *Lexique Picard de B. et de sa région (Canton d'Hornoy, Sud-Ouest Amiénois)*, Amiens, 1969, p. 37a. || **Beaumont** : Jean Renson dans les *Mélanges de Linguistique romane et de Philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille...*, 1964, I, p. 562. || **Besonrieux** (Familieux) : *El Mouchon d'Aunia*, LXIV, 1976, 3, p. 56 : *règus' di sès ramâdjes*. || **Binche** : Marc Lefebvre, *Petit dictionnaire du Patois binchois...*, 1975, p. 39. || **Bois-d'Haine** : Félix Duval, *Lès tchmins sans dbouts*, 1973, p. 18; *Préumi's Tokâdjes*, 1974, p. 22. || **Braine-le-Comte** : [Robert Hiernaut], *Glossaire en Wallon de B.*, s. d., p. 67. || **Buigny-les-Gamaches** : Eugène Chivot, *Pur jus*, 1972, pp. 34 et 79. || **Cambrai** : Henri Carion, *L'Arména d' Jérôme Pleum'coq*, 140 : *In t'wétiaint chel saquoï-là, j'étos èstomaké, réu d' plaisir*; — Charles Lamy, *Passe-Tims Kimberlot*, IV, 1897, p. 100; V, 1900, p. 215. || **Cerfontaine** : *Contribution au dictionnaire du parler de C.*, par Arthur Balle, 1963, p. 269 : *il ét règus', i' n' saveut què fé*. || **Charleroi** : note à la SLLW : *djè seu réus*, réponse de celui qui s'avoue vaincu au jeu de devinettes; — *Wallonia*, IV, 1896, p. 25, *idem*; — Roger Pinon, de science personnelle; — Robert Stainier dans *Fleurs littéraires dialectales de Wallonie*, 1968, p. 57 : *dji s'reus bén règus' di dire où-s-qu' èle l'a mètu*. || **Comines-France** : Pierre Allard et Charles Vermès, *Le patois de C.*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de Comines et de la région*, III, 1973, p. 279. || **Couvin** (région de) : Andrée Goorickx-Clause, dans *El Bourdon d' Châlèrwè èt co d'ayeûrs*, XXVI, 271, 1974, p. 192. || **Dampremy** : enquête de Roger Pinon en 1976 auprès de Franz Colot. || **Denain** :

Jules Mousseron, *A l' ducasse. La joie de vivre*, 1976, pp. 244 et 367a. || **Douai** (environs) : Théophile Denis, *Petits tableaux rustiques en patois d'un coin de la Flandre française*, s. d., p. 17 : *j'in sus fin réus'* « j'en suis très fatigué ». || **Ellezelles** : note à la SLLW : *jē sús règus' quē m'n-ouvrāje n'avanche pont*. || **Farciennes** : note de J. Kaisin à la SLLW. || **Fayt-lez-Manage** : Armand Dubois, *Pou dire ègè fé rître*, 1974, p. 58. || **Fleurus** : Henri Pétrez, *Glossaire du patois fleurusien*, 1962, p. 16a. || **Fosses-la-Ville** : glossaire manuscrit d'Auguste Lurquin à la SLLW. || **Frameries** : Louis Dufrane, *Vocabulaire de Fr.* dans les *Œuvres* de Joseph Dufrane, 1958⁶, I, p. XXXIII. || **Franchimont** : Lucien Léonard, *Lexique namurois....* 1969, p. 888, avec renvoi à *contint* et *paf*, information obtenue d'Émile Piret. || **Gondécourt** : E. Cochet, *Le patois de G. (Nord). Grammaire et lexique....*, 1933, p. 277a. Exemple : *vu n'ave pōē okór fé reu vou dēm d'ekol?* || **Gougnies** : R. Bauffe, dans *El Bourdon d' Châlèrwè èt co d'ayeûrs*, 1977, 297, p. 8 : *Règus' èt dju d'alène*, titre d'un poème. || **Hainaut** : Charles Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, III, 1880, p. 292 ; J. Corblet, p. 546, lequel cite aussi l'expression 'faire rehus' comme étant de l'australien (= du lorrain) d'après le *Dictionnaire australien* de Dom François, qu'utilisent aussi G. A. J. Hécart et J. Sigart, voir sub Mons. Pour ce Dom François faire *réhus* = « mettre qq. hors d'état de répondre ou de répliquer ». || **Haine-Saint-Pierre** : Flori. Deprêtre, dans *L'Inglème*, 1930, pp. 23 et 26 : *dju sús règus'* ; *dj'in sús règus'* ; dans *Nos djins*, 1926, p. 10 : *vos in s'rîz règusse* ; dans *Les caudèrlis*, 1933, pp. 16, 17, 19 : *ç' qui s' passe douci, vos-in s'rèz règus'* ; *mi, d' sús règus'* ; dans *Djîles dè sang*, 1956², pp. 13, 17, 26, 29 ; — H. Outlet, dans *El Mouchon d'Aunias*, XXVI, 1937, 1, p. 21 : *is sont règus' quand l' solèy lüt*. || **Haine-Saint-Paul** : Maurice Denuit : *Mête Patulin*, 1960, pp. 7, 28, 44, 98 ; *dju sús règusse* (féminin) ; *dj'in sús règus'*. || **Ham** ou **Saint-Quentin** : Louis-Fernand Flutre, *Le Moyen Picard d'après les textes littéraires du temps (1560-1660)*. Textes, lexique, grammaire, 1970, p. 335 : *j'y su regu*, « en cette affaire je suis tout déconcerté ». || **Hollain** : une note de Paul Mahieu, 1976. || **Houdeng** : note d'E. Hubaut à la SLLW : *Qu'est-ce què vos m' racontéz là? dj'in sús tout règus'*. || **Jumet** : Victor Byloo, dans *El Bourdon d' Châlèrwè....*, XXVI, 1974, p. 48. || **La Croyère** (La Louvière) : Charles Geerts, *Lès-eûres d'après....* 1977, manuscrit : *il èst d'moré l'efant règus'*. || **La Hestre** : *El gros moncha*, 1975, p. 6. || **La Louvière** : Flori. Deprêtre et Raoul Nopère, *Dictionnaire du wallon du Centre*, 1942, p. 241a : *l'ome èst règus' dè vir ès-n-éfant si fayé; ès' feume-là èst règusse dè vir ès' n-ome soû* ; —

Charles Geerts (de La Croyère), dans *El Mouchon d'Aunias*, XXVI, 1937, 8, pp. 15, et 9, p. 20 : *no bone mouman, rèyus', rabistoke ène couchète* ; — *Et mi, rèyus'*, — *Si pô què ç' fusse, — Dju chine*. Voir encore XXVIII, 1939, 9, p. 9 : *d'in sús rèyus'* ; et Louis Noël, *L'arayou*, 1942, p. 35 : *dju sús vrémint rèyus' quand dju vûs aporter 'ne saquè* (« embarrassée »). || **Landelies** : note d'Arthur Noël à la SLLW : une mère désolée de la conduite de son fils dira : *Djè seu rèyusse aveù in.n-albran parèy*. || **Lille** : J. Decottignies, *Vers naïfs* (1745) cité par Cl. Deparis, *loco cit.*; Louis Vermesse, *Dictionnaire du Patois de la Flandre française ou wallonne*, 1856², p. 124, qui cite un exemple tiré de François De Cottignies, dit Brûle-Maison (Lille, 1679-1740), dans *Le Savetier et la Paysanne* : *Te m' rends réü par tes raisons* ; — Alexandre Desrousseaux, *Chansons et Pasqueilles Lilloises*, IV, 1881², p. 271 ; et II, 1893⁴, pp. 21, 81 et III, 1869³, p. 132 : *v'là lès-urlus, honteús et réus* ; *les-omes sont tout réus* ; — L. Debuire, *Les Lilloises. Chansons et chansonnettes*, par Du Buc, IV, 1859, p. 89 : *Un étot fin réü — Car i-gn-avot pwint d'iau* ; — Pierre Pierrard, *Les chansons en patois de Lille sous le second Empire*, 1966, p. 150 ; — Grandgagnage, *loco cit.* || **Lille (châtellenie de)** (1824) : *Linguistique Picarde*, XIII, 1973, 2, p. 27a. || **Long** : Jean-Baptiste Carton : *Glossaire picard du Parler de L.*, 1971, p. 65 : *ej n-in sus réü*. || **Longpré-les-Corps-Saints** : *Linguistique Picarde*, 1965, 14, p. 59. || **Marchienne-au-Pont** : Edgard Lambillon, *Au guèrni d' no cœur*, 1961, pp. 11 et 24. || **Marcinelle** : Marcel Van Splunter, *Spipyures*, s. d., pp. 17 et 24. || **Maubeuge** : Edmond Beuge, *Vocabulaire maubeugeois*, 1889, p. 40 ; G.-A.-I. Hécart, *Dictionnaire Rouchi-Français*, 1834³, p. 407b. || **Melleville** : Jean Vacandard, *Glossaire picard de Normandie. Dialecte de M., canton d'Eu, Seine-Maritime*, 1964, pp. 154, 541, 546 : *ej nē pœ pu, ej su réhu ed gardiné*. || **Mons** : J. Sigart, *Glossaire étymologique montois*, 1866, p. 312 ; Philibert Delmotte, *Essai d'un glossaire wallon (1812)*, 1907, II, pp. 589 et 598 ; J. Corblet, p. 546 ; Godefroy, VII, pp. 160c et 161a ; Henri Delmotte, *Scènes populaires montoises*, 1834, p. 75 : *N'm'en parléz pwint, j' swis réusse avec ç' lingelà* (cité par Hécart, p. 328a) ; Jean-Baptiste Descamps : *Œuvres*, 1887, p. 158 (œuvre de 1862) : *si du d'viès môrt, — Tu n' comprinds nié qu' j'in s'râi réyusse?* ; Charles Letellier, dans *l'Armonaque de Mons*, 1846, p. 28 : *On est réuse pou tacher dé n' nié l's-avwâr, et on est co pus réuse quand on l's-a* (lés-imorwites) ; 1867, p. 38 : *Lalie étwat fin réusse avé s'n-ome qui s' soulwat tous lés joûrs* ; 1895, p. 28 : *Naturèlemint, tu li promèts d' vôtter pou lés socialissemens. — C'est justémint ç' qui m' rind si réus'* (par un rédacteur inconnu) ; *El Carion d'Mons*, III, 1874, p. 51 ;

Auguste Fourmy, *Bauduin VI*, s. d., p. 47 : *Baudwin ès' sintwat fin réus'* : *Il arwat aimé mieus faire él tifus'* ; du même, *Gille dé Chin, saint Georges montois*, s. d., p. 6 : *lés braves médecins, réyus' éyét tout mèc'* ; note de la SLLW ; Pierre Moutrieux : *Œuvres choisies*, 1912, pp. 350-351, a une chanson intitulée « *Elle est bé riuse avé s' fie, allez !* » p. 213 : *Toudis est-i qué s' monfrère ainsi, il étwat jolimint réyus' avé ç' grand infant là d' cinquante ét dés-ans.* || **Montigny-le-Tilleul** : enquête de Roger Pinon auprès de M^{me} Lydie Blaimont. || **Montigny-sur-Sambre** : Edmond Yernaux et Fernand Fiévet, *Folklore wallon*, 1956, p. 24 : *Dji seûs réyus'*, *dji done èm' lan.we au tchat.* || **Mouscron** : Léon Maes, *Notre Patois*, (1942), p. 72. || **Namur** : *Grandgagnage*, III, p. 292 ; Léon Pirsoul, *Dictionnaire Wallon-Français (Dialecte namurois)*, 1903, II, p. 200 ; Charles Wérotte, *Ch'oisix di Ch'ansons Wallonnes et otres poésies*, 1860³, p. 166 : *Mi fi Batisse, qui d'jos réyus'* — *Qui t'sés co bin d'viser patwès !* (cité aussi dans le dictionnaire ms. de A. de Pierpont). || **Nibas** : Gaston Vasseur, *Dictionnaire des Parlers picards du Vimeu (Somme)* avec considération spéciale du dialecte de N., 1963, p. 576 : *vâ iwi jour qué ch'kéri fyin, j' n-in sús réyû* ; *ch' sús réyû n-minjeû dés peûmes éd' tête.* || **Nivelles** : Joseph Coppens, *Dictionnaire aclot*, 1950, p. 334a : *dj'ai stè réyus' in apèrdant l' nouvelle.* || **Olloy** : Simone Manouvrier, dans *Les Cahiers Wallons*, 1976, 2, p. 20 et p. 32. || **Papignies** : note à la SLLW. || **Pâturages** : Pierre Ruelle, *Mots latins en borain*, dans *Mélanges de Folklore et d'Ethnographie dédiés à la mémoire d'Élisée Legros*, 1973, p. 419 ; Valentin Van Hassel : *Voléz co des Istoires ? In vlâ*, s. d., pp. 26 et 139 ; le même, *El cu d'el Mante*, 1935, p. 24 : *Djacot ét' bié réyus'* ; *au matin gn èle éte co réyus'* come toute ; *vous d'vèz ète bié réyus'*. || **Quaregnon** : une note de Constant Malva. || **Saigneville** : Marius Devismes, *Dins l' temps passa*, 1973, p. 86. || **Saint-Quentin** : Flutre, *op. cit.*, p. 335 (1648) : *Je songi l'aute jour en dorman — Que no Cler avoi foai reus en predican.* || **Soignies** : Ursmar Fiérain, dans *El Mouchon d'Aunia*, XLII, 2, p. 36 ; LXIV, 1976, 8, p. 168 (titre d'un poème) ; LXV, 1977, 2, p. 24 : *on dev'nout 'ne masse réyus' in l' vèyant s' rassörer* ; 7, p. 133 : *réyus' à bon* ; Léon Delférière : *Enquête dialectale sur le patois de S. à l'heure actuelle*, 1927. || **Tintigny** : note à la SLLW, provenant d'Édouard Liégeois ; le même, *Lexique du patois gaumet*, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 1897, p. 366. || **Tourcoing** : Jules Watteeuw, *Chansons, Fables et Pasquilles Tourquennoises*, III, 1897, p. 194 : *cheule pauve femme étot réue invec sin garchon* ; IV, 1902, pp. 154 et 182 : *In est réu qu'in n'in peut pus ; j' sus réu.* || **Tournai** : FEW,

Godefroy, VII, p. 160c-161a (Tournaisis); Ernest Ponceau, *Petit Glossaire tournaisien accompagné de quelques locutions populaires*, dans Géo Libbrecht : *M'n Accordéion*, s. d., p. 106 (et déjà dans l'édition stencillée de la Royale Compagnie du Cabaret Tournaisien, p. 34, qui fait deux articles, *rehusse* « fatigué » et *rehus* « eu de nouveau » (participe passé de 'ravoir' qui ne nous concerne pas ici) et « étonné »; ce dernier sens est confirmé par Géo Libbrecht dans *Nords*, 2, 1974, p. 114 et par un inconnu, dans *Les Infants d' Tournai*, XVII, 1971, 196, p. 1. Voir aussi Arthur Hespel, *Au clair de la lune*, 1929, p. 14 : *Quē j' suis réus, jē n' sés pos comint faire*; phrase à peu de chose près identique dans *Doyens de métiers*, 1931, p. 12; de plus *Faut jamais dire fontaine*, 1935, p. 3a : *j'aimereos mieus savwār vote gout, mi j' swis fin réusse pou l' déner, ch'EST à r'comincher tous les jours*. 'je suis a quia pour le dîner'. || **Valenciennes** : Hécart, pp. 328a et 470b, *Le Moulin du Rôleur*, s.d., p. 245; Jean Dauby, *Lexique rouchi-français*, 1968, p. 59b; Quer-tinier, *Recueil de chansons et pasquilles valenciennoises*, 1974², p. 7. || **Vermand** : P.-L. Gosseu : *Anciennes et Nouvelles Lettres Picardes*, 1847, A, pp. 8, 38, 42 : *vō pove garchon imprimeur y doit el' yête réuss pou mette des pareilles lettes à les miennes èd'sus vō gazette*; — *je ly ai té réuss*; *jé l'y étoi réuss*; dans B, voir p. 79 : *nous l'y ont été réuss pour l' rattraper et pis l' ramigoter*. || **Virton** : note de Charles Maus à la SLLW; Nestor Outer, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, XLV, 1904, p. 153 : *A v'là ène fite ! què d'ja sus toute réusse, vormat !* || **Vielsalm** : enquête de Roger Pinon en 1976, auprès de Daniel Ducombe. || **Warneton** : Pierre de Simpel, *Le patois de W.*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de Comines et de la Région*, III, 1973, p. 318. || **Walcourt** : enquête de Roger Pinon en 1976 auprès de René Coquette. || **Wasmes** : Emmanuel Laurent, *Glossaire étymologique borain*, s. d., p. 70. || **Wavre** : Léon Maret : *Dictionnaire wallon de Wavre*, 1971, p. 148a (à peine lisible sur la copie stencillée utilisée, à la SLLW).

Roger PINON

Le type 'passe-pied' en wallon

0. C'est un simple dossier sémantique que l'on tâche d'établir ici, d'un mot aujourd'hui devenu rare dans tous ses emplois, malgré une polysémie dont aucun dictionnaire général ou local ne rend suffisamment compte, et dont l'aire d'extension, relativement limitée, est fort mal caractérisée par le *FEW*.

Le court article que ce dernier consacre à *passe-pied* (7, 723b **passare*) mérite d'être reproduit en entier :

Mfr. *passe-pyés* 'danse à 3 temps au mouvement fort rapide' (1532, Matignon Corr 32, Bb), mfr. nfr. *passe-pied* (B. Périers-Ac 1935), nam. Ferrières H *passe-pid*, béarn. *passe-pée*, nfr. *passe-pied* 'air sur lequel on danse cette danse' (Ozan 1691-Ac 1935); wallon. *passepi* 'manivelle, pédale d'une meule à aiguiser'; bmanc. hmanc. Seudre S. *passe-pied* 'petit passage ménagé entre 2 planches de jardin', centre 'sentier, petite allée'.

Les localisations « nam. », « wallon. » sont, l'une trop étroite (et d'ailleurs inexacte telle qu'elle est, Ferrières faisant partie du liégeois), l'autre trop large; et les significations wallonnes sont loin d'être toutes relevées.

Alors que le *DL* ne reprend que le sens « ancienne danse », le *DFL*, v° *pédale*, signale *passe-pi*, *passête* pour « pédale d'orgue, de rouet » (arch.).

Les lexiques locaux et les documents d'archives permettent de compléter et de préciser un peu les diverses valeurs du mot, sans toutefois autoriser une véritable reconstitution de son histoire. Il faut donc se garder de prendre le classement plus ou moins logique que l'on a essayé d'établir pour une succession chronologique.

1. Sorte de danse. — A une question (1829) de l'Enquête de Haust en vue de l'*ALW*, treize attestations de *passe-pid* ont été recueillies, toutes dans la région liégeoise au sens large : à Liège, Bassenge, Liers (« d. laissée à l'inspiration de chacun »), Sprimont (« d. disparue ») [L 1, 4, 39, 113] ; La Reid, Stoumont, La Gleize, Chevron, Rahier [Ve 35, 38, 39, 41, 42] ; Malmedy [My 1] ; Villers-Sainte-Gertrude, Erezée [Ma 12, 19]. On y ajoutera Burnontige [H 77] (d'après O. Colson, *Wallonia* 5, p. 144 ; et É. Legros), Vottem et Seraing [L 50 et 75] (d'après R. Pinon) et Harre [Ma 13] (d'après É. Legros) (¹).

La plupart des dictionnaires de l'est notent le mot (Villers, Duvivier, Remacle 2, Hubert, Lobet, Forir, DL...), ainsi particulièrement bien attesté dans ce sens en liégeois. Mais le namurois ne l'ignore pas : Pirsoul, *Dict. namurois*, note *passe-pî* « n.m., passe-pied, ancienne danse vive, gracieuse et légère (v. élé) ; les pieds des danseurs se croisaient et s'entrecroisaient en glissant » et renvoie à *djavlo* « nom donné à une ancienne danse dans laquelle on intercalait une figure appelée élés di pidjon » ; L. Léonard, dans ses Add. demande d'ajouter *passe-pid* à la p. 358, l. 32 de son

(¹) Ces attestations complémentaires sont extraites du mémoire de licence inédit d'Anne Gilles, *Les noms des danses populaires en Wallonie*, Liège, 1967, pp. 36-37. Pour l'étude de la danse, on se reportera à ce travail et aux articles d'O. Colson dans *Wallonia* 1, 192-5, 5, 154.

Lexique namurois ; Lurquin, dans son lexique de Fosse (ms. à la SLW ; extraits publiés dans BSW 52), traduit *passe-pid* « passe-pied ; danse assez ancienne oubliée comme *li djavote* (²) ». A ma connaissance, les lexiques des autres régions de Wallonie (ouest et sud) ignorent ce sens, et même le mot.

Il n'est pas question d'examiner ici le détail du pas ou la mélodie de l'air d'accompagnement (v. les ouvrages cités dans la n. 1). Le *passe-pid* est, en général, comme le passe-pied français, une danse très vive ; dans *Li houlot*, D. Salme observe même plaisamment que *tél'mint cisse danse va reüt-à-bale*, il faudrait la surnommer *spèye-mustè* « casse-tibias » (p. 30) (³). Mais Remacle 2 (1843), lui, note que le mouvement du *passe-pid* est alternativement vif et ralenti. Il est plus curieux peut-être que le mot ait pu désigner, s'il faut en croire Lobet (1854), à la fois le passe-pied très vif et la « *chacane*, danse à mesure modérée et mouvement bien marqué, air de symphonie avec refrain ». On reconnaît dans *chacane* l'adaptation verviétoise du mot fr. *chaconne*, danse, air de danse d'un rythme lent. Ce sens particulier n'a pas été relevé par les autres auteurs que j'ai consultés, pas plus que d'autres adaptations wall. du fr. *chaconne* n'ont été signalées (⁴).

(²) La gavotte est une danse parente du passe-pied ; toutes deux sont présumées d'origine bretonne.

(³) Cité d'après A. Gilles, o.c.

(⁴) A noter que, dans les Add., à la page 681, Lobet traduit « *passpi* » : « *passacaille*, s.f. espèce de *chacone* à mouvements lents, danse ; son air ». Peut-être, la forme en *-a-* n'est-elle finalement qu'une simple coquille. On notera aussi que Lobet est le seul des lexicographes wallons à spécifier que le *passe-pid* désigne aussi l'« *air en trois temps* » accompagnant la danse.

En fr., comme on le voit dans l'article du *FEW*, *passepied* « danse » est attesté dès le XVI^e siècle ; en wallon, la première mention connue est seulement de 1758 : « *Tot minant l' pass'pid, ou l' Bretagne [brè-]* », dans *Les Hypocordes* de J. Simon de Harlez (éd. F. Bailleux, 1854, p. 129 ; cité par *DL*).

2. De loin antérieures sont chez nous les apparitions du mot dans un sens (ou un ensemble de sens apparentés) que le *FEW* ne relève pas : **escabeau, marchepied, tabouret**.

Très courant autrefois, le mot, dans un de ces sens, est aujourd'hui presque partout oublié, ou archaïque, ou ne subsiste (ou subsistait naguère) qu'avec une application restreinte. C'est à partir de ces applications que l'on a essayé de classer les attestations rencontrées, ce qui n'est pas toujours aisés, surtout pour la période la plus ancienne.

2.1. Le premier sens attesté est « *marchepied* dont on s'aidait pour grimper dans les lits (autrefois très élevés) » : Verviers 1575 deux belles fourmes de lict...avecque les *paspiedz* y annexés (Bull. Soc. Verviétoise Archéol. et Hist. 5, p. 363); Liège 1615 quatre forme de lict avec leur *paspied* (Not. Delbrouck, 14 v^o); Lg c^a 1615 ung mavais *paspied* de lict (Not. J. Ruffin, 33); Lg 1622 une forme de lict avec le *paspy* (Not. J. Ruffin); Lg 1626 deux formes avec *paspir* (Not. Oupie, 434); Lg 1635 une forme de lict avec le *passepied* (Not. Frérart, 15 v^o); Esneux 1646 un *paspiet* de lict... une fourme de lict avec le *paspy* (E. Renard, Textes d'archives liégeoises, BTD 29, p. 97, n^o 413); Lg 1647 une forme de lict avec un *passepied* et ung dressoir (Not. A. Etten, 338); Lg 1652 une forme de lict et ung *paspy* (Not. Prion, 54c); Lg 1655 deux formes de lict de sappin avecque un *passepied* (Not. Lien); Lg 1669 une forme de lict, le ciel d'iceluy avec un *paspied* (Not.

Sauveur, 59); Lg 1670 un *paspied* de lict (Not. Herck, 56) (5).

Si la fonction de l'objet est claire, son aspect, par contre, est mal connu (6). Est-ce un petit escalier de plusieurs marches — l'exemple de 1697 cité dans la n. 5 « un *paspie* de deux degréz » ne peut nous apprendre si d'ordinaire le passe-pied n'avait qu'une marche ou bien s'il en avait au moins trois — ou un tabouret simple, comparable à la *passête* d'aujourd'hui ? Il n'est pas possible de répondre avec certitude à cette question, à vrai dire secondaire, à mon avis, mais néanmoins non dépourvue d'intérêt, car elle met bien en lumière les difficultés auxquelles se heurte le lexico-

(5) On n'a retenu que les attestations dans lesquelles la destination précise de l'objet est indiquée. Quelques autres mentions seront citées plus loin. Dans quelques cas, le terme employé seul ne peut nous fournir aucune indication sur l'objet : Lg 1630 ung *paspied* (Not. Rolloux, 659); Lg 22-6-1640 1 planche en forme de *passe pied* (Not. Sauveur); Lg 1644 Item deux *passe pied* avec du papiers à l'entour (Not. Werpen, 111); Lg 1650 1 *paspit* (Not. Lien); Lg 2-3-1657 Item un *passe pied* et un sanier de bois (Not. Dufresne); Lg 1671 une petite viele table, un *passe-pied* et quelques petites vieles planches de fort petite valeur (Not. Jadot); Lg 1680 un *paspied* · deux petite potalle et deux lassette (Not. M. Nicolay). Plus intéressantes sont les trois mentions suivantes qui contiennent quelques détails descriptifs : Lg 17-5-1697 un *paspie* de deux degréz (Not. Caverenne); Lg 1651 ung *paspied* couvert en forme de longue lasse [= boîte] avec trois fer à repasser [empeser] (Not. Frérart, 37); Lg 8-3-1667 Item un *passe pied* en forme de coffre (Not. Nassette). Mais les précisions viennent peut-être de ce que ces objets apparaissaient au notaire comme exceptionnels, différents des passe-pieds ordinaires.

(6) V. n. 5. Une précision isolée comme Lg 30-10-1692 un *paspy* en bois (Not. Desaive) ne peut manquer d'étonner, cependant. Elle est probablement superfétatoire, mécanique.

graphe travaillant sur des documents anciens, rarement aussi abondants et aussi précis qu'il le faudrait.

La question, d'ailleurs, a été posée, il y a longtemps déjà. Dans ses *Gloses liégeoises* (Annuaire d'Histoire liégeoise 3, fasc. 2, p. 352), reprenant la définition « marches pour monter dans le lit » que J. Feller donnait pour expliquer le *paspied* de l'inventaire verviétois de 1575, J. Haust écrit : « Le pluriel est-il correct ? Je crois qu'il n'y avait qu'une seule marche. » Ce bref commentaire, que suivent des considérations sur un autre sens du mot, traduit une impression plus qu'une certitude, et on ne nous dit pas sur quoi cette impression se fonde. L'examen de la documentation que j'ai pu rassembler me paraît apporter plutôt des arguments en faveur de l'interprétation de J. Feller, que celui-ci, d'ailleurs, ne fondait pas non plus.

Certains contextes dans lesquels les deux mots, *passe-pied* et *passette*, sont réunis montrent, en tout cas, qu'une distinction, sur la nature de laquelle ils ne nous fixent pas, se faisait au XVII^e siècle entre les deux objets : Lg 17-8-1617 un *paspied* et deux *passet* (Not. Milemans); 16-4-1626 Item une chayr à trois pied et deux autre à quatre pied et un *paspy*, une *passette* (Not. Louvrix); 19-6-1671 un *paspié* et une petite *passette* d'enfant (Not. Bléret). On peut être tenté, assimilant la *passête* ancienne à celle d'aujourd'hui (*ALW* 4, p. 163, et fig. 484 du *DL*) d'y voir un tabouret, un petit banc simple pour les pieds, et de l'opposer au *passe-pid*, qui serait un marchepied à plusieurs degrés. Cette différence paraît plus naturelle qu'une autre portant, par exemple, sur la matière, la longueur (7).

(7) Les sens précis de « *passette* » au XVII^e siècle ne sont pas très connus non plus, mais on n'entrera pas ici dans cet examen.

L'analyse des termes qui se rencontrent en lieu et place de « passe-pied » dans le même contexte est également instructive, bien qu'elle soit délicate et qu'elle ne permette guère, pour l'instant, que des conjectures.

Chez le notaire liégeois Hollants (24-4-1684, f° 59), on trouve dans un inventaire : « ung escabelle devant la forme de lict ». L'escabelle est bien, d'ordinaire, aujourd'hui un marchepied à plusieurs degrés (ou encore une échelle double, v. *ALW* 4, not. 100). Mais le sens « tabouret » a également été noté, dans le Luxembourg, il est vrai (*id.*, p. 163); et, d'autre part, devant une mention comme celle-ci — « une rolesbet avec une scabelle » (*Lg. Not. Lapide*, 1585, f° 139) —, quand on sait que la *rôz'bèt'* (ou *rôl'bèt'*) était une couchette à ras du sol que l'on poussait pendant le jour sous un grand lit (v. *ALW* 4, p. 180), on ne peut qu'hésiter à affirmer l'équivalence des deux mots, des deux objets (¹).

La présence de *passette* dans ce contexte semble, elle, plus troublante, à première vue, que celle de *escabelle*, bien qu'elle s'explique peut-être plus aisément : un *passette* devant la forme de lict (*Lg. Not. Pompony* 21-11-1651); une *passette* dudit lict (*Lg. Not. Bléret* 1671, 21b v°). On remarque que les dates concordent avec celles des exemples sur lesquels s'appuyait notre idée que le *passe-pied* et la *passette* étaient différents; et, d'autre part, que les deux mentions de *passettes* de lit sont de la seconde moitié du XVII^e siècle, alors que les mentions les plus nombreuses de *passe-pied* de lit

(¹) Mais le marchepied servait certainement à monter dans le grand lit sous lequel la *rôz'bèt'* se glissait. Peut-être les deux meubles formaient-ils un ensemble. Un autre passage établit une équivalence entre *scabèle* et *passète* : *Lg 1663 Item une petite scabelle ou passette (Not. Jadot)*.

(dans un contexte clair) (⁹) sont de la première moitié et que l'on n'en a plus trace dans le dernier quart de ce siècle. Ces deux considérations à l'esprit, il semble que l'on peut écarter l'hypothèse de l'éviction progressive d'un mot, *passe-pi*, en train de vieillir, par un autre, *passète*, et qu'on doit songer plutôt au remplacement d'un objet par un autre objet mieux adapté à une mode nouvelle : les lits devenus plus bas, le marchepied à plusieurs degrés aurait été remplacé par un tabouret simple, quand il n'aurait pas été purement supprimé.

Tels sont, pour l'instant, les indices qui m'inclinent à ratifier la définition de Feller plutôt que celle de Haust. Mais il faut se garder de trancher avec trop de netteté ce qui peut-être ne doit pas l'être ; et l'on va voir tout de suite que, dans d'autres sens, à l'intérieur d'un même patois ou entre patois différents, les mots « *passe-pied* » et « *passète* » sont parfois ou ont tout l'air d'être de parfaits synonymes.

2.2. A Glons [L 7], l'Enquête de Haust a recueilli *passe-pid* comme synon. plus fréquent de *passète* (v. *ALW* 4, p. 163), donc pour désigner un tabouret simple sur lequel on pose les pieds. Les documents anciens n'attestent pas ce sens précis, d'ailleurs très localisé. Mais c'est bien d'un objet comparable qu'il s'agit dans l'exemple suivant : Lg 1627 ung hault pulpitte pour soy agenouiller avec le *passe pied* (Not. A. Etten, 22 v^o). C'est le tabouret d'un prie-Dieu. Impossible de dire si cette restriction est fortuite, due à l'état de notre documentation, ou si elle correspond à une délimitation réelle des emplois.

(⁹) Ce sont les dernières mentions claires de ce sens qui me paraissent les plus intéressantes à rechercher.

On rapprochera aussi de ce sens quelques-uns des exemples cités dans la note 5 : les *passe-pieds* en forme de boîtes ou de coffres font penser à des tabourets clos plutôt qu'à des escabeaux de lits.

2.3. En 1975, j'ai noté à Wegnez [Ve 27] une acceptation inédite, et peut-être individuelle, bien qu'elle s'intègre sans difficulté dans le réseau sémantique que l'on examine sous ce point 2 : *passe-pid* s'y dirait d'une sorte de petite *cleū* (claie) servant de tremplin à un jeune verrat pour *potchî* (saillir) une truie plus grande que lui.

2.4. Le *FEW* 7, 740a note parmi les sens de *passet* : flandr. [...] « petit escalier au haut du tabernacle sur lequel le prêtre place l'ostensoir » et mfr. « housse capitonnée dans laquelle on enveloppe certains objets consacrés au culte (1524-1549, Hav.) ». C'est aussi un objet placé sur l'autel — tabouret plutôt que housse ? — que désigne *passepied* dans le passage suivant : Lg 1631 l'autel avec 2 *passepied* ... ung *passe pied* sur l'autel (Not. A. Etten).

Beaucoup plus fréquent, dans un contexte similaire, est le terme *passette* ou *passet* qui désigne, lui, clairement, dans la plupart des cas, un ornement en tissu souvent associé au devant d'autel⁽¹⁰⁾ : Lg 13-9-1632 Item à toutes les *passettes*

(10) M. Léon Dewez, que je remercie d'avoir si aimablement répondu aux questions que je lui ai posées sur le sujet, me fournit les renseignements suivants : la *passette*, comme meuble d'église, désignerait soit le socle sur lequel on plaçait l'ostensoir ou le ciboire à exposer (thabor), ou peut-être l'escabeau dont se servait le célébrant pour atteindre le trône d'exposition ; comme tissu, ce serait sans doute le conopé(e) ou canopé(e), sorte de capuchon dont on recouvrerait le ciboire, ou peut-être le devant d'autel, l'antepedium. La plupart des textes que j'ai cités montrent qu'il ne s'agit pas du devant d'autel proprement dit, mais

des autels elle at fait des passemens (Not. Henri); Lg 1677 un devant d'autel de sattin blan feulagé de diverses couleures, avec deux armoieries en brosderie cousues dessus icelluy et les devant des *pacettes* qui sont cincque pieces semblables (Not. Dujardin, 166); Lg 1678 Item il y at toutes les *passettes* correspondantes aux devants d'autels (Not. Wasseige, 161 v°); Lg 1681 un devant d'autel de fillez lassez avec ses trois *passettes*, deux grandes et une petite (Not. Dujardin, 373); Lg 18-4-1681 un *passet* d'autel (Not. Cornélis); Lg 1683 Item un devant d'autel pint sur toille. Item encor un devant d'autel avec ses *passets* de brochart, la chasuble et voile de calice pareilles (Not. Thonart, 180/20 v°); Lg 1690 un devant d'autel et quatre *passettes* de brocart (Not. de Rome, 33); Lg 5-2-1721 Item un devant d'autel, quatre *passettes*, deux brayeres, un tour de tabernacle en deux pieces, un voile de calice, la bourse et la pale semblables que dessus (Not. Caverenne).

Il est vraisemblable que le *passepied* de 1631 est le synonyme occasionnel de ces nombreux *passet(te)s*. Signalons pourtant que *passette*, dans deux exemples que j'ai retenus, et qui sont tous deux, il faut le souligner, de la fin du siècle, paraît désigner un petit meuble (tabouret ?) que l'on recouvre d'un drap, et non une pièce d'étoffe

de pièces qui l'accompagnent, qui lui sont complémentaires.

M. Dewez observe encore que dans le texte de 1683 [et aussi de 1690], où il est question d'un devant d'autel et de *passet(te)s* de *broc(h)art*, il s'agit, « semble-t-il, d'un tissu orné de passementeries appliquées, en fils d'or ou d'argent ». Il paraît difficile, cependant, d'établir une équivalence sémantique entre *passet(te)* et *passement* : le texte de 1632 distingue bien les deux mots, et rien n'interdit vraiment de penser que *broc(h)art* détermine *devant d'autel* aussi bien que *passet(te)s*.

décorative : Lg. 4-5-1682 Item neuff petits drappes pour mettre sur les *passettes* [dans une chapelle] (Not. Pollain); Lg 1699 lavabo petits draps de credence draps de *passettes* bons et mauvais (Not. Wasseige, 56 v°).

2.5. Le « *pasepi d' l'âté* » que relève A. Body (*Voc. des tonneliers, tourneurs, ébénistes, etc.*, BSW 10, 1868, p. 278) et que reprend Grandgagnage (II, p. 197) est différent de celui signalé au paragraphe précédent. Quel que soit l'objet désigné par le mot, on a vu qu'il se posait sur l'autel. Ce n'est certainement pas le cas du « *pasepi* » de Body, bien qu'il ne soit pas facile de déterminer ce que la traduction « *marche-pied de l'autel* » recouvre au juste. Est-ce un escabeau à plusieurs marches permettant au prêtre d'atteindre le tabernacle, ou le « *dernier degré de l'estrade d'un autel* » (sens de *marche-pied*, d'après le *Dictionn. Général*) ou encore, comme les significations passées en revue au paragraphe 3 peuvent le suggérer, simplement « *l'estrade de l'autel* » ?

En namurois, selon Boxus (*Gloss. wall. namurois*, ms. Médaille d'Argent de la SLW en 1934), le « *marche-pied de l'autel* » s'appelle *passèt* (m.) : *li curé a trèbuké sul passèt*. On retrouve constamment comme synon. de « *passe-pied* » des types ayant avec lui en commun l'un ou l'autre élément : dérivés de *pas* (en *-et, ette*), composés « verbe (marche, balle) + pied » (¹¹).

(¹¹) Chez un notaire liégeois, le terme fr. *marche-pied* paraît désigner une sorte d'estrade dans une église : Lg 1684 une longue escabelle ou prie Dieu, un *marche pied* depuis icelle jusques à la muraille, un balustre et ventillon (= volet) regardant à la chapelle (Not. Gouverneur, 3b). On pense à un sens proche de *passette* « étroit trottoir de bois sur les ponts et dans les rues » (v. DBR 21, 9).

3.1. Le passage du sens « marche-pied » (au sens du *Dictionn. Général*) au sens « **estrade** » est naturel et presque insensible. Dans ce sens, souvent avec une application technique limitée, *passe-pid* est signalé par plusieurs auteurs du XIX^e siècle. Des mentions plus anciennes sont très rares et peu sûres.

Dans un emploi moins spécialisé que les suivants, j'ai encore entendu *passe-pid* à Mélen [L 71] et à Soumagne [L 95] pour l'estrade de comptoir d'un café, d'un magasin. À Fécher, hameau de Soumagne, on employait, en outre, le mot pour l'estrade, posée plus haut sur des *gades* (tréteaux), destinée à recevoir les chanteurs qui se produisaient dans un café, les jours de fête, au cours d'*assôts d' tchants* (concours de chants).

3.2. Le terme s'est spécialisé notamment dans le vocabulaire des tisserands. St. Bormans, dans son *Gloss. des drapiers de la Cité de Liège* (BSW 9, 1867), le note, à la p. 241 : « *awèies*, s.f.pl. Litt. aiguilles. Ce sont les mortaises des quatre pièces de bois horizontales qui constituent le métier et qui se nomment *pices* ; mais les drapiers à Liège désignaient par là ces pièces de bois mêmes. Celle sur laquelle l'ouvrier se tient quand il ramasse la trame, renoue un fil cassé, etc., se nomme *passe-pi* ».

C'est à cette source, sans doute, que Victor Willem (de Dison) a repris l'indication finale de l'article *trouwant*, dans son *Vocabulaire techn. wall.-fr. ... [du] tisserand* (BSW 38, 1898, p. 210) : « *Trouwant* : m. *Passe-pid* [sic]. Pièce longitudinale passant au-dessus des marches, sur laquelle le tisserand se haussait pour atteindre l'œuvre, derrière les lames. A Liège, on l'appelait *passe-pi* ».

Les exemples relevés à Spa et à Verviers par L. Remacle dans des inventaires concernant des outils de tondeurs sont peut-être à ranger avec les précédents (bien que les contextes

ne soient pas très clairs, et que le terme, d'après Willem, ne soit pas verviétois dans ce sens) : Verviers 4-11-1745 deux forces à tondre les drap avec une table de tondeur, deux trepied et *passe-pied* avec une charge de trois poid de fer ; Spa 10-6-1800 quatre tables de tondeurs quatre *passe pieds* (in *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers*, s. v. *passe-pied et charge*).

3.3. Enfin, Joseph Closset, dans son complément au *Vocabulaire de l'armurier liégeois* (BSW 34, 1894, p. 214), signale qu'à Nessonvaux [L 111], le *passe-pid* est l'estrade sur laquelle se place l'ouvrier d'usine afin d'être à la hauteur voulue pour travailler à la meule et aiguiser le canon.

4. Aux XIX^e et XX^e siècles, le mot est souvent attesté, dans la région liégeoise, mais aussi dans le Luxembourg et à la limite orientale de l'arrondissement de Namur, avec le sens « **pédale** », non seulement de meule à aiguiser, comme pourrait le faire croire le *FEW*, mais encore de rouet, d'orgue (v. *DFL*), de harpe, de piano, du chevalet de tonnelier.

4.1. J. Ramlot, dans son lexique inédit du wallon de Verviers (1831), est le premier à noter le sens « **pédale de meule à aiguiser** » : « *passpi d' pir tounress* : pédale, f. Fourche mue avec le pied pour faire tourner une pierre à aiguiser ».

Mais la seule mention publiée que je connaisse est de 1854, chez un autre Verviétois, M. Lobet — p. 406 « *passepi d' pir tounress* » — ; de là, elle a passé chez Grandgagnage (II, p. 197), puis dans le *FEW*, qui la considère, par erreur, comme wallonne, sans restriction dans le temps ni dans l'espace.

A. Body, l.c., qui traduit *passe-pi* « **pédale du rouet** » (et non « **de la meule** »), en indiquant comme synon. *touche*,

associe, sous *passète*, autre synon., la pédale du rouet et celle du tour.

A Fosse, d'après Lurquin, la pédale de la meule à aiguiser (et aussi du rouet) s'appelle *bale-pid*.

4.2. Dans son étude sur *La tonnellerie à la main à Huy* (EMW 5, 1949, pp. 157-8), É. Legros signale que le chevalet spécial de l'ouvrier qui façonne les douves, « *dj'volèt* (*dj'valèt* ou plus souvent *bâdèt* pour notre tonnelier liégeois) [est] muni d'une pédale, *passe-pi*, et d'un coussinet, *tièsse* ».

4.3. Les lamineurs de la vallée du Hoyoux désignaient naguère par le terme *passe-pi* une sorte de pédale actionnant un butoir nommé *macrale* (A. Doppagne, DBR 3, 1939, p. 82).

4.4. Le sens « pédale de rouet » est dans Lobet (1854), dans Body (l.c. 1868), et, de là, comme arch., dans le *DFL*.

La question 1051 (« rouet ») de l'Enquête de Haust a permis de recueillir le mot dans huit localités de l'est du pays : *passe-pid*, Jupille [L 66]; Tenneville [Ma 51]; Petit-Thier, Bovigny [B 5, 7]; Redu, Hatrival, Libin [Ne 11, 15, 24]; — *passe-pid*, Bierwart [Na 30]. C'est dans ce sens que le mot paraît avoir connu son extension la plus large.

Parmi les nombreux synonymes intéressants (on néglige ici « pédale, -ier »), on retrouve les types déjà rencontrés plus haut : d'une part, *passète*, que mentionnait déjà Body, à La Gleize, Stavelot, Wanne [Ve 39, 40, 44]; Malmedy, Robertville [My 1, 3]; Borlon [Ma 3]; Grand-Halleux, Arbrefontaine, Petit-Thier (à côté de *passe-pid*), Bovigny (*id.*), Longvilly (?) [B 2, 3, 5, 7, 23]; Arville [Ne 14] et *passete* à Ardevoor, hameau de Ni 20; — d'autre part, des composés « verbe + pied » : *martche-pid* à Laforêt [D 136] et Rochehaut [Ne 51] (¹²); *bale-pid* à Andenne,

(¹²) Type qui se prolonge dans les Ardennes françaises : v. Bruneau, *Enquête* 1384, *FEW* 16, 530 a.

Fosse, Denée [Na 84, 109, 135]; et encore « pied » ou son dérivé « piéton » : *pid* à Gottignies [S 31] et Bergilers [W 10]; *piton* [-on bref] à Fauvillers [B 33], *pitan* [-an bref] à Anlier [Ne 76], *piètan* à Straimont [Ne 60] (¹³).

4.5. Forir (1874) est le seul dans la région liégeoise à spécifier que le *passe-pid* s'applique à la pédale d'un instrument de musique (orgue, piano, harpe) : « *paspi*, pédale, gros tuyau d'orgue qu'on fait jouer avec le pied. — *Paspi d' piānō, di harp* : pédale de piano, de harpe ».

Mais Lurquin mentionne la même acceptation pour Fosse [Na 109] : dans le manuscrit de son Glossaire de Fosse (à la SLW), sur la page de gauche laissée blanche pour accueillir des additions, on trouve en face de *passe-pid* au sens de « danse » l'article suivant : « *passe-pid*, s.m. pédale, clavier grave de l'orgue. *Po-z-ambêter l' vis madjustêr, on tchôkéve tènawète on cōp sul ~ èt on s'écouréve al valéye do doksal ... èt a dadaye foûs d' l'èglise* » [Pour embêter le vieux chantre, on poussait parfois un coup sur la pédale d'orgue, et on s'enfuyait du jubé ... et à toute allure hors de l'église].

Article précieux à la fois parce qu'il atteste le sens dans la région namuroise, et parce qu'il montre que la spécialisation sémantique y était plus poussée que dans la région

(¹³) La tige reliant la pédale à la roue porte des noms divers, généralement imagés — *vârlèt*, *bonome*, *dam'zèle*, *marionète*, *tchin*, *djandjan*, — dont on n'a pas à s'occuper ici. Notons simplement, pour illustrer le passage du sens « pédale » au sens « tige » ou l'inverse, qu'à Laroche [Ma 42] *vârlèt* est donné pour « pédale » tandis qu'à Gottignies [S 31] *passét* [-e moyen], correspondant masc. de *passète*, est dit synon. de *bièle*, la pédale s'appelant *pid*. La même évolution, très naturelle pour deux pièces contiguës et complémentaires, s'est produite pour le type *passe-pid* (v. par. 5).

liégeoise (rappelons, en effet, qu'à Fosse, la pédale du rouet et de la meule à aiguiser s'appelle *bale-pid*).

5. Le sens « **bielle** », qui procède en droite ligne du sens « **pédale** » (v. n. 13), est relevé par Lobet, dont l'article, en définitive, est le plus riche de tous ceux qui ont été consacrés au mot : « bielle, s.f., en général pièce qui joint une roue à un levier pour changer le mouvement de va-et-vient en mouvement de rotation, comme dans la roue du rémouleur en bombelle ». Wisimus est plus bref et moins précis, qui, toujours pour Verviers, glose « manivelle (d'une bielle) ».

6. Le dernier sens dont il me reste à parler s'éloigne autant que le premier (« **danse** », par. 1) de ceux, formant une série assez cohérente, qui ont été passés en revue dans les par. 2-5.

Ce sens n'est attesté que par un auteur, Arthur Xhignesse (né à Liège en 1873), conteur et poète extrêmement fécond, original, plein de verve et de saveur, mais aussi souvent négligé quant au style et quant à la langue. Dans les fichiers du Dictionnaire général de la langue wallonne (SLW), une fiche, qui doit être de Xhignesse, mentionne pour *passe-pid* le sens « **sentier** », hasarde deux explications — « où il n'y a place que pour un pied ? » ou « où les pieds ont laissé trace de leurs passages ? » — et renvoie aux synon. *pid-sinte*, *pasé* [lire -zé].

Dans ses œuvres littéraires, Xhignesse a plusieurs fois utilisé le mot dans ce sens. Dans un conte, *È djårdin d' l'èvèque* (BSW 50, 1^{re} partie, 1908, p. 73), décrivant la tristesse du jardin le jour de la mort de l'évêque : *A hipe, quéquès cohètes — quåsi sins 'nnè fé lès quwances — si fit « chut » d'on costé à l'autre dèl dréve èt dès passepids.* [C'est à peine si quelques branchettes — presque sans y paraître — se faisaient « chut » d'un côté à l'autre de l'allée et des

sentiers (¹⁴).]; dans l'extrait d'un poème non primé, reproduit, sans nom d'auteur, par le rapporteur d'un concours (BSW 64, 1932, p. 44) : *On s' dit qu'on sère vite roûvi / Et qu' so l'ête tot près d'on passe-pid / On lérè : i dwême [-è-], li laid hasse!* [On se dit qu'on sera vite oublié / Et que dans le cimetière, tout près d'un sentier / On lira : il dort, le vilain bougre !]; dans un dialogue versifié entre *Mintène et Bâre* (Clémentine et Barbe), intitulé *Al Tossaint* (BSW 66, 1934-35, paru en 1939, pp. 136-7), la première, au moment de quitter l'allée principale du cimetière pour emprunter le sentier conduisant à la tombe de son mari, dit à sa compagne : *Misère, va ! / ... Vo-l'-la houte, li dréve... / — Nos fât quiter ; chal, c'est m' passe-pid...* [Misère, va !... Nous voilà au bout de l'allée... / — Il faut se quitter ; ici, c'est mon sentier...]

On aimerait avoir par ailleurs confirmation de ce sens, inédit chez nous, mais attesté en France (v. *FEW* l.c.). Ce sens s'intègre parfaitement dans le sémantisme des dérivés de *pas*, *passer* (v. lg. *pazé* et d'autres dér. in *FEW* 7, 716a) et peut trouver un soutien dans sa ressemblance formelle avec des composés comme *pi-pazé*, *pi-sinte* « sentier » (¹⁵).

7. Si, au terme de ce dossier, on reprenait en un tableau synthétique l'essentiel de la documentation, on mettrait en évidence la diversité inattendue des sens de *passe-pid* en wallon et l'étroitesse des localisations. Toute information qui permettrait de préciser un sens, une extension, une datation du mot serait accueillie avec gratitude.

(¹⁴) Plus haut, dans le même conte apparaissent les synon. *pazé* et *pi-sinte*.

(¹⁵) *Marche-pied* aussi a désigné une sorte de sentier (le long des cours d'eau, de halage); v. M.-A. Arnould, in *Documents et Rapports de la Soc. Roy. Archéol. et Paléont. Charleroi*, 45, 1944-45, p. 114; *FEW* 16, 528.

8. Il me reste un dernier mot à dire du verbe utilisé dans les expressions du type « verbe + pied (vocatif ou sujet) ».

Le sens du verbe dans *marche* (*bale, passe*)-pied est « écraser, poser ». Pour *marcher*, v. *FEW* 16, 527-8 ; *baler* existe encore en wallon au sens de « battre la terre (qu'on vient d'ensemencer) avec des planchettes... » (*DL*), « écraser les mottes » (Léonard 484 *balè*), v. *FEW* 1, 218 (où on ajoutera *bale-pid*). Quant à *passer*, c'est un sens arch. « poser le pied, marcher » qui a sans doute donné naissance à l'expression ; ce sens a été relevé à *La Gleize* par L. Remacle : *on n' sét wice passer*, où poser le pied, où marcher ; *passé so tès pis, lès tchins i passét bin* (dit-on à quelqu'un qui vous marche sur le pied) ; *passé so l' Bèl'jike, èt nin so sès-âbitants* (id.) (*Glossaire de La Gleize*, 2^e version, ms.).

Il existe encore un autre synonyme de *passéte* « tabouret pour les pieds » formé d'un verbe et de « pied », mais d'une synt. différente, le substantif étant complément d'objet direct : *porte-pieds*. Ce terme, signalé par *FEW* 9, 214a au XVIII^e siècle, a été connu en Wallonie : L. Remacle l'a noté une fois, à Verviers, en 1777 (*Notaires...* p. 195b).

Jean LECHANTEUR

Note tardive : M. Jules Herbillon, que je remercie vivement, m'a communiqué quelques mentions supplémentaires, notamment au sens « tabouret » (2.1.). Retenons les deux suivantes, désignant probablement l'estrade de l'autel : (1633-54 Anseremme) Item la vesture dudit autel, sçavoient le passepieds et chariot d'alentour (in *Namurcum* 41, 1969 ; p. 29, n. 28, *chariot* est glosé par l'éditeur, J. Jacques, « tapis de pied devant l'autel »?); (1728 Otrange) on a fait marbrer la table d'autel de N.D. et reparer le passe pied pour 18 fl. bb. (Reg. paroissiaux, 2, f° 93 v°).

M. Herbillon me signale encore que, d'après R. Debrrie, 'passe-pied' désigne dans certains parlers de l'Amiénois le têtard de grenouille (v. *DBR* 24, p. 98). Ce sens est inconnu en Wallonie et ignoré du *FEW*.

Le chat et le chien dans le dialecte et le folklore du Centre

à Roger Pinon,
en sympathique hommage.

En guise de préface...

Depuis qu'en 1948 je commençai à publier mes premières études sur la coccinelle, l'étude du folklore et de la dialectologie des animaux a beaucoup progressé en Europe occidentale, au point de se développer en une branche autonome de l'ethnologie, l'ethnozoologie.

Or cette discipline ne peut prospérer que sur des inventaires zoologiques qui ne se limitent pas aux observations biologiques, mais qui s'étendent à la place qu'occupent les animaux dans la vie de l'homme, pour le nourrir, l'habiller, le soigner, l'aider à travailler, l'amuser ou simplement l'intéresser.

Car c'est de l'homme que les animaux reçoivent un certain nombre de leurs caractéristiques. C'est l'homme qui les observe, qui les dénomme, qui les capture, les domestique, les chasse ; c'est lui qui se réfère à eux pour réfléchir au sens de la vie ou pour peupler ses rêves.

C'est là précisément le domaine d'étude de l'ethnozoologue. Et tant vaudront les enquêtes sur le terrain, tant vaudront les synthèses et les études de ceux qui, parmi les spécialistes, s'efforceront de dégager des constantes et des généralisations.

Il est impensable que la tâche ethnozoologique soit remplie par les seuls biologistes. Car il convient à l'ethnozoologue de réunir des qualités variées : une bonne connaissance de la biologie de l'animal sous observation, certes, mais aussi une capacité d'atteindre les observateurs populaires détenteurs du savoir traditionnel et de noter leurs dires, une formation linguistique, folklorique, historique, économique et sociologique, qui le mettent à même d'œuvrer sur les matériaux réunis, ne serait-ce que de les classer clairement.

Ces qualités, nous avons la chance de les trouver réunies chez Robert Dascotte, de qui on a pu lire et apprécier les recherches dialectologiques sur les animaux. Voici qu'il présente maintenant une étude dialectologique et folklorique sur deux animaux qui touchent de bien près à l'homme : le chien et le chat. Son travail se recommande par deux qualités majeures : l'honnêteté absolue de la documentation, qui est le produit d'une enquête intensive et parfaitement localisée ; la richesse des notations et leur caractère quasi exhaustif. Il est rare qu'une publication ethnozoologique inspire pareille confiance.

Puissions-nous avoir de lui d'autres études de la même valeur sur d'autres animaux. C'est sur les bases solides de semblables enquêtes que s'édifiera une ethnozoologie vraiment scientifique.

Roger PINON

Cette enquête a été effectuée à Bellecourt [Ch 25], Bois-d'Haine [Ch 14], Carnières [Th 7], Familleureux [Ch 3], Fayt-lez-Manage [Ch 23], Godarville [Ch 16], Haine-Saint-Paul [S 43], Haine-Saint-Pierre [Th 2], Houdeng-Aimeries [S 35], Houdeng-Gœgnies [S 36], La Hestre [Ch 24], La Louvière [S 37], Le Roeulx [S 32], Manage [Ch 15], Morlanwelz [Th 3] et Seneffe [Ch 6].

Nous remercions de tout cœur les nombreux témoins parmi lesquels nous devons citer hors pair notre grand ami René Painblanc, né en 1908, qui nous a documenté sur toute l'aire prospectée. Nous exprimons toute notre reconnaissance à MM. Willy Bal, Jules Herbillon et Roger Pinon qui ont bien voulu relire notre travail et y apporter des améliorations.

Lorsque le *i* a un son semi-nasal, j'ai écrit *in*, par exemple dans *bin*, *rin*, *tchin* ; *eū* se prononce *e* comme dans fr. *seul*, et *eū* comme dans fr. *jeu*.

Ouvrages consultés :

- A. Carlier, *Glossaire de Marche-lez-Écaussinnes*, dans BSW, t. 55, 1914, pp. 347-414.
- J. Coppens, *Dictionnaire aclot, wallon-français*, Nivelles, 1950 ; *Dictionnaire aclot, français-wallon*, Nivelles, 1962.
- R. Dascotte, *Supplément au dictionnaire du wallon du Centre*, dans DBR, t. 19, 1962, pp. 5-36.
- R. Dascotte, *Les divisions du temps, l'année traditionnelle et les phénomènes atmosphériques dans quelques communes du Centre*, dans DBR, t. 22, 1965, pp. 133-182.
- R. Dascotte, *Les noms wallons des mammifères sauvages du Centre*, dans DBR, t. 23, 1966, pp. 61-77.

- Fl. Deprêtre, *Méchon dè 1400 rébus*, La Louvière, s.d.
Fl. Deprêtre et R. Nopère, *Petit dictionnaire du wallon du Centre*, La Louvière, [1939-]1942.
A. Harou, *Le folklore de Godarville (Hainaut)*, Anvers, 1893.
J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933; *Dictionnaire français-liégeois*, Liège, 1948.
MA = *El Mouchon d'Aunia* [mensuel dialectal du Centre], La Louvière (à partir de 1912).
R. Painblanc, *Istwâre dè tchins*, dans « *El Mouchon d'Aunia* », mai 1963, pp. 83-86.

I. — LE CHAT

1. L'animal. — Le chat s'appelle *cat* à Familleureux, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, La Louvière et Le Roeulx, et *tchat* à Bellecourt, Bois-d'Haine, Carnières, Fayt-lez-Manage, Godarville, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, La Hestre, Manage, Morlanwelz et Seneffe. Néanmoins, j'emploierai toujours *tchat* dans mon travail ⁽¹⁾, pour ne pas répéter les données connues dans les aires *cat* et *tchat*.

Les chats sont élevés pour détruire les rats, *rates*, et les souris, *soris*, *sorites*. Un matou, *maroû*; une chatte, *mérote*, *minète*; un chaton, *djon.ne* dè *tchat*, *minoû* ⁽²⁾. Le chat est appelé *mimine* ⁽³⁾ (n. fém.) par les enfants. Miauler,

⁽¹⁾ Dans les jeux, quels qu'ils soient, le trimeur est appelé *el tchat*. Le terme *tchat* désigne aussi : 1^o une monture en bois, ressemblant à une griffe de chat adaptée à la faux (cf. DL, fig. 672); 2^o le gros treuil qui sert à hisser les blocs de pierre jusqu'à l'élévateur, dans les carrières de Soignies (où on dit *cat*).

⁽²⁾ *Minoû*, chaton du peuplier, du noisetier, etc.

⁽³⁾ *Mimine*, duvet, peluche.

nianwer (⁴) ; ronronner, *ronfyi* (⁵), *maroner*, dire sès pâtêrs (cf. § 3). Etre en rut, *yèsse in chasse*, *tchaudyi* (⁶) ; saillir, *marauder*, *daler al maraude* (⁷). Faire ses jeunes, *djon.n'ler*, *doner* ou *fé sès djon.nes* ; une chattée, *djon.n'léye* ou *nitéye* *dè tchats* (⁸). Châtrer, *côuper*, *liber*. Une chatière, *trô dè tchats*. Eczéma des chats, *rissé*, *tigne*. Griffe, *grâye*, *grauye*, *ongue* ; griffade, *grayure*, *grife* ; griffer, *dèsgrifyi*, *dèsgrauyi*, *grayi*, *grauyi*, *grifyi* (⁹). Chat malingre ; *tchat d'après l' Saint-Djan*. *Poupousse* est le nom le plus courant donné au chat, mais on dit parfois *Bouboule*, *Minoû*.

2. Le terme « tchat » dans les noms composés. — On rencontre *tchat* dans les noms composés ci-après : *brâye-dè-tchat*, primevère ; *i-d' tchat*, *myosotis* ; *godèt-d' cat* (Le Roeulx), primevère (¹⁰) ; *pinséye-dè-tchat*, pensée sauvage ; *tchat-keûye*, prêle ; — *tchat-cornu*, 1^o hibou moyen-duc, 2^o rapace nocturne (terme générique) (¹¹) ; *tchat ouwant*, chouette hulotte ; — *tchat-d' pus'*, grappin de puits ; *pèt-d' tchat*, vétille ; *artisse-dè-bouyas-d' cat* (arch., Houdeng-Aimeries), violoniste (les cordes du violon étaient faites avec des boyaux de chats).

(⁴) *Nianwer*, vagir (en parlant d'un bébé).

(⁵) *Ronfyi*, ronfler.

(⁶) *Tchaudyi*, se dit aussi en parlant de la jument en rut.

(⁷) *Daler al maraude*, aller voler ; *couri al maraude*, courir le guil-
ledou ; *courâr al maraude*, séducteur.

(⁸) Le terme *nitéye* désigne aussi une nichée de chiens, de lapins, ou de petits mammifères sauvages.

(⁹) *Agrauyi*, agripper.

(¹⁰) *Godèt*, jonquille ; *bleû-godèt*, jacinthe des bois.

(¹¹) *Cat-Cornu* est le nom du cimetière de Haine-Saint-Paul car un rapace nocturne, *cat cornu*, est sculpté dans le fronton de pierre surmontant le porche d'entrée.

3. **Formulettes du ronron.** — Dans la région de Soignies et des Écaustringues, on connaît la formulette du ronron ci-dessous, qui a les allures d'un itinéraire rimé :

Ronquières [Ronquières]

Inripont [Henripont]

du Scaussènes [Écaustringues-d'Enghien, É.-Lalaing]

crasse boudène

Inripont [Henripont]

co pus lon.

Dans tout le Centre, le chat ronronne :

Pâtér dè nos',

dès vèrtès cosses,

dès pwas spiyis,

c'est nin pour vous,

c'est pou vo tchin.

4. **Le chat sauvage.** — Le chat sauvage, *tchat-d' bos*, est disparu depuis longtemps de la région du Centre ; cependant, il est encore confondu avec le chat haret (chat domestique redevenu sauvage). Dans le bois de Mariemont, à Morlanwelz, le lieu-dit *Trô-à-tchat* est un endroit désert où il y eut peut-être un gîte de cette espèce. V. aussi le lieu-dit *Âye-à-cats*, à Haine-Saint-Pierre.

5. **Un jeu d'enfants.** — *Mète dèz chabots au tchat* : on collait des coquilles de noix, (è)scafiotes ou (è)scafiolets d' *gayes*, à la plante des pieds d'un chat ; on le lâchait dans un escalier et la bête affolée menait un bruit infernal en sautant sur les marches en bois.

6. **Devinettes.** — On parle du chat dans les devinettes suivantes, connues dans tout le Centre :

Qu'est-ce qui n'a jamés stè ét qui n' sera jamés?

In nid d' sorites dins l'orège d'in tchat.

*Pouqué ç' què l' keûye d'in tchat n' s'indjèle jamés?
Pace qu'èle èst toudi au dzeûr dè zérô.*

*Deûs pids mèt sans pids su twâs pids, quate pids vint èt
l'atrapè, deûs pids keûrt après quate pids pou ravoû sans
pids èt l'ermète su twâs pids. Qu'èst-ce què c'èst?
C'èst 'ne coumère qui mèt cûre in pêchon sur l' grèyi [gril]
èy' in tchat qui dzèrte avû.*

*Quate pates [un chat] su quate pates [une chaise],
quate pates vwat quate pates [une souris],
quate pates saute su quate pates èt mindje quate pates.
Qu'èst-ce què c'èst? C'èst-in tchat su 'ne sèle, qui vwat 'ne
soris, qui saute dèssus èt qui l'mindje.*

A Trivières [S 41], on connaît celle-ci :

*In cabarèt, qu'èst-ce què c'èst? In cat bârè [constipé],
c'èst-in cat qui n' sét pus tchir.*

7. Croyances populaires. — Pour attacher un chat à son propre foyer, il faut frotter du beurre sous ses pattes, ou bien l'amener à gratter dans les cendres de l'âtre. A Anderlues (12), on lui frotte un peu de beurre sous les pattes, on le prend ensuite et, des deux mains, on lui fait faire trois fois le tour de la crêmaillère, puis on le fait gratter avec les pattes de devant sur le contrecœur de la cheminée.

Pour déshabiter un chat de visiter un colombier, il existait un remède qu'on disait radical. On enfermait le chat dans un panier en compagnie d'un pigeon et on faisait dégringoler le panier dans les escaliers ; le chat croyait que le pigeon lui avait donné une raclée et il ne remettait plus les pieds dans un pigeonnier.

(12) R. Pinon, *Le folklore de la construction d'une habitation en Wallonie*, Bruxelles, 1970, pp. 7-165.

Autrefois, on disait que le chat avait trois vies, c'est-à-dire qu'il échappe à la mort pour recommencer d'autres vies. On disait aussi que si on coupait les moustaches d'un chat, il ne pouvait capturer des proies.

On dit qu'il va faire du vent quand le chat frotte ses griffes sur le sol et sur le mur, ou quand il sort ses ongles, *quand i fét stritchi sés-ongues*. Il pleuvra s'il se lave derrière les oreilles. C'est signe de grand froid quand le chat tourne le dos au feu ; à quelqu'un qui se chauffe de cette manière, on dit plaisamment : *i va fét froûd, èl tchat tchaufe ès' cu*.

8. Une enfantine, une chanson et une sauteuse. — Dans son article *Théâtre des doigts, théâtre des marionnettes*, dans « Le Vieux-Liège », t. 7, 1966, pp. 99-105, Roger Pinon écrit : « Ainsi que chacun devrait le savoir, on amusait autrefois les petits enfants avec des mouchoirs noués, avec des ombres projetées sur un mur, et aussi avec des dialogues animés par l'action des doigts d'une main ou des deux mains ». R. Pinon republie le document *La pénitente et le confesseur*, valable pour Anderlues, qui avait été publié par G. Willame dans « Wallonia », t. 2, 1894, p. 19 ; l'enfant place les deux index l'un vis-à-vis de l'autre et leur fait exécuter de jolies réverences à chaque parole. Inutile de dire qu'à la dernière réplique, les deux personnages se donnent une série interminable de baisers.

- | | |
|---------------------------------|--|
| — Bonjour, frère Jacques. | — Alors, j'ai dit... |
| — Bonjour, sœur Colette. | — Qu'avez-vous dit? |
| — Voulez-vous me confesser? | — J'ai dit... |
| — Dites vos péchés. | — Qu'avez-vous dit? |
| — J'ai été au marché. | — Que l'diable emporte le chat! |
| — Ce n'est pas péché. | — Quel grand péché! |
| — J'ai acheté du fromage. | — La pénitence? |
| — Ce n'est pas péché. | — Embrassons-nous. |
| — Je l'ai mis entre deux plats. | — Je n'embrasse pas les garçons! |
| — Ce n'est pas péché. | — Je le veux. |
| — Il a mangé tout le fromage. | — Eh bien puisqu'il le faut, il le faut! |
| — Ce n'est pas péché. | Tchip! tchip! tchip! (Ensemble). |

R. Pinon écrit que « cette enfantine n'est pas seulement française et wallonne, elle est aussi anglaise et néerlandaise ». Il ajoute que le thème de cette enfantine est celui de la ronde célèbre en français (et en portugais) de la bergère et de son chaton. J'ai recueilli une version de cette ronde au hameau de Rosseignies (commune d'Obaix) auprès de ma cousine Élise Delvigne-Gobert, née en 1903 :

- I. Il était une bergère
et ron et ron, petit patapon,
il était une bergère
qui gardait ses moutons,
ron ron. *(bis)*
- II. Elle faisait du fromage | du lait de ses moutons.
- III. Le chat qui la regarde | d'un air assez fripon.
- IV. Si tu y mets la patte | tu auras du bâton.
- V. Il n'y mit pas la patte | mais il mit le menton.
- VI. La bergère en colère | tua son chat fripon.
- VII. Elle s'en va à confesse | au curé du canton.
- VIII. Mon père, je m'accuse | d'avoir tué mon chat fripon.
- IX. Ma fille, pour pénitence | nous nous embrasseron.
- X. La pénitence est douce | nous la recommencerons.

La sauteuse suivante est connue à La Hestre et à Morlanwelz :

*Youp' you youp'
Colas Robin,
no p'tit tchat n'a pas nu dints,
no mèskène [servante] èn' vût pas danser
pace què l' varlèt n' vût pas l' min.ner,
youp' youp'.*

9. Expressions et dictons. — Lorsqu'on fait un long travail, on dit : *c'est long mais nos ll'ârons*, et une autre

personne répond : *pouquè nin, èl keûye dou tchat a bin vnu* ; à quelqu'un qui se lave avec très peu d'eau, on dit : *i s' lâve come lès tchats, i n'a nin stè padri sès-orêyes* ; *c'è-st-aussi fin qu' dou gris tchat*, c'est délicieux, ou c'est soyeux ; *c'è-st-aussi doûs qu' dou cu d' tchat*, c'est soyeux ; *lès-éfants d' tchat*, c'est leû gout dès soris, tel père, tel fils ; *dju comprinds bin minoû sans dire no tchat*, je comprends ce que vous dites avec des détours ; *c'è-st-in mouchon pou l' tchat*, il ne vivra plus longtemps ; *au nût', tous les tchats sont gris*, la nuit, on peut confondre ; à *vi tchat, djon.ne soris*, se dit lorsqu'on voit un homme assez âgé courtiser une jeune fille ; *èl tchat a mgnî [mangé] l' bûre*, c'est la débâcle ; *is s'intind'tè come tchin èt tchat*, ils s'entendent mal ; *on n' sét nin fé dès figues (ou du suke) avû du brin d' tchat*, pour faire du bon, il faut de la bonne marchandise ; *il-è-st-aussi fin qu' gris tchat*, il est très rusé ; *i keûrt come in tchat après 'ne sorite*, il court très vite ; *i s'ersake [il se retire] come in maroû dzous l' drèsse*, il est très peureux ; *c'è-st-in tchat d'après l' Saint-Djan*, se dit d'une personne très frileuse, ou qui se plaint toujours ; *quand lès tchats sont-st-invoye, les soris sont mèsses (ou dans'tè)*, quand les maîtres ne sont pas là, il n'y a pas de discipline ; *èl tchat èst dvins l'orlôdje*, c'est le désarroi ; *ayu ç' què m' tchat va s' mète pou sès puces*, se dit pour se moquer de quelqu'un qui se vante ; *in tchat n'értrouvérouât nin sès djon.nes*, se dit d'une maison en désordre ; *èt dire qu'on nouye dès si bias djon.nes dè tchat*, se dit pour se moquer de quelqu'un ; *al longue dè daler couki avû in tchat qu'a dès puces, on d'atrape*, on a les défauts des personnes qu'on fréquente ; *yèsse contint come in tchat qui mindje du fwate [foie]*, être très heureux ; *c'è-st-aussi rèche què l' langue d'in tchat*, c'est très rugueux ; *il a dès is come dès kikines dè tchat*, il a les yeux bridés ; *i rchène [il ressemble] tout in tchat qu'a l' risse [teigne]*, se dit de quelqu'un qui n'est pas lavé ni peigné ; *vos ditiz*

in cat qu'a stè au sûr [sérum du lait] (Binche), il fait une mine dégoûtée; *èl minète qui tchèriye droût ès' continte dè s' maroû*, une femme honnête et sérieuse se contente de son mari; à quelqu'un qui dit: *dj'ai fêt*, après avoir accompli une besogne, on dit: *taboûrd, èmtèz dès cindes déssus* (allusion aux chats qui recouvrent leurs excréments avec de la terre); *il-èst pus sèc qu'in cat d'ermite* (Vellereille-le-Sec [S 47]), il est très maigre; *yèsse pus léd qu'in tchat d' cindes* [cendres] (Écaussinnes-Lalaing [S 24]), être très laid; *ès' laver come lès tchats*, ne laver que le bout de son nez; *c'èst pus râle* [rare] *què lès bleûs cats* (Houdeng-Aimeries [S 35]), c'est très rare; *tant qu' vos frèz ça, vos n' frèz nin dès machéyes* [aliments mastiqués] à *lès tchats*, se dit en donnant de la besogne à quelqu'un; à Trivières [S 41], les enfants marchent en scandant: *gauche duate, Mariye chavate*, c'est *nin mi qu'a rompu l' jate*, c'est *l' cat avû sès quate pates*.

II. — LE CHIEN

10. L'animal. — Le chien, *tchin* (¹³) est logé dans un tonneau, *tonia*, ou dans une niche, *cayute* (¹⁴), *garène* (¹⁵). Il est attaché, *alouyi*, avec une petite chaîne, *tchin.nête*, ou

(¹³) Les houilleurs qui travaillaient dans les charbonnages de Morlanwelz appelaient *tchin* un câble dont une extrémité est pourvue d'un crochet. Ce terme désigne aussi une cale posée sur le rail pour bloquer un char, un wagon. C'est aussi l'appellation du cep de la charrue.

(¹⁴) Synon. *cabogne* (Saint-Vaast [S 41], Trivières [S 42]).

(¹⁵) *Èl Garène*, lieu-dit à Boussoit, Maurage [S 38, 39], Harmignies [Mo 58], Ressaix [Th 4]; *garène*, clapier, cabane pour lapins domestiques.

un lien de corde, ène *kèwète*, fixé au collier, *colé*. Une chienne, *lice* (¹⁶); être en rut, *tchaudyi* (⁶), *yèsse in chasse*; saillir, sauter; être attaché par la copulation, *yèsse akeûyi*; faire ses jeunes, *djon.nler*, *doner* ou *fé sès djon.nes*; une nichée de chiens, *nitéye dé tchins*; aboyer, *abayi* (¹⁷), *doner*; mordre, *agnin*; morsure, *agnure*; on met parfois une muselière, *muzière*, sur le museau, *mouzon*, *grougnèt*; haleter, *lanci* (¹⁸). Hurler, *eûler*, *ca-ûler*; grogner, *grougnin*, *groûler* (¹⁹); crier de douleur (en parlant d'un chien), *criyi* *cayute*; flairer, *soukter*, *sukter*. Un chien enragé, *in tchin inradji* ou *in tchin monvés*; par contre, *in monvés tchin* (ou *in tchin cagnard*) désigne un chien méchant. Exciter, *piyi*; tenir en laisse, *tèni al lache*. Châtrer, *liber*. Se coucher sur le dos (uniquement en parlant des chiens), *fé lès fiyes dé Binche*. Le pou du chien, *boskèt* (Braine-le-Comte [S 19]).

11. Les espèces. — On distingue : *tchin bastardè*, cabot; *tchin d' cache*, chien de chasse; *tchin d' coûr*, chien de garde; *tchin dôgue*, bouledogue; *tchin leû*, chien loup; (*tchin*) *l'vri*, lévrier; (*tchin*) *rati*, chien ratier; *tchin d' tchèrète*, chien de trait; *tchin à vatches*, bouvier; *bèrdjot* ou *tchin d' bèrdji*, chien de berger. A Seneffe, le chien qui garde les flancs du troupeau de moutons est appelé *él tchin qui fét lès-âyes* [haies] et celui qui reste près du berger est appelé *él tchin d' pid*; à Mignault, le *mésse-tchin* (prop^rt maître-chien) *fét l' devant*, *lès-acostès* et *l' dèri dou troupia*.

(¹⁶) *Lice-dè-leû* (ou *louvesse*), louve; tourner à *lice* (Seneffe), être en chaleur (en parlant de la jument).

(¹⁷) *Abayi*, tousser bruyamment.

(¹⁸) *L'efant lance après s' tute*, l'enfant appête sa tétine.

(¹⁹) *Grougnin* lorsque les grognements viennent de la gorge, et *groûler* lorsqu'ils semblent venir du palais. *Groûler*, gronder (un enfant); *él bon Dieû groûle*, il tonne.

12. Les noms des chiens. — Les noms les plus usités sont : *Baron, Blak, Bobi, Dik, Duc, Finète, Folète, Gamin, Marquis, Mirète, Mirza, Tété*.

13. Le terme « tchin » dans les noms composés. — Le terme *tchin* se rencontre dans les noms composés suivants : *dint-d' tchin*, chiendent ; *langue-dè-tchin*, 1^o plantain lancéolé, 2^o variété de tabac de Carnières ; *rôse-dè-tchin*, églantine (Écaussinnes, Seneffe) (20) ; — *grand-tchin*, Grande Ourse (Seneffe) ; *pétit-tchin*, Petite Ourse (id.) ; *soupe-dè-tchin*, pluie (plais^t à Seneffe) ; — *tchin-d' tère*, campagnol des champs (Seneffe) ; — *cache-tchin*, suisse d'église ; *tchin-d' cindes*, personne qui aime demeurer chez elle ; — *avêt* [crochet] *-d' tchin*, espèce de tourillon (cf. note 13).

14. Une amusette. — A La Louvière et à Haine-Saint-Pierre (et probablement dans tout le Centre), on secoue le poignet de l'enfant pour faire balancer sa main en disant : *papate èst rompûye, têtè* (ou *tété*) ; cette phrase est répétée de nombreuses fois dans le but de faire rire l'enfant. En langage enfantin, *têtè* désigne le chien.

15. Croyances populaires. — Le chien qui hurle la nuit annonce une mort prochaine, on dit : *èl tchin eûle à moûrt*. Pour guérir une morsure de chien, il faut faire lécher la plaie par une chienne. On coupe la queue des chiens pour enlever le ver qui a élu domicile dans cette partie du corps. A Godarville (21), pour empêcher un chien nouvellement arrivé dans une maison de la quitter, on doit lui donner une pâtisserie qu'on a laissée séjournier sous l'aisselle pendant un certain temps.

(20) Synon. *rôse-dè-sorcière* (Le Roeulx).

(21) A. Harou, *Le folklore de Godarville*, p. 17.

16. Sorcellerie. — Dans toute la région du Centre, les gens qui circulaient la nuit étaient parfois suivis par un chien dont ils ne pouvaient se débarrasser, mais brusquement, l'animal disparaissait aussi mystérieusement qu'il était apparu.

Au siècle dernier, on racontait l'histoire suivante. Pour rentrer chez lui, un habitant de Feluy [Ch 2] devait traverser chaque jour, matin et soir, le bois de Feluy, entre le pont à la Marche et le hameau de la Claire-Haie. Un soir, comme il s'engageait dans un chemin qui conduit au bois, il fut suivi par un grand chien qui ne cessa de lui témoigner des amitiés. Dès l'entrée du bois, le chien sauta sur le dos de l'homme et n'en descendit qu'une fois arrivé à l'autre extrémité du bois. La scène se reproduisit ainsi pendant une dizaine de jours, le chien attendant l'homme, caché dans les fourrés. Dès que l'homme arrivait, il criait simplement : « Venez », et le chien arrivait et lui sautait sur le dos. Excédé, à la fin, l'homme s'était muni d'un couteau et un soir, au moment où le chien descendait de son dos, il lui planta le couteau dans la gorge. C'est alors que le chien parla et dit à l'homme : « Malheureux, qu'avez-vous fait ? Il ne me restait que quelques jours à faire ». On prétendait qu'il s'agissait d'un homme transformé en chien par une sorcière qui lui avait imposé, pour retrouver son aspect humain, de se faire transporter à dos d'homme, pendant un certain nombre de jours.

17. Prières populaires. — A Godarville, quand on croise un chien suspect, on récite les prières suivantes :

Saint Hubert glorieux,
que Dieu soit amoureux,

Saint Hubert glorieux (22),
Dieu le fils fait l'amoureux,

(22) Cette version d'après A. Harou, *op. cit.*, p. 68.

trois choses me garderont,
la douleur du serpent
et les mauvaises bêtes enragées
ne pourront pas plus m'approcher,
pas plus près, pas plus loin
que les étoiles du ciel.
Ainsi soit-il.

trois choses il nous défend,
l'élu du serpent,
cette bête enragée,
qui ne peut pas plus nous approcher
que les étoiles du ciel.
Ainsi soit-il.

18. Un concours. — A Familleureux, jusqu'au début de ce siècle, on organisait dans les salles, des concours qui consistaient à lâcher un rat qui était poursuivi et tué par un chien ratier ; le chien vainqueur de ces joutes était celui qui mettait le moins de temps pour tuer le rat, ou qui en tuait le plus grand nombre dans le laps de temps le plus court.

19. Toponymie. — Le terme *tchin* se rencontre dans les lieux-dits : *èl Grand-Tchin* (Ec.-Lalaing); *Tchin-qui-piche*, à Morlanwelz ; *Pont-brin-d' tchin*, à Houdeng-Aimeries (23); *èl Pachon dès tchins*, à Harmignies (BTD 22, 1948, p. 335); La *Fontène-à-tchins*, située dans le parc de Mariemont, à Morlanwelz, désigne la réplique de la Fontaine de la cour des Lions, dans l'Alhambra, à Grenade (Espagne).

20. Expressions et dictons. — *Èl cin qui vût dès djon.nes dè tchin n'a qu'à alver dès lices*, se dit de celui qui quémande toujours ; *èl tchin n'in vaut nin l' colé*, le jeu n'en vaut pas la chandelle ; *fé s' tchin*, garder une partie de sa paie ; *il-est l' tchin dèl mézo*, il est le souffre-douleur ; *couri come in tchin dèslachi*, courir très vite ; *il-est toudi pou mète ès' nèz ayu ç' qu'in tchin n' mètrotùt nin co s' pate* (ou

(23) Pour ce toponyme, on consultera A. Sûrpun [E. Develeer], *À propos de ponts... bien mal nommés*, dans « Èl Mouchon d'Aunia », février 1968, pp. 26-27. *Brin* signifie 'excrément'.

s' keûye), il s'occupe de tout ; c'est tout *pur conte dè toucha tchin*, ce sont des balivernes ; *yèsse insgueûlè come châr dè tchin*, être insulté très grossièrement ; *i n' done nin s' pârt au tchin*, il est un peu là ; à quelqu'un qui demande : « *Pouqué mè rwêtèz lainsi ?* », on répond : « *In tchin rwéte* [regarde] *bin in.n-évèke* » ; *yèsse tchin d' sès bêtch*, être avare de baisers ; *yèsse tchin dè s' mère*, suivre étroitement sa mère ; *c'è-st-in.n-ouvrâdje dè brin d' tchin*, c'est une besogne insignifiante ; *alouyi s' tchin avû dès saucisses*, c'est *risquî qu'i s'incurisse*, il ne faut pas accorder trop de liberté aux enfants ; *n'uchèz nin peû d'in tchin qu'abaye*, ne craignez pas celui qui crie ; *lès gueûles dè tchin sont fêtes pou agnîn*, se dit à quelqu'un qui aime braver le danger ; *au nût'*, c'est *tous tchins courants*, au matin, c'est *tous tchins dormants*, se dit des personnes qui se couchent tard et qui ne savent se lever tôt ; *il-èst pus losse qu'in tchin d' tchèrète*, il est très libertin ; *quand on l' carèsse*, *èl tchin fét djouwer s' keûye*, se dit d'un enfant qui aime être gâté et caressé ; *i fét in temps à nin mête in tchin à l'uch'*, il fait un temps détestable ; *il-èst là come in tchin dins n-in djeû d' guiyes*, il est mal à sa place ; *is s'intind'tè come tchin èt tchat*, ils s'entendent très mal ; *ça n' vaut nin lès quate fiérs d'in tchin*, cela ne vaut rien ; *pou rin*, les tchins vont à *toûr* [taureau], tout se paie ; *i n'a nin pus d'ascoute qu'in djon.ne dè tchin*, il n'obéit pas du tout ; *il-a in grâde ène miyête pus waut qu' lès deûs couyès d'in tchin*, il a un très petit grade ; *il-èst come in tchin à twâs pates*, se dit de quelqu'un qui se plaint pour peu de chose (allusion aux chiens qui marchent souvent sur trois pattes, bien qu'ils ne soient pas blessés) ; *i nâdje à pates dè tchin*, il nage de la même façon que les chiens ; *i s' counoût à ça come in tchin al bone bière*, il n'y connaît rien ; *c'è-st-in.n-èfant qu'èle a yeû avû l' tchin dou garde*, elle est incapable de dire qui est le père de son enfant ; *taleûre* [tantôt], *vos rvérèz avû in pwalon à vo keûye*, se

dit à un jeune homme qui attend toujours sa promise sur le même trottoir (allusion au poêlon que l'on attachait à la queue des chiens qui allaient toujours uriner sur le même mur); *il-èst sougnin come in tchin d' monseù*, il est très bien soigné; *dju n' sùs nin vo p'tit tchin*, je ne suis pas votre domestique; *lès mèdayes*, c'est pour les tchins, se dit pour se moquer des décorations; *èn' vènèz nin djà criy au tchin monvés*, ne croyez pas au mal; *il-è-st-aussi onéte què l' tchin Godau*, il est très grossier; *avoù 'ne viye d' tchin*, avoir une vie misérable; *avoù dès pids come dès mouzons* (ou *grougnèts*) *d' tchin*, avoir très froid aux pieds; *ça n'a nin stè fét pou lès tchins*, se dit de ce qui est appréciable; *rèponde come in tchin*, répliquer grossièrement; *maltréti dè tous lès nos* (ou *noms*) *d' tchins*, insulter grossièrement; *i n' passe nin in tchin avù in capia qu'i n' faut nin qu'i ll'ataquisse*, se dit de quelqu'un qui interpelle tous les passants; *vos diriz tout qu'il-a tcheù dins 'ne bataye dè tchins*, se dit de quelqu'un qui est mal accoutré, ou qui a les cheveux ébouriffés; *c'èst co pus sèc què dou brin d' tchin*, cela manque de matière grasse; *quand on vût nouy s' tchin*, on twêve toudi in cayau ou èl cin qui vût twer s' tchin dit qu'il è-st-inradji ou quand on vût bate ès' tchin, on twêve toudi in baston, on sait toujours trouver un motif; *austant d'mander à in tchin si i vût in.n-ocha [os]*, se dit lorsque l'on demande à quelqu'un s'il désire quelque chose dont il a envie; *avoù in tchin*, avoir une déconvenue; *si vos-astiz m' tchin*, vos n'âriz qu'in quarti [empan] d' tchin.ne, si j'avais les pouvoirs, je vous ferais obéir; *vikî come in tchin*, vivre misérablement; *mori come in tchin*, mourir dans la misère; *lès parints*, c'est nîn dès tchins, on doit respecter ses parents; *c'èst co pus râle què dès bleûs tchins*, c'est très rare; *sint Rok èn' s'in va jamés sans s' tchin*, se dit de deux personnes que l'on voit toujours ensemble; *i triyane dès fesses come in tchin qui tchit d's-ochas* (ou dès clôs).

il tremble très fort ; *si in tchin ll'avoût su s' keûye, i s'inkeûrt* avû, se dit de quelque chose d'insignifiant ; *lès ngnous* [genoux] *d' coumères* èt *lès grougnèts d' tchins*, c'est toudi *frouûd* (plaisanterie) ; *il-è-st-arivè come lès tchins, i criye* devant l' coup, il se plaint d'avance ; *i d'a toudi grimyi come* dès *pway'* su l' dos d'in tchin, cela pullule ; *il-èst pus* *cras qu'in tchin d' taneû*, il est très gros ; *su l' temps què* l' tchin piche, lè liéve *s'inkeûrt*, quand on perd son temps, on laisse passer l'occasion ; *is s' bat'tè come dès tchins*, il se battent méchamment ; *i n'est nîn co bon pou rwer* [jeter] *dèvins 'ne bataye dè tchins*, il ne vaut rien ; c'est 'ne *maladiye qu'on n' souwéstroût nîn co à in tchin*, c'est une maladie qui provoque de vives douleurs ; c'est dès *grimaces* dè *roucha tchin*, ce sont des flatteries ; c'est quand l' râdje monte qu'i faut *muzler vo tchin*, c'est quand le danger est proche qu'il faut être prudent ; *yèsse fayè come in tchin*, être très malade ; *léchèz abayi lès tchins*, laissez dire les mauvaises langues ; *i djèle au pwint qu' lès tchins bréy'tè* du mau d' leûs pâtes, il gèle à pierre fendre ; *i d'a à bléfes* dè tchin, il y en a en abondance ; *il-a in nèz d' tchin*, il a un nez aux narines très visibles ; c'est *dou pangn* dè tchin, c'est du pain de mauvaise qualité ; *i fét in visâdje come in tchin dôgue*, il a l'air grognon ; *vos diriz tout in tchin qu'a* tcheû al yau, se dit de quelqu'un dont la toilette est négligée ; *sépt cints boudènes dè tchin* (juron familier) ; *ès' raguider* come dès tchins d' croye, se regarder en chiens de faïence ; c'est dès *pièces dè rinconte què lès tchins pich'tè conte*, ce sont des objets sans valeur ; *i n'a nîn in vêrt tchin*, il n'y a personne ; *il èst cras come in tchin qui tête*, il est très gros ; *on n'vwat qu' li èyèt lès tchins su l' tchèmin*, se dit de quelqu'un qui est toujours dehors.

Index alphabétique

Les numéros renvoient aux paragraphes

abayi, 1, 10, 20. — agnîn, 10. — agnure, 10. — agrauyî (note) 1, 9. — akeûyî, 10. — alouyî, 10, 20. — ascoute, 20. — avêt d' tchin, 11. — âye (note) 11. — âye-à-cats, 4. —
bastardè, 11. — baston, 20. — bataye, 20. — bate, 20. — bêrdjî, tchin d'~, 10. — bêrdjot, 10. — bêtche, 20. — biére, 20. — Binche, fiye dè ~, 10. — bléfe, 20. — bleû, 20. — boskêt, 10. — boudène, 3, 20. — brâye-dè-tchat, 2. — brin, 9, 20, pont ~ d' tchin, 19. — bûre, 9. — cabogne (note) 10. — cache, tchin d'~, 11, ~ -tchin, 13. — cagnârd, 10. — capia, 20. — cat 1, godêt-d'~, 2. — cayute, 10. — chabot, 5. — châr, 20. — chasse, yèsse in ~, 1, 10. — cinde, tchin d'~, 13. — clô, 20. — colé, 10, 20. — conte, 20. — cosse, 3. — coumère, 6, 20. — couper, 1. — coûr, tchin d~, 11. — couri, 20. — couye, 20. — cras, 20. — criyî, 10, 20. — croye, 20. — cu, 7, 9. — cûre, 6. —
dèsgrauyî, 1. — dèsgrifyî, 1. — déslachi, 20. — Dieû (note), 10. — dint-d' tchin, 13. — djeler, 20. — djeû d' guyes, 20. — djon.ne, 1, 9, 10, 20. — djon.n'ler, 1, 10. — djon.n'léye, 1. — dôgue, 20, tchin ~, 11. — doner, 9. — dos, 20. — doûs, 9. — drêsse, 9. —
éfant, 20. — (è)rsaki, 9. — (è)scafiot, 5. — (è)spiyî, 3. — (è)stri-tchi, 7. — eûler, 10, 15. — évêke, 20. — fayè, 20. — fesse, 20. — fier, 20. — figue, 9. — froûd, 7. — fwate, 9. —
garde, 20. — garène, 10. — gaye, 5. — Godau, 20. — godêt (note), 2. — bleû ~ (note), 2. — grâde, 20. — grand-tchin, 13. — grauye, 1. — grauyî, 1. — grâye, 1. — grayî, 1. — grayure, 1. — grife, 1. — grifyî, 1. — grimace, 20. — grimyi, 20. — gris, 9. — grougnîn, 9. — groûler, 10. — gueûle, 20. — guîye, 20. —
i-d' tchat, 2. — In.nwiyére, 3. — inradjî, 10, 20. — Inripont, 3. — insguêlè, 20. — keûye, 6, 9, 20, tchat-~, 2. — kewète, 10. — kikine, 9. —
lache, 10. — lancî, 10. — langue-dè-tchin, 13. — leû, tchin-~, 11. — liber, 1, 10. — lice, 10, 20, ~ dè leû (note), 10. — liève, 20. — ion, 3. — losse, 20. — louvèsse (note), 10. — I'vri, tchin ~, 11. —
maladiye, 20. — maltréti, 20. — maraude, 1. — marauder, 1. — maroner, 1. — maroû, 1, 9. — mau, 20. — matin, 20. — mèdaye, 20. — mère, 20. — mérôte, 1. — mésse, 9, ~ -tchin (note), 11. — mézo, 20. — mimine, 1. — minête, 1. — minoû, 1, 9. — monsû, 20. — monvés, 10, 20. — mori, 20. — moûrt, 15. — mouzon, 10, 20. — muziére, 10. — muz'ler, 20. —

nadji, 20. — nèz, 20. — nianwer, 1. — nid, 6. — niteye, 1, 10. — no, 20. — nom, 20. — nouyi, 9. — nüt', 9, 20. — ocha, 20. — onéte, 20. — ongue, 1, 7. — oréye, 6, 9. — orlôdje, 9. — ouvrâdje, 20. — Pachon dès tchins, 19. — pangn, 20. — papate, 14. — parint, 20. — pate, 20. — pâtêr, 1, 3. — pêt-d' tchat, 2. — pêtit-tchin, 13. — peû, 20. — pichî, 20. — pid, 6, 20. — pinséye-dè-tchat, 2. — piyi, 10. — Pont-brin-d' tchin, 13. — poupousse, 1. — puce, 9. — pwa, 3. — pwalon, 20. — pway', 20. — râdje, 20. — râle, 20. — rate, 1. — ratî, 11. — rèsponde, 20. — risse, 1, 9. — Rok, 20. — ronfyi, 1. — Ronquières, 3. — rôse-dè-sorcière (note), 13. — rôse-dè-tchin, 13. — roucha, 20. — saint Rok, 20. — saucisse, 20. — sauter, 10. — Scaussène, 3. — sèc, 20. — soris, 1. — sorite, 1, 6, 9. — sougnin, 20. — soukter, 10. — soupe-dè-tchin, 13. — sukter, 10. — sûr, 9. — taneû, 20. — tchat, 1, 2, 5, 6, 9, 20, djouwer au ~ muchi, 2. ~ d'après l' Saint-Djan, 1, 9. ~ d' bos, 4. ~ -cornu, 2 ~ -keûye, 2. ~ ouwant, 2. ~ d' pus', 2, 9. brâye-dè- ~, 2. i-d' ~ 2, pêt-d' ~, 2. pinséye-dè- ~, 2. Trô à ~, 2. trô dès ~, 1. — tchaudyi, 1, 10. — tchin, 3, 9, 10, 13, 15, 20. ~ d' bêrdjî, 11. ~ d' cache, 11. ~ d' cindes, 13. ~ d' coûr, 11. ~ dôgue, 11, 20. ~ leû, 11. ~ l'vri, 11. ~ -quipiche, 19. ~ rati, 11. ~ d' tchérète, 11. ~ d' têre, 13. ~ -à-vatches, 11. cache- ~, 13. dint d' ~, 13. grand- ~, 13. langue-dè- ~, 13. mésse- ~ (note), 11. pêtit ~, 19. Pont-brin-d' ~, 19. rôse-dè- ~, 13. soupe dè ~, 13. — tchin.nête, 10. têtè, 14. — tigne, 1. — tonia, 10. — toûr, 20. — triyaner, 20. — troupia (note), 11. — twer, 20. — uch', 20. — vatches, tchin à ~, 11. — viki, 20. — viye, 20. — yau, 20. —

Robert DASCOTTE

Additions

§ 1. — *marouner*, miauler (en parlant d'un chat en rut) (Soignies).

§ 7. — A Saint-Vaast, « on prétend qu'in bon cat s'in va d'avant s'méte et r'veint après, c'est-à-dire qu'il quitte la maison peu avant le décès de son maître pour y revenir ensuite » (A.-M. Fossoul-Risselin, *Le vocabulaire de la vie familiale à Saint-Vaast*, Liège, 1969, pp. 136-137).

§ 4. — Autres toponymes : *Fosse à cats* (Haulchin [Th 12], Obourg [Mo 24]), *Ruwèle à cats* (Leval-Trahegnies [Th 5]), *Ruwèle à tchats* (Trazegnies [Ch 27]).

§ 9. — *fé du lét d' tchat* (Morlanwelz), traire en ne faisant pas de mousse; *él cat èst d'vins l'orlôdje* (Horrues [S 16]), se dit d'une femme enceinte.

§ 19. — *Ruwèle à tchins* (Maurage [S 39]), *Trô à kis* (Steenkerque [S 17]).

§ 20. — *quand i faut saki in kî pa l' keûye pou l' fé abayi*, on n'aliéve qu'ène rosse (Soignies), on ne sait pas faire travailler quelqu'un qui ne le désire pas; *lès djins dviser èyêt lès kis abayi, c'est leû mèsti* (Soignies), il faut tenir compte du mérite et non des apparences; *i tchét à djeû come tchin à puces* (Bellecourt, Bois-d'Haine, Houdeng-Goegnies, La Hestre), cette vieille expression presque oubliée se dit en parlant d'un joueur de cartes qui a de la chance au jeu, qui reçoit de belles cartes (cf. MA, février 1976, p. 27).

Au siècle dernier, à Houdeng-Aimeries, le cabaret *Au cat* tenu par une personne surnommée *él Cat*, avait comme enseigne un panneau montrant un chat assis près d'une pinte de bière, ce qui signifiait que la bière vendue dans cet établissement était excellente vu que le chat n'aime pas du tout cette boisson.

Le wallon *°stasse*, terme de pêche

Il a existé, dans la région de Stavelot-Malmedy, au XV^e et au XVI^e siècle, un substantif *°stasse* (*°stas*, *°stausse*), qui appartenait au vocabulaire de la pêche et dont on n'a donné jusqu'à présent aucune explication satisfaisante.

Voici les textes d'archives où il apparaît (les quatre premiers viennent des Records de coutumes du pays de Stavelot, publiés par Ed. Poncelet, M. Yans et G. Hansotte, 1958 ; abréviation : RS ; — les trois derniers, du registre n° 1 de la cour de justice de Stoumont, A. E. L.) :

1416 Item, salvons et wardons que les bourgeois et massuys peult pexhier à la verges [canne à pêche] ou lignoulz [ligne], alle *stausse*, alle main, au salme [seine, filet en nappe simple] ou trulheur [truble] et aux nassettes petites, sans greis du seigneur, pour leur aysences et substances de leurs maison, sans point pour vendre à bourgeois ne a aultres, et point au feu, au fer, alle destourne [en détournant l'eau], au reux [filet], au sacque, au saweneau [w. *savenē*, grand filet, Villers] ou au eins [hameçons] que on tend par nuyt aux ang[u]illes, ne grandes nassettes, sans congies de seigneur. — Record général de Stavelot, 3 : RS 322.

1459 c'est à scavoir qu'il [sc. le dit bourgeois et masseurier] peuvent pexher à la verge ou lignoul, al main ou *stas* et salme ou trullez, al petite nassette ou aultre maniere d'arfes [instruments] et instrument, sauff au feu, fier, al destourne, à reux, fontiche⁽¹⁾ ou sechet ou aux ens d'anguille qu'on tend par nuict, que faire ne peuvent, come cas de hauteur, sans grez du seigneur, ne aussi grand nasse en riviere tendre, venne faire ne pexherie, paz [pieux] battre ne destournez de mère eau

(1) V. note 4.

hors de son courant sans grez du seigneur ou officier, mayeur de justice ou d'e poista [podestat] hautain --. — Record général de Malmedy, 10 ; RS 218.

1528 Et ne peult ne doit le massuyrs faire dedens la mère eauvenne ne wagné (2), ne battre pa ne verge, se che n'est par le gré de seigneur. Et peult le massuyrs pessir aux petit nasset, alle verge et stausse et a saveneaulx pour prendre des pessons pour sa famille de sa maison --. — Record général de Roanne, 7 ; RS 293. La version donnée ici est reprise à mes *Documents lexicaux* ... de Roanne 52-3. La version éditée dans RS a une variante *staiusse*, qui paraît négligeable.

1567 que le massuyr peult pexher à la verge ou lignoulx, al stasse, al main, au salme ou trulheur et aux nassettes petites sains gré du seigneur, pour leurs aisemences et substances de leur maison, sains point pour vendre à aultre, et point à feu, à fer, alle destourner, aux reux, au sacq, au saveneau ou aux ens que on tend par nuict à anguilles, ne grandes nassettes, sains congie du seigneur ; --. — Record de Bra, 3 ; RS 21-22.

1584 Jean Abynet -- a dit -- que il at plussieur fois poissie et prins poissons al *stas* et à la verge en l'eau d'Ambleve soubz la jurisdiction d'un S^r de Froidecourt, mesme aussy aulcune fois de nuict, tant avec son oncle Mathy et son filz que aussy avec les poisseurs de la Damme --. — Cour de justice de Stoumont 1, 1. Texte cité dans mes *Documents lexicaux* ... de Stoumont... 137.

1584 Mathy le groz -- a dit -- qu'il at plussieurs fois esté poissie -- tant à la verge, al *stas* que aultrement --. — Ib. 1, 1 v^o.

1584 Philippe de Targnon -- a dit -- qu'il at avec tous ceulx de Targnon esté au temps d'esté poissie al *stas* et aulcune fois avec des salme --. — Ib. 1, 1 v^o. Texte cité dans Doc. -- de Stoumont --, ib.

Telles sont les sept attestations de *stasse* que j'ai recueillies. Quant à l'étymologie du mot, elle a fait l'objet d'une explication et d'un rapprochement :

(2) Le mot *wagné* désignait probablement, comme *venne*, une installation de pêche, peut-être une sorte de barrage. Cf. *Documents lexicaux* ... de Roanne, 1967, pp. 419-420.

1^o Dans le glossaire des Records ... de Stavelot, p. 439a, Edg. Renard traduit *pêcher al stasse* 'pêcher debout et sans bouger', et il ajoute : « il faut sans doute lire partout *stance*, dérivé de *ster*, cf. le vfr. *étance*, étaï, et l'ancien w. *prendre estanche*, s'arrêter, chez Jean d'Outremeuse (IV, 68) ».

2^o Dans les Documents ... de Stoumont..., p. 138, je rapprochais *al stas* de l'a. fr. *a estat* 'sans bouger, immobile' (FEW 12, 248b *status*).

Ni l'explication, ni le rapprochement ne s'accordent avec la tradition graphique. L'absence régulière de *-n-* plaide contre *étance* ; la finale *-s-*, *-sse* oblige à écarter *estat*. D'autre part, sur le plan du sens et des « *realia* », il paraît douteux qu'on puisse imposer à un pêcheur de pêcher « sans bouger ». Les règlements cités par M.-A. Arnould dans ses « Notes sur l'histoire des instruments de pêche, spécialement des nasses en terre cuite », Couillet, 1944, disent qu'on peut pêcher « à pied », en suivant la berge et sans s'avancer trop loin dans l'eau ; mais, sauf erreur, ils ne défendent pas au pêcheur de se déplacer.

Avant de reprendre le problème étymologique, il importe de déterminer la forme exacte et le genre du mot. Il semble bien que **stasse* était féminin : 1416 *alle stausse*, *alle* main ; 1567 *al stasse*, *al* main ; 1584 *al stas* (3 fois) ; on ne serait cependant tout à fait sûr du genre que si l'on découvrait une graphie *alle *setausse*, avec une voyelle épenthétique empêchant la succession de trois consonnes. D'autre part, l'existence de graphies en *-au-* à côté de celles en *-a-* pourrait indiquer une prononciation avec *a* long ; mais, à vrai dire, on n'a *-au-* que deux fois sur sept.

Quelle était la signification du mot ? Jusqu'à présent, on s'est efforcé de la deviner, en songeant à une étymologie possible (*estance*, *estat*) ou en se fondant sur le contexte. Dans leur compte rendu des Records de Stavelot, BTD 34,

249. Él. Legros et J. Herbillon notaient, à propos de l'explication par *estance* : « mais le contexte suggère un instrument de pêche ». Je terminais l'article *°stausse* des Documents ... de Roanne 369, par une phrase analogue. Il convient de reprendre le problème.

Il ne sera pas inutile de réexaminer, tout d'abord, les contextes où figure *°stasse*. Ils sont au nombre de 7 : les quatre premiers viennent des Records de Stavelot ; les trois autres d'un procès de Stoumont.

1416 (Stavelot) à la verges ou lignoulz, alle stausse, alle main, au salme [seine, filet] ou trulheur [truble] et aux nassettes petites.

1459 (Malmedy) à la verge ou lignoul, al main ou stas et salme ou trullez, al petite nassette ou aultre maniere d'arfes.

1528 (Roanne) aux petit nasset, alle verge et stausse et a saveneaulx [grand filet].

1567 (Bra) à la verge ou lignoulx, al stasse, al main, au salme ou trulheur et aux nassettes petites.

1584 (Stoumont) al stas et à la verge. | tant à la verge, al stas que aultrement. | al stas et -- avec des salme.

Les quatre textes des Records sont fort semblables : en gros, les façons de pêcher qu'ils énumèrent sont les mêmes. Dans le record de Roanne (1528), il y en a quatre : aux petit nasset, alle verge, [alle] stausse, a saveneaulx. Dans celui de Malmedy (1459), on reconnaît aussi quatre groupements contenant chacun la conjonction *ou*.

Regardons de plus près cette dernière série. Les mots *verge* 'canne à pêche' et *lignoul* 'ligne' concernent une même façon de pêcher (la pêche à la ligne ; pour le sens de *lignoul*, v. ci-après), et on peut se demander si *al main* et *[al] stas* ne sont pas dans le même cas (la pêche à la main). Les deux premiers groupements de Malmedy équivalent, semble-t-il, à la séquence *alle verge et stausse* de

Roanne (ou à *al stas et à la verge* du premier exemple de Stoumont, 1584); deux genres de pêche sont indiqués, d'une part, en quatre mots, et d'autre part, en deux mots. Il résulte de ces observations que *alle main* et *alle stasse* concernent probablement la même pêche, et que les procédés énumérés dans les records sont de quatre genres : à la ligne, à la main, au filet, à la petite nasse.

Ce que nous venons d'apprendre sur le sens de *al stasse* est confirmé et précisé par des documents.

Dans le registre n° 569 des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (A. E. L.), f° 7, en marge d'une version du record général de Malmedy de 1459, à côté du paragraphe cité plus haut, on trouve la glose suivante, dans une belle écriture du XVIII^e siècle : « lignoulle, c'est la ligne dont usent les pescheurs à la verge. Salme et truille sont des certains filets, soustenuz de deux bastons ». Le mot *"stas* n'est malheureusement pas glosé, probablement parce que, n'étant plus en usage, il n'était plus compris du glossateur.

Mais, dans le registre n° 490 des archives de la principauté de Stavelot, après des copies, exécutées au XVIII^e siècle, de plusieurs textes, notamment du record général de Stavelot de 1416, on trouve diverses notes explicatives, entre autres les suivantes, qui concernent le paragraphe 3, cité plus haut, du record en question :

pecher alle main — alle stasse
je croi a taton

piscari manu tastando
vel palpando

pecher al main ou alle stasse semble la même
chosse selon le record de Malmedy (3).

(3) Le glossateur a mis chaque fois *main* avant *stasse*. Dans les deux extraits que j'ai cités en commençant, on a « alle stausse, alle main » (Stavelot, 1416) et « al main ou stas » (Malmedy, 1459); mais, dans la version du record de Stavelot figurant, avant les gloses, dans le n° 490 des archives de la principauté, on a bien « alle main, alle stausse ».

Après avoir donné son interprétation, « je croi a taton », le glossateur semble citer, comme à l'appui, une traduction latine de l'expression « pecher alle main — alle stasse ». Mais d'où vient la formule latine ? Elle figure à peu près textuellement (au lieu de *palpando*, on a un mot de sens voisin) dans un document du registre n° 353, f° 58 v°- 59, des archives de l'abbaye de Stavelot, qui, d'après l'écriture, doit avoir été recopié aux environs de 1600. Il s'agit d'un record par lequel les échevins de la haute cour de Malmedy répondent à une « *supplicatio* » des bourgeois de Malmedy et de Stavelot consécutive à un mandement « deffendant de chasser et pexher ». On y trouve une version latine, inconnue, semble-t-il, et fort précieuse pour nous, de quelques paragraphes du record général de Malmedy de 1459 et notamment de celui qui nous intéresse. Le record est daté du 14 décembre 1581, et, comme il est antérieur aux attestations de *stasse* à Stoumont, qui sont de 1584, il remonte indubitablement à une époque où le mot était encore compris.

Voici, mis en parallèle, l'article 10 du record en question (à partir de *c'est à sçavoir*) et le texte latin correspondant :

... c'est à sçavoir qu'il peuvent pexher à la verge ou lignoul,	... nempe quod possint piscari virga aut hamo,
al main ou stas	manu et tastando seu contrectando,
et salme ou trullez,	sagena minori et alio instrumento dicto vulgariter truwet,
al petitte nassette ou aultre maniere d'arfes et instrument,	item cum reticulo vimineo, simili- busque instrumentis et modis,
sauff au feu, fiér, al destourne,	non autem noctu per lumen, nec ferro, nec per aquę diversionem,

à reux, fontiche (4) ou sechet ou aux ens d'anguille qu'on tend par nuict.

que faire ne peuvent, come cas de hauteur, sans grez du seigneur,

ne aussi grande nasse en riviere tendre,

venne faire ne pexherie,

paz battre ne destournez de mère eau hors de son courant sans grez du seigneur...

nec maiore reti vulgariter dicto reu, fontiche ou seche, item nec hamis qui per noctem anguillis tenduntur,

quod minime facere possunt, ut rem ad superioritatem spectantem, sine domini consensu,

nec etiam maiora viminea retia in fluminibus ponere,

vennasque aut defensiones in pis-cando,

palosve figere nec quoque divertere suo rivo aquam fluentem sine licentia domini...

Les deux versions, romane et latine, sont parallèles et équivalentes (5). Leurs éléments se suivent rigoureusement

(4) Dans le glossaire de RS, p. 417b, Renard songe à identifier *fontiche* avec fr. *fontis*, affaissement du sol, ou avec pic. *fondich* (Ellezelles), fondrière. Placé comme il l'est, entre *reux* et *sechet*, le mot ne peut avoir une telle signification. Comme subst., il pourrait désigner une ligne de fond, une ligne dormante ; s'il était adj., on pourrait voir dans *reux fontiche*, un filet dormant.

(5) On peut se demander quel est le texte primitif. Il n'existe pas, à ma connaissance, de version latine complète du record de 1459. Il est probable qu'il était originellement en roman, et qu'on a simplement traduit en latin les articles qui devaient être cités dans le record latin de 1581.

Le texte latin de l'article 10 du record de 1459 figure aussi, avec deux menues variantes, dans les archives de l'abbaye de Stavelot, n° 569, f° 113 (écriture du XVII^e siècle ; prob. copie du registre 353, écriture des environs de 1600). On en trouve encore une partie, mais sous une forme assez différente, dans le même registre 569, f° 111, dans une « *Clausula post dictum mandatum [d'Ernest de Bavière, en date du 9-8-1581] exhibita per curiam stabulensem ex eius recordio in causa pictionis* » ; voici le début de cette version : « *Item custodimus et*

dans le même ordre, et chacun d'eux a, de part et d'autre, un sens identique.

Le groupe *al main ou stas* est rendu en latin par *manu et tastando seu contrectando*, ce qui signifie littéralement « à la main et en tâtant (pour chercher) ou en touchant (en fouillant) ». Le jeu des conjonctions (*ou — et ... seu*) est assez curieux (on attendrait *ou — seu ... et*); mais il n'y a pas là de difficulté réelle. Etant donné que *seu* équivaut à *ou*, on pourrait penser de prime abord que *manu et tastando* répond à *al main* et *contrectando* à *[al] stas*; mais, comme *tastando* et *contrectando* (et aussi *palpando*) sont à peu près synonymes, il est naturel de considérer que, *manu* équivalant sans aucun doute à *al main*, les deux gérondifs équivalent ensemble à *[al] stas*. Et, puisque le groupe concerne la pêche à la main, il paraît très probable, sinon tout à fait sûr, que *[al] stas* signifie 'en tâtant'.

Reste à trouver l'étymologie de **stasse*.

La ressemblance phonétique entre **stas(se)* et le latin *tast(are)* est telle qu'il paraît bien difficile de les séparer. Le latin médiéval *tastare* est un décalque du roman *taster* (fr. *tâter*), lequel remonte à un prototype **taxitare*. D'après le FEW 13/1, 140b, 1, l'anc. fr. connaissait deux déverbaux de *taster* 'toucher, explorer par le toucher' : un masculin, *tast* 'tact, toucher...', et un féminin, *taste* 'sonde', etc. ; on a aussi *taste* dans l'expression de Lallé (Hautes-Alpes) à *tastas* 'à tâtons', béarn. *a tastes*, land. à *taste*. Dans la

recordamur quod cives et mansionarii possint piscari virga et hamo, atque manibus tastando seu contrectando, sagena vel alio instrumento dicto vulgariter Truleur. Itemque parvis vimineis retibus dictis vulgariter Petites Nassettes... ». On notera qu'à *manu et tastando* correspond ici *manibus tastando*, le substantif étant complément du géronatif et non de *piscari*.

section 2, *taster* 'goûter (aliments)', Wartburg relève un subst. fém. *tâte* 'échantillon prélevé sur une substance en cours de fabrication ou de traitement' et deux expressions, notamment celle-ci : ardennais *à la tâte* 'façon de prendre le poisson à la main' (Vauchelet). Cette expression, qui, de toute évidence, aurait dû venir sous 1 (sens 'toucher') et dont le FEW 11, 467b, signale en Bresse un équivalent formé sur *'sentir'* ('pêche' *ai lai sète*, à la main)⁽⁶⁾, et notre expression de l'Ardenne liégeoise *'al tausse* paraissent bien avoir le même sens, et elles se ressemblent aussi beaucoup pour la forme.

On ne peut, toutefois, les identifier de but en blanc. Le correspondant wallon de l'ard. *tâte* (afr. *taste*) devrait être **tasse* ou **tâsse*, avec a bref ou à long. Or, on a, en nivellois, ainsi que me le signale J. Herbillon, la forme *tausse*, dans l'expression de boucherie *in bokè al tausse*, qui désigne un morceau à l'endroit du ventre où le boucher tâte la bête : *èl bouchi m'a doné in bia bokè al tausse pour fé du bouyon* (cf. J. Coppens, Dict. aclot, p. 367)⁽⁷⁾.

Je ne puis assurer que **tasse* ou **tâsse* a existé en Ardenne liégeoise. Mais j'ai bel et bien découvert en

(6) Cp. lg. *pèhi à sinti*, dans Forir, v^o *pèhi*, avec la traduction 'pêcher à la ligne dormante'. M. Piron, qui m'a signalé l'expression de Forir, m'a aussi communiqué un passage de la traduction liégeoise des Lusiades par J.-J. Hanson (1783...), où sont évoqués divers jeux et où l'on trouve ces deux vers : ... *So l' tins qu' dès-autes po s' divêrti Prêfèrèt d' pèhi à sinti.* Ces vers à double sens suggérant une scène érotique, il semble bien que les acteurs pêchent « à la tâte » plutôt qu'à la ligne dormante.

(7) En fin d'article, Coppens renvoie à *taus'ter*, tâter. Le FEW 13/1, 136a, classe le mot de Nivelles sous *taxare* ; mais l'expr. *al tausse* devrait venir sous **taxitare*, p. 140b, avec le type 'à taste(s)'.

Wallonie malmédienne un terme qui, par sa signification et par sa forme, ressemble étonnamment au nivellois *tausse*. Dans son dictionnaire inédit de Robertville [My 3], Alph. Dethier a l'article suivant :

stāsse [avec le signe de brièveté sur *a*], n. f., flanc ; — *sinte lè st.*, tâter le flanc (d'un bœuf, pour apprécier son état d'engraissement, s'il est à point pour être tué).

Cet article en double un autre, que voici :

sētace, n.f., flanc (du bœuf) : *sinte l' setace si on boû est crās.*

La notation de l'exemple, dans ce second article, n'est pas tout à fait satisfaisante : elle offre, dans les premiers mots, une suite imprononçable de trois consonnes (*t, l, s*).

A Robertville, la voyelle caduque est è (malm. *u*). On a donc ici un mot *stasse* (*stace*), avec *a* bref, comme l'indique clairement Dethier. Bien que cet *a* bref ne s'accorde pas complètement avec le *au* du nivellois *tausse*, on peut, étant donné la coïncidence presque totale des sons et l'identité du sens, affirmer sans trop de crainte que le *stasse* de Robertville est le même mot que le *tausse* de Nivelles et qu'il représente comme lui 'taste, tâte'. Or, comme le *stasse* dont nous nous occupons, il a un *s* initial.

Comment expliquer cet *s* initial ?

On peut d'abord imaginer comme point de départ un composé **ex-tastare*, dont le préfixe se réduirait normalement à *s-* en wallon et dont le déverbal serait **stasse* ou **stāsse*. Mais le FEW 13/1, 142-3, ne signale que les types 'a-taster', 'entre-taster', 'por-taster', 're-taster'.

On peut aussi songer à une explication d'ordre phonétique. A l'étape *tast(e)*, avant la chute du *t* devenu final,

donc au moyen âge, il se serait produit, par assimilation, une anticipation du *s*, ce qui aurait donné **staste*, d'où **stasse* ou **stâsse*. Le phénomène a eu lieu à La Gleize, mais à une date récente probablement, dans un mot qui ressemble beaucoup à **stasse*.

On connaît en Ardenne liégeoise l'expression *fé on tâsta* 's'arrêter un instant, faire une petite halte' (Malmedy « *tastat* », dict. de Villers)⁽⁸⁾. Or, à la Gleize, à côté de *tâsta*, qui est la forme courante, j'ai relevé, chez un témoin habitant au hameau de Ruy, une variante *stâsta* (*fé on stâsta*). Il ne s'agit peut-être là que d'une forme individuelle, mais on ne peut douter qu'elle vienne de *tâsta*, et elle offre cette anticipation de l'*s* qui pourrait expliquer aussi le passage de *taste* à **stasse*.

On peut encore envisager une autre explication, qui ferait intervenir l'analogie : l'addition d'un *s* à l'initiale serait due au fait qu'en wallon, le groupe *st* est très fréquent dans cette position : les mots en *st-* occupent 13 colonnes du *Dictionnaire liégeois*.

Mes recherches en étaient là et l'explication de notre ancien terme de pêche **stasse* par *taste* me paraissait plausible, sinon tout à fait certaine, lorsque M. Nestor Mélon

⁽⁸⁾ Cf. enquête ALW, quest. 2075. — En étudiant les survivances wallonnes du lat. *stare* (communication à la Commission de Toponymie ; v. résumé dans BTD 44, 1970, p. 11), El. Legros avait rassemblé une abondante documentation sur *tâsta* et ses variantes (*têsta*, -â, *tiestâ*...).

Le FEW avait d'abord classé Malm. *tastat* et Stav. *tastâr* sous **taxitare*. Dans son c. r. du BTD 42, 1968, p. 327, El. Legros observait : « c'est douteux, vu le sens 'halte, pause' ». On trouve maintenant des représentants du type en question parmi les mots d'origine inconnue : FEW 21, 364a et 23, 252b (commun. J. Herbillon).

m'a communiqué un extrait d'un règlement de pêcherie de Hermalle-sous-Argenteau (Greffé scabinal, n° 91, p. 19 ; record du 14-9-1437, copie du XVIII^e siècle) où figure un terme *stasse* :

apres quant la venne est fermee, lesdits pexheurs nel doivent plus avant tendre ne appreplier [approcher] par desoubz les wains [w. *wans*, parois] que les veneurx [le veneur] porroit jettter ung mas [w. *ma*, gros marteau] de venne à la vallee jus [vers l'aval] stesant [étant debout] en sa nachette [lire nachelle, nacelle] loyé en son vany, et tout ainsy par desseur la venne, si avant que ledit veneur poroit une congnye jettter en amont, stesant en sadite nacelle loyé alleis cohier desseur le grant stasse.

Les opérations décrites dans cette partie du record ont comme but de fixer la distance à laquelle les pêcheurs doivent se tenir par rapport à la venne ou pêcherie quand celle-ci est fermée, c'est-à-dire quand elle fonctionne. Le veneur se tient debout dans sa barque et jette un marteau vers l'aval et une cognée vers l'amont. Pour cela, la barque est immobilisée contre la venne ; vers l'aval, elle est attachée « en son vany », c'est-à-dire à un élément de la pêcherie ; vers l'amont, elle est liée « alleis cohier desseur le grant stasse », c'est-à-dire, probablement, à un autre élément de la pêcherie.

Le terme *vany* est connu. Dans le vocabulaire de la houillerie, d'après *La houillerie liégeoise* de Haust (v. aussi *Dict. liég.* 685), *vani* (ou *vanihe*, anc. lg. *vanixhe*), masc., signifie « recette, place où l'on racoye (recueille et décharge les produits de l'exploitation) à la surface, aux chambres d'accrochage, au fond du puits, -- ». Haust voit dans le mot un dérivé probable de *vène* (de moulin ou de pêche), et Wartburg, FEW 14, 247b, entérine l'explication. Dans une pêcherie, le *vany* est sans doute un endroit où le poisson capturé se trouve rassemblé. L'expression *en son vany* signifie peut-être, non pas 'dans son v.', avec *son* possessif,

mais 'au sommet, au-dessus du v.', avec *son* < *summus* (comp. plus bas « *desseur* le grant stasse »).

Quant à *°cohier*, il est beaucoup plus mystérieux. J'ai rencontré, dans un document du Prieuré d'Aywaille (A. E. L. : n° 77, record du 3-7-1584, article 5), un mot qui lui ressemble :

(La rivière d'Amblève appartient au prieur, mais les sujets) y peuvent prendre leurs aysemences par nuict et par jours en poissant pour la besoingne ou por songne de leurs maisons à tous arfez [engins], reserveit reux [filets], sacques et nasses à *ceuiller*, ausquelz nulx ne peut poisser sains le greit du s^r.

°ceuiller est assez proche de *°cohier*; mais, dans des records antérieurs figurant dans le même registre du Prieuré d'Aywaille, on a le même article avec une variante intéressante : 1461 [le masuir peut pêcher pour ses besoins] a tous arfes, reserveit reux, sache et nasse à *culire*; 1465 nasses à *culire*.

On a l'impression que *°culire*, *°ceuiller* désigne un accessoire de la nasse, peut-être aussi du *°reux* ou du *°sacque*. On pourrait y voir un dérivé du lat. *cūcūlla*, capuchon. Le dictionnaire du latin médiéval de Niermeyer relève un subst. *cucullarius*, -a (coc-, ...) 'treillis de pêche', et le FEW 2, 1452b, *cūcūlla*, cite un mfr. *colaire*, masc. (var. *cogolaire* 1516) 'sorte de filet'. Le correspondant wallon de ces termes serait **coli*, -ire, ou **couli*, -ire, et la variante *°culire* couvrirait bien une forme **coulire*. Mais celle-ci fait penser d'autre part à un dérivé de *cul* (coulire, culière, pièce de harnachement)...

Le *°cohier* de Hermalle est-il bien le même mot que le *°ceuiller* d'Aywaille ? Ce n'est pas sûr. Dans le texte de Hermalle, l'expression *loye alleis cohier* paraît signifier 'liée à les [aux] c.'; mais la graphie *leis* pour l'article *les* est

tout à fait anormale. Peut-être faut-il lire *al leis cohier*, avec *leis* adjectif, c'est-à-dire 'à la (ou au) large cohier' (⁹).

En tout cas, le ou les objets désignés par *cohier* se trouvent *desseur le grant stasse*. Que signifie donc *stasse* ?

Le mot paraît être masculin et il évoque un autre terme qui s'emploie aussi à propos des pêcheries. Dans un record de Stoumont de 1582 (qui renouvelle un record de 1508 ; cf. *Records de Stavelot*, p. 351), on trouve, par exemple, l'article suivant :

Item, avons tousiur veu et apris que les dits seigneurs [sc. de Froidecour] ont eu, comme encore ont, trois *staulx* de venne sur la riviere d'Ambleve...

Dans le record général de Malmedy de 1459 (*Records de Stav.*, p. 212), on a aussi ce texte :

... pour conduire et menner hors son courant [sc. de la mère eau] ou le coz [coup] de l'eau entier et arrentier parmy priz raisonnable pour *sta* de vennes asseoirs et tours d'utzinnes faire tourner...

Dans les archives liégeoises, on a relevé, à la date de 1588, le texte suivant :

... ung *stal* de venne extant en la reviere de Moese devant Chamont (DBR 25, 131).

Il s'agit là d'un terme qui correspond littéralement au fr. *étal* et qui était en wallon *stâ* (FEW 17, 206). Dans le glossaire des *Records de Stavelot*, Renard le traduit par 'installation' ; mais on peut se demander si *sta de vennes* n'avait pas un sens plus concret et plus précis.

(⁹) Pour 'cohier', cf. FEW 2, 528b, fr. mod. *couier* « corde servant à amarrer la poupe d'un bateau en [sic] rivage », depuis Encyclopédie 1754 ? (commun. J. Lechanteur).

Est-ce que, par exemple, le mot *stâ* ne désignait pas simplement une nasse ? On le croirait facilement lorsqu'on lit un passage d'un texte vénérable de 1278 publié par D. van Derveeghde, « Procédure d'enquête relative à un droit de pêche au Pays de Liège », Bull. Commission roy. anc. lois et ordonnances de Belgique 19, 1958, p. 265 :

— li beis del venne a tot le nasse c'om dist le *stat* aloit bin avant encontre Flemale en l'ewe —.

Le terme *beis* fait penser à «*bies* 'bief', mais il représente probablement ici le w. *béitch* 'bec, bout, pointe'. On a en effet, plus haut, dans les mêmes documents, 19, 256, un autre passage qui concerne la même «*venne* et qui paraît bien contenir le verbe *béitchi* 'béquer, pointer' :

ilh ne seit se li venne [de] ceas delle Vaz Sain Lambert *beche* vers Flemale —.

Quant à «*stat*», l'éditeur le rapproche de *stache* 'pieu, piquet' (en renvoyant à J. Balon, *Namurcum* 1933, p. 14. et 1942, p. 32); mais celui-ci est un tout autre mot (afr. *estache*, w. lg. *stètche* : *FEW* 17, 195-6). Dans le texte de 1278, *stat* paraît être synonyme de *nasse*; mais il se peut que le relatif « que » (c') ait comme antécédent *le beis del venne*. L'identification de *stâ* avec *nasse* reste pourtant séduisante lorsqu'on rapproche *cohier desseur le grant stasse* de Hermalle et *nasses a cueiller d'Aywaille*. Mais, d'un autre côté, l'expression «*sta de venne* a-t-elle pu signifier 'nasse de venne' ?...

Quoi qu'il en soit, si l'on peut reconnaître *stâ* (de *venne*) dans *le grant stasse* de Hermalle, il reste à justifier la graphie *stasse* avec *-sse*. A partir d'une forme normale en *-s* (pluriel, p. ex.) ou même sans *-s*, on peut arriver à une telle graphie. Dans les archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (Arch.

État Liège), n° 583, 82 (cens de Lorcé, 1512), je trouve « *III^{xx}* journasse [journaux] de terre », « lour meilloir et singuleir profisse », etc. (¹⁰). Mais, bien entendu, on ne peut affirmer que *°stasse* est réellement une variante de *°stas* (= *stā*) aussi longtemps qu'on n'a pas découvert un exemple indiscutable de la forme *°stasse* elle-même.

Reste à poser la question : le *°stasse* de Hermalle est-il le même mot que notre premier *°stasse*, celui de l'expression *°al stasse* ?

Une telle identification me paraît inacceptable. La première partie de cette étude a abouti à une conclusion sur laquelle, me semble-t-il, on ne peut guère revenir : *al main ou stas* équivaut à *manu et tastando seu contrectando* (ou *palpando*), et les expressions correspondant à *al stas* dans le texte latin sont deux gérondifs, c'est-à-dire deux formes verbales indiquant une manière de faire, alors que, dans *desseur le grant stasse*, le mot *stasse* désigne, de toute évidence, non pas une façon de pêcher, mais un objet matériel, une partie de la pêcherie ou un engin de pêche. Par ailleurs, l'équivalence sémantique et la quasi-identité phonétique du *stasse* de Robertville et du *tausse* de Nivelles me paraissent assurer que l'ancien *°stasse* représente bien le type féminin *“taste”*.

Addition tardive (cf. pp. 115-6). — D'après un texte du xv^e siècle, il semble bien que *stā* ait signifié 'installation' plutôt que 'nasse' : 1429 une *stay de venne* -- appelleit le *sta* delle *pexcherie* de Martin-rive ---- partant que point n'at de *pexcherye* sour ledit *sta* -- (A.E.L., Abbaye de Stavelot, 326, 4).

Louis REMACLE

(¹⁰) Comparer encore cette forme étonnante du plur. *perches* relevée par J. Lechanteur chez un notaire liégeois : 18-8-1694 « un monceau de *perches* » (A. Thonart : 250). La graphie se trouve plusieurs fois chez le notaire en question.

MÉLANGES

Le wallon *coyefô*

Le dictionnaire malmédien de Villers (1793) contient ce bref article : « *coye fô* : s. m., avant-bourse ». Le premier élément du composé signifiant 'testicule', l'ensemble doit désigner une partie des organes sexuels mâles.

Le mot ne se retrouve pas chez Scius (1893); mais il a été relevé récemment par Joseph Samray dans son mémoire sur *Le vocabulaire de l'élevage à Brisy* [Cherain B 10] (Univ. de Louvain, 1969), p. 16 : *l' coyfô* 'le fourreau (de la verge du cheval)'. Il figure aussi dans les dossiers de Haust, mais sous une forme un peu différente : « *cøyefon* (Robertville), Nodensack [bourse] des animaux »; la nasale finale est probablement due au fait que, dans la région malmédienne, le *on* nasal alterne souvent avec le *ô* [ó:]. J. Samray voit avec raison dans *coye* le lat. *côleus*; mais « le second élément, dit-il, est plus obscur ».

Ce second élément, *fô*, représente, sans aucun doute, le lat. *föllis* 'sorte de sac', qui a donné l'anc. fr. *fol* 'soufflet' et l'adj. fr. *fol*, *fou* (cf. FEW 3, 688). Le wallon connaît encore *fô* 'fou' (L. Léonard, *Lex. nam.* 198...), et il a connu autrefois *fô* 'soufflet (de forge)' (cf. *Documents lex. Roanne* 213 °*folz* 1673; *Doc. -- Stoumont -- 92 °foul* 1680; *Notaires °fooz* 1660-1700).

Dans notre composé, *fô* pouvait avoir à l'origine le sens 'soufflet' (du moins à propos du cheval); mais un sens

‘sac’ convient mieux dans un autre cas, comme on va le voir.

Coyefō est remarquable par sa syntaxe, qui place en avant le déterminant. Or, il a existé en français des expressions de même type, mais de structure normale.

Dans le FEW 3, 688a, Wartburg cite l’anc. fr. *fol de la coille* ‘scrotum’, hapax, avec renvoi à Romania 23 (1894), p. 246.

Le passage visé se trouve dans un article d’Ant. Thomas, «Anc. franç. *foucel*» (repris dans les *Essais de philologie française*, 1897, pp. 297-9). Le terme *foucel* figure sous la forme *forcel* au vers 473 du fabliau 149, *De la dame escolliée* (Recueil de Montaiglon et Raynaud, t. 6, 1890, p. 111), dans le passage que voici :

472 Va querre les coilles d'un tor,
Les coillons atout le forcel,
Si les m'apporte.

Pour le v. 473, on a la variante : Qui soient dedens le *forcel*; et pour *forcel*, les variantes *foucel* et *faucel*. Au glossaire-index, p. 330, le mot *forcel* est traduit ‘ventre’. Et Godefroy 4, 65c, cite le passage dans l’article *forcel* ‘estomac, poitrine, ventre’, où il est absolument égaré. C’est avec raison que Thomas interprète le mot par ‘scrotum’ et le rattache à *follculus*, enveloppe, et aussi que Wartburg classe anc. fr. *forcel* ‘scrotum’ (hap., XIII^e siècle) sous *fōllicūlus*.

Dans Romania 23, 246, n. 3, G. P[aris] observait : « Ce qui confirme absolument cette explication [d’Ant. Thomas], c’est l’expression *fol de la coille* ‘bourse’ dans le *Sohait desvé* [Recueil général de Montaiglon et Raynaud cxxxii, 110]. *Li Sohaiz desvez*, fabliau 131 de ce recueil, t. 5 (1883), 187-8, contient en effet ce passage où est décrit un vit de belle taille :

- L'an li poïst giter en l'oil
Une cerise de plain vol,
110 N'arestast, si venist au fol
De la coille que il ot tele
Con lo paleron d'une pele
C'onques nus hom tele ne vit.

Le mot *fol* ne figure pas au glossaire-index, t. 6, 330a ; mais il est certain que, comme l'avait reconnu G. Paris et comme l'admet le FEW, il signifie 'scrotum, bourse', de même que le dérivé *foucel*, et qu'il remonte, comme le *fō* du w. *coyefō*, au lat. *fōllis* 'sorte de sac'.

Louis REMACLE

Dérivés du type 'de-calin-er'

Dans la *Syntaxe du parler wallon de La Gleize*, t. 2 (1956), p. 19, rem. 2, j'ai signalé les verbes *ducaliner* 'faire passer pour *calin* (méchant)' et *ducanalier* 'traiter (qn) de *canaye* (canaille)'. A ces verbes du patois moderne, je joignais deux verbes anciens :

— °*debourder* 'appeler *boûrdeûr* (menteur); traiter de *b.*' : 1569 °pour ce qu'il at *debourdez* Henry ---- que Colla l'appelle *bordeur* (Cour de justice de Roanne 28, 243); dér. °*debourdement* : 1583 °comme Mathy -- euisse -- appellé Johan -- *bourdeur*, -- et sy avant sur tel *debourdement* procedé (ib. 29, 338); cf. *Documents lexicaux* -- Roanne 174 :

— °*decrapoter* 'traiter de †*crapaud*' : 1544 °Johan l'at *decrapotés* en faces de justice (ib. 22d, 1 v°); cf. *Doc lex.* -- Roanne 175 (et pour †*crapaud*, ib. 164, et FEW 16, 363a).

Il faut ajouter à cette liste un autre dérivé en usage à La Gleize : *dubièsseler* 'traiter de *bîesse* (bête)'.

Ces cinq termes permettent d'affirmer l'existence à La Gleize d'une dérivation verbale du type 'de + mot injurieux + -er'. On trouve deux autres exemples de la même formation dans les « Textes d'archives liégeoises » d'Edg. Renard, 6^e série, BTD 36 (1962), p. 155, n° 94 :

24-9-1546 [il] at encour le dit Johan encoupeit [inculpé],
dizant qu'i venoit en sa maison sans son greit mangy ce
qu'ille avoit et que encour le dit Johan le *debelitoit* et
deconcquinoit [traitait de coquin ?] telement qu'ille n'en
ousoit encour rien dyr (Cour de just. de Tavier, liasse 58).
— (Le texte figure deux fois dans le document, f° 4 et
f° 4 v°, sous une forme presque identique. Notons que le
manuscrit original porte les deux fois « *saint son greit* » et
« *mangi* » ; en outre, on pourrait lire les deux fois « *decou-
quinoit* ».)

Dans leur compte rendu du BTD 37 (1963), 214, El. Legros et J. Herbillon observent que l'interprétation proposée par Renard avec un point d'interrogation pour le second verbe est confirmée par le moy. fr. *dekokiner* 'injurier' (FEW 2/1, 863a).

Quant à *°debeliter*, Renard le traduisait 'injurier', et il renvoyait à Grandgagnage 1, 175, qui « donne le namurois *disbèli*, antonyme de *abèli* [*abèli one saki* 'gagner la bienveillance de quelqu'un par des caresses'] ». Cette explication ne rend pas compte de la finale *-iter*. Il paraît naturel de supposer que *°debeliter* est formé, comme le verbe auquel il est accouplé, sur un terme d'injure, et celui-ci peut être 'belitre' : cf. FEW 15/1, 100a, m. h. all. *betelaere* 'mendiant' (moy. fr. *belitre* 'homme de rien, sans valeur, abject ou ignorant'; Reims *belistre* 'mendiant'; pic. *blite* 'niais, sot; vaurien, mendiant'; etc.).

Je me demande s'il ne faut pas chercher dans la même direction l'explication d'un terme que j'ai relevé dans le « Glossaire de La Gleize », BDW 18 (1933), p. 82 : « *ducoyeté*, arch., congédier (?) : *su crapôde ènn'aveût on-ôte èt il a stou d'coyeté* ». En rendant compte de mon glossaire, BTD 8, 458, Haust notait : « Le sens paraît être plutôt 'attraper (prop^t émasculer)' ». Il s'agissait d'un terme archaïque, dont le sens n'était plus clair dans l'esprit de mes témoins. L'interprétation 'attraper' convient assurément mieux que 'congédier' ; dans l'exemple que je donnais, *d'coyeté* pourrait aisément être remplacé par *couyoner*. Mais le sens « propre » 'émasculer' me paraît peu satisfaisant. Le mot ne signifierait-il pas originellement 'traiter de *m' coye*' (à La Gleize, *on m' coye* = un niais, un imbécile)? Cp. Forir *koïeté* « proférer le juron liégeois » (repris DL 175b) et *koïeteù, -eùss et -rèss* « jureurs en liégeois » ; Body, Voc. des poissardes, BSW 11 (1867), 203 « *coïeteuse* ou *coïetresse*, f., qui jure habituellement (Forir). De *coïe* [= couille], parce qu'elle jure ordinairement par le juron, *m' coïe* ». Il paraît certain que *m' coye* s'est réduit à *coye* pour donner *coyeter* ; n'a-t-il pu subir le même traitement dans la formation de *ducoyeter* ?

Si l'explication du dernier dérivé est exacte, le dialecte liégeois au sens large (dont le parler de La Gleize fait partie) aurait donc connu huit exemples de la formation ¹de + mot injurieux + -er². De ces huit termes, six existent ou ont existé dans la région de La Gleize, et les deux autres viennent de Tavier et datent de 1546. La suffixation considérée a dû exister ailleurs, en Belgique romane et même en Gaule romane. En dehors de La Gleize, je n'en ai cependant recueilli que peu d'exemples.

Je rappelle d'abord les deux mots du texte vénérable de Tavier.

A Ovifat-Robertville, d'après le dictionnaire manuscrit

de F. Toussaint (1947), on connaît *dèbièsler* « lancer de graves injures, des noms de bêtes » (cp. La Gl. *dubièsseler*).

Le DL donne *di(s)caliner* avec le sens 'décrier, diffamer', et Forir avait déjà, en 1866, *dikaliné* 'injurier, diffamer' : 'diffamer' n'est pas proprement 'traiter de *calin*', mais 'faire passer pour c., dénigrer' ; 'injurier', lui, fait penser à une injure proférée, qui, à l'origine tout au moins, devait être *calin*. Le mot est connu aussi en verviétois ; il se trouve chez Lobet (1854 : *dkaliné*, injurier), chez Xhoffer (vers 1860 ; cf. BDW 10, 1920, p. 42 : *ducaliner*, dénigrer, avec cette explication de J. Feller : « C'est traiter de *calin*, vaurien »), et enfin chez Wisimus (1947), *ducaliner*, avec la traduction « traiter de calin, déblatérer, calomnier » et un exemple : *i m'a d'caliné tot-avå l' vinâve* (plus des dérivés en *-èdge* et en *-eû*).

Remacle₂, tome 1 (1839), p. 458a, donne *dikanalié*, calomnier : *o n'est maie dikanalié ki de chiniss*, jamais l'on n'est calomnié que par la canaille.

J'ai relevé aussi, chez Grandgagnage 1, 167, le namurois *si dicatiner*, s'injurier, qui, dit-il, « semblerait venir du fr. *catin* », et que le FEW 2/1, 504a, rattache effectivement à ce mot ; et, chez Hécart 145b, le rouchi *débouriquer*, qui peut signifier 'traiter en bourrique' aussi bien que 'traiter de b.'.

Il faut également rapprocher de nos dérivés le *décrapuler* 'décrier, honnir' de Neuchâtel (Suisse) que cite le FEW 2/2, 1275b.

On peut enfin leur comparer le w. *acuziner* 'traiter de cousin, de cousine, qualifier de ces noms, cousinier' (Liège, Verv., Stavelot, ... : BDW 1, 138 ; avec dér. en *-èdge* et en *-eû* ; — DFL traiter) ; mais ce dérivé n'est pas péjoratif, et il vaudrait peut-être mieux le traduire 'appeler cousin ; traiter aimablement, comme on traite un cousin'.

Pour terminer, il convient de dire un mot des verbes

difoter 'braver, narguer' et *si d'fotiner* 'se dépiter, s'impacter'. Ces deux mots figurent chez Forir, avec des exemples que le DL reprend comme suit, c'est-à-dire sous une forme légèrement modifiée : *i m'a man'ci, mins djèl difote* (ou *difoute*); *i s' difotène po 'ne tchitchéye*. Villers relève aussi en malmédien *dufotiner* 'braver, insulter, défier'. J'ai moi-même noté, pour le XVIII^e siècle, l'exemple suivant : 1723 George -- dit en présence du deposant : « Le foutut meunie, quy *defotine* des honeste gens, croy il qu'il n'y ay point dans le haye ? » (A.E.L., Cour de justice Lorcé 28, 32 ; la dernière proposition est obscure ; pour le début, comprendre que le meunier 'brave' ou 'insulte' les gens ?). C'est naturellement avec raison que Wartburg classe les deux mots sous *fütuëre* (FEW 3, 927a). Etant donné que *foutu* apparaît souvent dans des insultes (v. l'ex. de 1723) et que *dufotiner* est traduit 'insulter' par Villers, on est tenté d'interpréter ce verbe comme signifiant originellement 'traiter de *foutu* - -' et de le rattacher au type 'de-calin-er'. Cependant, les traductions 'narguer' et 'se dépiter, s'impacter' ne paraissent pas cadrer tout à fait avec ce mode de composition.

Louis REMACLE

Le toponyme *amérlète* (Esneux)

Dans sa toponymie d'Esneux, BSW 61 (1926), pp. 97-8, Edg. Renard donne sans explication un ld. è *l'amérlète*, qui désigne un terrain où se trouve une source et dont voici quelques attestations des XVII^e et XVIII^e siècles : 1645 *la fontaine a la mere leche*; 1655 *la mere leche*; 1718 *la merlege*; 1770 *a la merlette*; 1787 *a la merleche*.

Selon toute vraisemblance, l'expression primitive était *l'amére lètche*, c'est-à-dire 'la noue amère', 'le marais amer', peut-être 'la source amère'; *lètche* est un terme liégeois

archaïque que le DL 365 tire de l'anc. h. all. *lahha* (all. *lache* 'mare'; FEW 16, 438b), qui a pu signifier 'étang, marais, noue' et qui existe, à Esneux même, dans un autre ld., è *l' lètche* (BSW 61, 203); quant au qualificatif *amér*, il paraît s'appliquer en toponymie à des terrains humides ou fangeux avec la signification que les parlers de l'Ardenne liégeoise donnent aujourd'hui à 'sur' (La Gleize *do sòr foûre* 'du foin sur, c'est-à-dire du foin de fagne'); voy. par exemple *sur l'amer faz* 1593, *amerefaux* 1628, etc. (Sart-lez-Spa [Ve 34], d'après G. Vitrier, *Top. de la comm. de S.-lez-Spa*, mém. univ. Liège, 1963, p. 90), avec *fa* 'fagne'.

L'altération de la finale *-ètche*, qui paraît remonter au XVIII^e siècle, résulte d'une contamination avec les dérivés en *-ête* (-*itta*), et cette contamination elle-même a été rendue possible par le fait que l'expression n'était plus comprise.

Louis REMACLE

W. (Mons) *ornebot* « maladroit »

Parmi les termes d'origine inconnue ou douteuse, le *FEW*, 22/I, p. 20b, et 23, p. 216a, classe : Mons *ornebot*, m., « chose mal faite ; personne maussade, maladroite » ; telles sont en effet les définitions données par SIGART, p. 270. Ajoutez : Denain *ornébot*, m., « imbécile » (chez J. Mousseron) : *Linguistique Picarde*, 8, 1968, n° 2-3, p. 61.

La solution du problème étymologique est donnée par un article du dictionnaire montois de Ph. Delmotte, p. 487 : *orne-bos* « arbre isolé faisant borne ou limite » ; cf. aussi A. GOSSELIN et J. ROLLAND, *Stambruges. Un peu du passé* (Chièvres, 1939), p. 53. Le *FEW*, 7, p. 403b, a bien classé ce mot sous *ōrdo* ; *orne-bos* est clairement un composé de *bos* « bois » + *orne* « rangée ; sillon ».

L'évolution sémantique est toute naturelle, l'arbre isolé faisant figure d'un niais, d'un lourdaud, cf. les expressions : être planté là comme un bâliveau, ne pas plus bouger qu'une souche.

Jules HERBILLON

Un compliment wallon-français de 1764

L'exposition *Trois siècles de présence des Sœurs Hospitalières à Liège*, organisée par le Musée Diocésain et inaugurée le 17 septembre 1977, à la chapelle du Vertbois, montrait un document wallon inédit. Il s'agit du compliment, daté du 15 août 1764, en l'honneur du 50^e anniversaire de l'entrée en religion de Sœur Anne Ansay, supérieure depuis 1753 de la Communauté des Sœurs de Charles Borromée (v. pour une description du manuscrit, ma notice dans le catalogue de l'exposition, n° 89).

Sur les 19 articles, tous en prose, du compliment, quatre (les n° 11, 14, 16 et 18) sont en wallon. Je crois qu'il n'est pas inutile de les reproduire à l'intention de nos lecteurs, bien que (comme les passages en français, d'ailleurs) ils soient entièrement dépourvus de toute qualité artistique. Aucune recherche — ne fût-ce que de versification — qui permette de songer à joindre ce document aux *paskèyes* d'éloges, similaires par l'esprit et par la destination, et parfois très médiocres, elles aussi, qui constituent une section importante de l'ancienne littérature wallonne. S'il est intéressant de souligner que le compliment est adressé à une supérieure de couvent, et vraisemblablement écrit par une religieuse, cela ne fait que confirmer ce que l'on savait déjà — qu'au XVIII^e siècle, le dialecte occupait encore une position qu'il n'allait pas tarder à perdre (comp. dans *l'Inventaire de la litt. wall.* ... de M. Piron, in *AHL* 6, 1961, les n° 152,

153, 178-9, 196, 198, qui sont des poèmes en l'honneur d'abbesses, de religieuses).

Je transcris les articles wallons en orthographe Feller et, en petit texte, dans la version du manuscrit (en rétablissant cependant l'usage actuel des capitales et de la ponctuation); les articles français intermédiaires sont également reproduits, afin d'assurer la continuité du sens :

11. *Li Bon Dièw aveût sès vuutes sor vos. Divant ki vos n' vinahiz à monde, i f'a d'né on pârin ki f'a inspiré dès bons sintimints, èt ki f'a apris li Vi èt l' Novê Tèstamint.*

Li Bon Diewe aveu ses vuës sor vos. Divan ki vone vinahi à monde, if as diné on parain kif as inspiré des bons sentimins, et kif as apris li Vy elle Novay Testamin.

12. Vous avez profité de ses bonnes leçons en faisant profession de venir servir les pauvres dans cette Maison.

13. Depuis votre grande jeunesse, vous avez toujours aimé de vous retirer dans une communauté. Vous avez choisi celle-cy pour y venir servir les membres de Jesus Christ.

14. *Binamèye Mère, hoûtez don, eûhiz-v' djamây pinsé à tins d'adon ki l' Bon Dièw vis-aveût distiné po governer cisse mohon ki n'esteût alôrs k'on « moucheron », mins ki po l' prezint i n'i a on si grand nombe di djins ?*

Binamaïe Mere, houtez donc, euhive jamaâee pinsé à tin d'adon ? kil Bon Diewe vis aveu distiné po governé sis mohon, ki nesteu alors qu'on moucheront, min ki pol prinsin y n'y a on si grand nombe di gins.

15. Oui, c'est Dieu qu'il [= qui] a permis que vous aiez venu ici pour cultiver sous votre direction des jeunes plançons qui, dans la suite, à votre imitation, ne chercheront que le bon ordre, la paix et l'union.

16. *Dji sohète k'i vasse insi k' dj'èl di. Dji sé bin [k' c']èst l' sohêt di nosse binamèye Mère Ansé, mins i-gn-a ine sacwè ki dji n' vou nin roûvi, c'est k'ile [v]a è djârdin,*

divins lès câves, èt djisk'â grini, po vèyi si chakeune divins si-amplwè ni manke nin à 'ne sacwè.

Gy sohantes ki vasse ainsi ki gel dis. Gi sçais ben [déchirure] el lsohait di nos binamaie Mere Ansay min y n'y a in saquois ki gine vou nin rouvi, c'est qu'il [v]a es jardin, diven les caves, et gis ka grini, po vei si chacune diven si emploi n'y manque nen à in saquoy.

17. Le Bon Dieu vous a doué de beaucoup de dons pour diriger cette grande communauté, mais j'aurai toujours soin d'en rapporter à Dieu tout le bien.

18. *Binamèye Mère, dispû l'adje di saze à dî-sèt' ans, vos-avez r'nonci à vosse libérté èt sacrifiyi vosse santé divins cisse comunôté. Vos savez très bin ki vos n'i piédrerez rin, ki l' Bon Dièw, ki f'a tot d'né, vis sârè bin r'compinser.*

Binamaie Mer, dispû l'age di sasse à dix sept ans, vos avez r'nonci à vosse liberté, et sacrifiyi vosse santé divin ciss communauté. Vos savez tres ben ki vos n'y piedrez rin, kil Bon Diewe kif as tot diné vy saret ben ricompensé.

19. Je vous soyhaite de tout mon cœur le comble de votre bonheur, qui est qu'apres cette vie-cy, vous jouissiez de Jesus Christ, qui vous aiant couronnée, ce sera pour toute l'eternité, jour auquel vous aspirez avec grande avidité.

**

La langue d'un texte aussi court demande peu de commentaires. C'est du liégeois, mais parsemé de nombreux gallicismes, et comportant quelques archaïsmes par rapport au liégeois actuel. Parmi les gallicismes, on peut citer « *moucheron* », *amplwè*, *djisk'â* au lieu de *disk'â*, *comunôté*, que le manuscrit n'incite pas à écrire *-nâ-*, f. plus wallonne et attestée par Forir ... On ne joindra pas à cette liste l'adv. *très* (art. 18) qui a bien existé en liégeois, où il est maintenant archaïque (v. DL ; *Pièces sur les femmes*, VIII, v. 121 ; *Paysans*, I, vv. 294 et 296). Autres archaïsmes : *distiné* (art. 14), encore signalé par Forir, pour l'actuel *d'estiné* ; *mohon* (art. 14) pour *mohone* ; le pron. pers. *ile* (art. 16)

pour *èle* ; la forme assourdie *f'* du pron. compl^t d'objet devant voy. (art. 11 et 18) au lieu de *vis-*. Toutes ces formes se rencontrent dans les textes liégeois anciens (v. not^t *Pièces sur les femmes*, § 10, p. 10 *ile* ; § 50, p. 41 *f'*) et sont encore usitées aujourd'hui dans certains patois des environs immédiats de Liège. Archaïque aussi la f. *dispû* (art. 18) pour *d'pôy*, *dispôy* 'depuis', que l'on comparera à *dépû* de la Pasquille liégeoise de 1716 sur Jean-Gérard Depreit (BDW 14, p. 89, v. 158 *dépû l' copète d'jusqu'al valêye*) ; ces f. en *-û* ne subsistent auj. qu'assez loin de Liège (v. ALW 3, pp. 300 sv.). La curieuse nasalisation qui affecte la voy. initiale de *présint* (art. 14 « *prinsin* ») est le résultat d'une assimilation (dont on n'a pas d'autre ex. pour ce mot) ou bien ce n'est qu'une simple coquille.

J.L.

Mots borains désignant des objets indéterminés

(Le texte ci-dessous est celui d'une communication faite lors de l'assemblée générale de la Société de langue et de littérature wallonnes, le 18 avril 1977, à Mons. M. Jean Lechanteur, qui a lu ce texte en manuscrit, a eu l'obligeance de me communiquer quelques observations que je signalerai.)

Les mots dont je vais traiter sont, par définition, de sens imprécis. Ils désignent des réalités dédaignées et leur sens premier n'apparaît pas toujours clairement. Enfin, l'aire géographique où on les emploie est limitée. De tout ceci, il résulte qu'il est souvent malaisé de déterminer leur origine.

Foufes, foufernayes. Le mot *foufes*, du fém. plur., désigne des chiffons et de vieux vêtements hors d'usage. Avec

un sens analogue, il est largement répandu et bien connu. Son étymologie est sans mystère, c'est une onomatopée *fūf* (*FEW*, III, 835a). Moins simple est son dér. *foufernayes*, du fém. plur. lui aussi, qu'ignore le *FEW*. Il ne s'agit plus de chiffons, mais d'objets disparates, hétéroclites, sans utilité, disposés sans ordre. Pour expliquer *foufernayes*, on dispose heureusement, hors du borain, de formes intermédiaires. Sigart, pour Mons, nous fournit *fouffrein* « poussière de houille, petits morceaux de bois mêlés de houille », à côté de *foufflins* « copeaux de menuisier », et Hécart, pour Valenciennes, nous propose *foufrin* « menus éclats de bois mêlés à de la poussière ; déchet qui tombe des fagots, ce qui reste à la place où ils ont séjourné ». Si, à *foufrin* - *fouffrein*, on ajoute le suff. péjoratif *-aye* (fr. *-aille*), on obtient **foufrinaye* et, au prix d'une métathèse, banale en borain, et d'un non moins banal assourdissement du *i* contrefinal en *e*, notre forme *foufernaye(s)*. On admettra aussi que le sens de ce mot et celui de *foufrin* - *fouffrein* ne sont pas très éloignés et que la sémantique ne peut être ici une occasion de chicane. M. Lechanteur me signale que le *FEW*, IX, 563b, réunit, *sub v^o pulvis*, le montois *foufrein* et le liégeois *poûfrin* « poussière (de charbon, de blé, etc), crasse », a. fr. *poulverin*, en indiquant qu'il y a eu, pour la forme en *f*-, croisement avec *fūf*.

Trichons est un mot que j'ai souvent entendu employer, toujours au masc. plur., pour désigner les meubles sans valeur et les objets misérables qui faisaient l'objet d'un déménagement de pauvre, opéré au moyen d'une charrette à bras : *I n'aôtent foc deûs twâs trichons su én tricbale*. Je suis bien en peine de trouver une étymologie satisfaisante à ce mot, que je n'ai pas rencontré hors du Borinage. (*Trichon* « lieu-dit à Feluy et à Carnières », Depr.-Nop., est un autre mot, dér. du germ. **threosk* « terre en friche », comme *tri*, *trieu*,

etc.) Le lat. **trīccare*, qui a donné le fr. *tricher*, est phonétiquement improbable (*cc* > pic. *k*) et il est trop éloigné par le sens. Le lat. **trītiare* « broyer », improbable à cause du sens, n'a donné des dér. que dans le Midi. Phonétique et sémantique permettent d'écartier le lat. **trīchia* « tresse ». Il est possible que l'on ait affaire à un dér. de *trītare* « broyer » (d'où le fr. *trier*), avec influence de *tricher*. Comp., en effet, avec le rouchi et fr. mod. *détricher* « trier ». « trier les laines », fr. mod. *détrichage*, *détricheur*, moy. fr. *detrichouere* « dévidoir », qui sont des dér. de **trītare* (FEW, XIII/2, 306b). M. Lechanteur rapprocherait notre *trichons* du type fr. *tesson*, auquel appartiennent les formes suivantes signalées dans l'*ALW*, IV, 219 b, *tiéchon*. « ustensile de ménage » (J. Renard, à Wiers), *tichon* « petit vase, récipient » (Cotton, à Wodecq), *tiéchon* « écuelle » (Delm., à Mons), etc. L'hypothèse est séduisante, mais elle n'explique pas le *-r-* de *trichons*.

Soûrs, du masc. et toujours au plur., est le nom que l'on donne aux vieux ustensiles sans utilité. C'est un synonyme de *foufernayes*, mais, dans ce dernier mot, c'est l'idée de désordre qui domine, tandis que dans *soûrs*, c'est celle d'inutilité. Le mot est connu dans le Centre (Depr.-Nop. : *soûrt* « vieillerie, vieil ustensile »). La signification « diablerie », qu'ajoutent les mêmes auteurs est à rattacher à *soûrt* « sort, maléfice »). On l'entend aussi à Binche (Marc Lefebvre, *Petit dictionnaire du patois binchois*, Leval, Imprimerie du Centre, s.d. [1976] : *soûrt* « vieille chose inutile »). Il semble inconnu hors du Hainaut occidental. On doit lui associer le mot du Centre *soûr'riye* « objet sans valeur » (dont Depr.-Nop. font, à tort, le même mot que *soûr'riye* « sortilège », à rattacher à *soûrt* « sort ») et, probablement, le mot de Frameries *soursaye* « déchet de boucherie » (Dufr.). Le FEW, XII, 120a et 121a, a suivi Depr.-Nop.

en joignant les deux significations de *soûrt* et de *soûr'riye* et il a rangé ces formes sous *sors* « sort ». Je ne vois pas quelle relation sémantique il peut y avoir entre cet étymon lat. et les formes dont nous nous occupons. Mais je ne puis non plus proposer d'étymologie qui me paraisse satisfaisante.

Agobilles, du fém. plur., me semble un synonyme parfait de *foufernayes*. Mais c'est un mot bien plus largement répandu. Il apparaît en fr., sous la forme *agoubilles*, vers 1430 et on le rencontre sous sa forme moderne *agobilles* dès le xvi^e siècle (*FEW*, IV, 180b). Il vient d'une racine gauloise **goblo* « bec, bouche ». Le rapport entre « bouche » et « vieux objets disparates et inutilisables » n'est pas immédiatement évident. Mais *gober* a d'abord signifié « avaler de gros morceaux », *gobet* a signifié « morceau qu'on avale », d'autres dér. signifient « morceau de pain, restes de table, hachis, morceaux d'étoffe » (*ibid.*, 178-180). Ceci nous mène au liég. *gobèye* « guenille », à l'artésien *gobilles* « choses de peu de valeur » et enfin à notre *agobilles*, qui sont des diminutifs formés au moyen du suff. *-ille*, *-èye*. Le préf. *a-* (lat. *ad-*) renforce l'idée de collectif déjà exprimée par le plur. Comp. *amas*, *attirail*.

Bidjac, masc., est un mot qui me tracasse depuis des années. Un *bidjac*, c'est un « machin », un « objet dont on ignore le nom et l'usage ». On pourra donner ce nom à un briquet, à une machine à calculer ou à un coupe-cigare, du moment qu'on ne les identifie pas : *Qu'est-ce que c'est de ç' bidjac-là ?* Le mot a été noté par Dufr. et par Laur. Hors du Borinage, je ne l'ai trouvé que chez Depr.-Nop., avec la même forme, et dans le *Dictionnaire aclot* de J. Coppens sous les formes *birdjac*, *birjac*. L'un et l'autre ouvrage donne deux sens au mot : 1) tamis actionné par une roue dentée. 2) vieil ustensile (ce qui nous rapproche du sens borain). La forme *birdjac*, d'un phonétisme difficile, est probablement

la forme primitive. Et, normalement, le sens « tamis mécanique » a dû précéder l'autre. Le mot n'est donc, probablement, pas très ancien et il pourrait être un nom propre, de firme ou d'inventeur. Mais je n'ai pas réussi à l'identifier. M. Lechanteur a raison de me signaler que *bidjac* s'entend aussi à Cerfontaine (A. Balle) et à Fosse-lez-Namur (A. Lurquin), comme en témoigne l'*ALW*, IV, 219b.

Côkifuches. C'est un mot-rébus. Voici soixante ans et plus, lorsqu'un petit garçon que j'ai bien connu demandait à sa mère : « *Man, qu'est-ce qu'on va minjé pou déner ?* », il arrivait souvent que la mère, excédée, répondit : « *Des côkifuches et des manches d'alène* ». À Wasmes et à la Bouverie, notamment, *côkifuches* se disait *côkifusses*. Les *manches d'alène* n'avaient pas de secrets pour moi, il y avait des alènes sur l'établi de mon père. Mais les *côkifuches-côkifusses* m'intriguaient et, à vrai dire, le mot n'était employé que dans ce dessein. Je ne l'ai pas retrouvé hors du Borinage. Il me semble qu'il faut le décomposer en *quō qui fuche (fusse)*, littéralement « quoi qui fût ». Les *côkifuches* étaient donc des « quoi que ce soit », ce qui, on en conviendra, était aussi indéterminé que possible.

Pierre RUELLE

Comptes rendus

GUILLAUME Gabriel et CHAUVEAU Jean-Paul (avec la collaboration de Renée LAGRANGE-BARRETEAU), *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine (Atlas linguistique armoricain roman)*. Vol. I : *La flore*, 1975, XXIV - 282 pp., 210 cartes, Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.

L'*Atlas ling. et ethnogr. de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine (ALBRAM)* résulte d'une élaboration graduelle et d'un travail collectif. Les 126 points retenus pour les cartes (ce qui triple la densité de l'*ALF*) ont été explorés à des moments différents, par trois enquêteurs : 76 points par J.-P. Chauveau, de 1968 à 1971 essentiellement, 41 par G. Guillaume, de 1954 à 1973, 10 par M^{me} R. Lagrange-Barreteau, de 1964 à 1967. Le questionnaire définitif, d'environ 2.000 questions, n'a été fixé qu'en 1968 ; les enquêtes antérieures, d'après des questionnaires généralement plus réduits⁽¹⁾, ont dû être complétées par de nouvelles enquêtes, que réalisa l'enquêteur principal, J.-P. Chauveau. Celui-ci explora aussi de manière partielle une vingtaine d'autres points : les résultats de ces enquêtes supplémentaires, dites *alar* (*Atlas ling. armoricain roman*) ne sont pas cartographiés, mais reproduits dans des listes marginales, ainsi que de nombreuses réponses provenant d'enquêtes des deux autres enquêteurs et quelques-unes d'enquêteurs occasionnels. Au total, une centaine de points *alar* viennent compléter les points *ALBRAM*.

Les atlas, comme toutes les œuvres scientifiques ou littéraires, ont leur personnalité. Celle de l'*ALBRAM* s'explique en partie par les conditions mêmes dans lesquelles il a été conçu et réalisé : les changements dans la démarche des enquêteurs et leurs différences propres, s'ils provoquent certaines disparates, sont une des causes de l'étonnante richesse de la récolte. Le tome I, qui vient de paraître, est extrêmement copieux et aussi un peu touffu.

⁽¹⁾ Un questionnaire de 380 questions a été fréquemment utilisé par G. Guillaume, mais M^{me} Lagrange-Barreteau s'est servie d'un questionnaire de 7.200 questions, parfois réduit de moitié.

Il est consacré à la flore (céréales 1-117 ; fourrages 118-167 ; fleurs et herbes 168-239 ; légumes 240-280), thème très intéressant, non encore, malheureusement, traité par l'*ALW* (2).

Les 280 pages du volume comportent 210 cartes : certains résultats sont simplement reproduits sous forme de listes. Mais, par contre, beaucoup de cartes sont polyvalentes, soit qu'elles consignent les réponses à deux ou plusieurs questions apparentées (p. ex. foin à moitié sec ; foin redevenu humide ; — marguerite ; pâquerette ; — mauve, guimauve ; colchique ; — navet ; navets ; etc.), soit qu'aux notations ling. elles ajoutent des précisions ethnographiques.

La densité des cartes, le grand nombre et la variété des réponses marginales (points supplémentaires ; compléments d'information ; notions non cartographiées) témoignent d'un souci d'approfondissement, très louable et, malgré quelques excès auxquels on reviendra, généralement heureux. Mais la richesse de la matière a comme conséquence l'adoption d'une typographie très serrée et surtout d'une mise en page compliquée (à la p. 41, col. 4-5, on trouve la suite d'une note de l'introduction, p. XXIV ; les compléments de *blé*, p. 2, sont fournis à la p. 7, col. 2, puis à la p. 3, col. 3-5 ; etc.), qui rendent la consultation parfois difficile.

Le désir de nuancer et de toucher les réalités du plus près a poussé les auteurs — qui cependant n'hésitent pas, on l'a dit, à grouper sur une seule carte plusieurs notions que d'autres atlas séparent — à séparer, au contraire, des notions parfois indûment réunies (v. p. ex. cc. 8-9 mélange de céréales en semailles ; ~ en mouture ; c. 106 déchets [poussière] de blé noir, par opposition à balle ; cc. 126-7 mal faucher ; faucher sommairement...). Les cartes sans équivalents dans l'*ALF* ou dans les autres atlas régionaux sont nombreuses et ne s'expliquent pas toutes par des particularités régionales (v. not^t 15 épis qui dépassent ; 24 avoine fêlée, flasque, 87 trainée de paille ; 122 espaces vides dans le pré fané ; 189 il se vrille [liseron], etc.). Le rendement de ces cartes (comme des autres, d'ailleurs) est variable : les adj. désignant des pommes de terre avariées, rugueuses, difformes (cc. 244-6) sont bien souvent peu spécifiques ; il en est peut-être de même du terme de comparaison dans « les pommes de terre sont toutes petites comme... » (p. 249) mais on a l'impression que la question permet ici d'atteindre une formule stéréo-

(2) La matière est répartie différemment. Certaines cartes concernant la flore ont été réalisées par É. Legros et paraîtront dans le tome 6.

typée, et la carte a le mérite d'attirer l'attention sur un type d'expression très caractéristique des parlers populaires et trop souvent négligé.

Les particularités techniques sont recueillies avec beaucoup d'attention : des signes spéciaux ou des commentaires permettent de distinguer les diverses techniques de la moisson à la faux (p. 41), les procédés de battage (p. 84), les façons de mal faucher (p. 126), etc. A la notice « vannures au tarare » (p. 108), on distingue de même les déchets tombant sur le côté de ceux qui tombent dessous ou devant ; on précise (pp. 8-9) la nature des mélanges de céréales... Si certaines variantes paraissent purement individuelles, il n'empêche que l'aspect systématique de la démarche doit permettre aux ethnographes, qui auront à analyser ces matériaux, de tenter de dresser l'esquisse des façons d'être, de se comporter propres à certains milieux, à certaines régions.

Afin de bien mettre en évidence l'intérêt ethnographique et folklorique du volume, il faudrait encore mentionner les notes relatives à l'utilisation de la molinie ou du carex pour remplir les paillasses (p. 182), du chanvre pour séparer dans le pressoir les couches de marc de pommes (p. 31), de la chardonnnette pour cailler le lait (p. 239) ; celles concernant les usages médicinaux des plantes (pp. 177, 195...), les proverbes et dictoms météorologiques, les fêtes de fin de moisson, les croyances superstitieuses (p. 186 on fait 7 noeuds à la suite sur un brin de cuscute pour se marier dans l'année ; p. 239 on est ensorcelé pour le beurre quand les champignons poussent sur le fumier...). Le folklore du langage se révèle dans des expressions pittoresques ('gagner le lièvre, le renard, la perdrix...'), 'plumer l'oie' pour « finir le dernier à la moisson », p. 46 ; 'il passerait dans une forêt de potirons (= champignons), il les abattrait tous', de quelqu'un qui marche « en fauchant », p. 237 ; 'danse des sorciers', « endroit où le foin n'a pas poussé », p. 123...) ou simplement dans des termes imagés (comme 'madeleinée', de l'avoine rendue flasque par la pluie, p. 25 ; 'bourreau', « porteur de paille », p. 91...).

Mais c'est, bien sûr, d'un point de vue plus étroitement linguistique que l'ouvrage présente son intérêt le plus marquant. La documentation, présentée brute, selon la méthode des atlas français, ne révélera toute son importance que par les travaux que les spécialistes locaux bâtriront sur elle⁽³⁾. De belles zones lexicales se dessinent sur plusieurs cartes,

(3) V. déjà G. GUILLAUME, *Recherches d'aires dialectales en Haute-Bretagne, dans le Maine et en Anjou* ; Colloque Les dialectes romans de France, pp. 401-422.

qui font apparaître l'originalité des parlers du nord-ouest (cantons de Saint-Brieuc, Rennes et Vannes) : v. notamment 'paumelle', orge (1), *pôsô*, mélange de céréales en mouture (9)... On relève de nombreuses concordances ou similitudes avec des termes wallons : v. p. ex. le type 'gasail, -ailler', menues pailles, épailleur, pp. 98, 102-4 (w. ard. *wêspa*); *kéryâsé*, cribler, p. 110 (w. *crincé*); *drô...*, ivraie ; avoine folle, pp. 206-7 (lg. *drâwe*) ; *fôtrer*, frôter le blé noir, décortiquer, p. 110 (4) ; *brotcher*, lever, p. 12 ; *manse*, rétréci dans l'épi (du blé), p. 20 (cf. lg. *monse*, stérile); *nunu*, digitale, p. 178 (w. Stavelot *nunu*, roseau)... De l'a. wall. **lisette*, **le-* (Grandg. 2, 614; Warnant, *Cult.* 227; Mél. Haust 344; FEW 5, 430a) 'lentille', on rapprochera *lizète*, nom habituel de la betterave, p. 252. On notera les rares mentions 'canada' pour « topinambour » (p. 247), ce type n'ayant pas été fourni pour « pomme de terre » (p. 241).

Certaines cartes monotypes ou presque sont utiles pour dégager les limites des traitements phonétiques : v. foin, p. 120 ; regain, p. 150 ; navet(s), surtout, p. 259, pour l'opposition du sg. et du pl. ; poireau, p. 267 ; 'gerzeau', p. 227...

Les matériaux pour une étude des préfixes et des suffixes sont également nombreux. On notera, par exemple, la fréquence du préfixe *par-* pour marquer la fin d'un travail : *parbate*, fin des battages, p. 44 ; *parpil(ri)*, fin de la pilerie, p. 45 ; et encore 'parfauche(rie)', 'parcoupe'... — celle des suffixes '-erie' (souvent comme correspondant du fr. -age) : 'ramasserie', 43 ; 'batterie', 44 ; 'pilerie', 45 ; 'enjavellerie', 55 ; 'faucherie, ramasserie de foin', 121 ; 'mangerie', 148 ; 'debrousserie', 165 ; 'tirerie des pommes de terre', 250 ; etc. J'ai relevé tout particulièrement, par intérêt personnel (5), de nombreux fém. de noms d'agent en '-eresse' ('ramasseresse', 'glanderesse', 'démêleresse', 'batteresse', 'faneresse'...), type extrêmement fréquent dans l'est-wallon, et surtout les fém. en '-oire', type très répandu en picard.

Ce riche volume, s'il a quelques défauts, ce sont ceux de ses qualités. Mais il vaut mieux pécher par excès que par manque. On se demande pourtant si tous les commentaires des témoins méritent vraiment d'être reproduits. L'on voit bien, par exemple, l'intérêt de signaler une étymo-

(4) De l'afq. **faltur* (FEW 3, 394b), s.d., plutôt que 'frotter' comme les notes, non étymologiques, il est vrai, le suggèrent.

(5) V. *Quelques observations sur le suffixe -eresse en wallon et en Wallonie* (à paraître).

logie populaire (comme *vègote*, petite meule : « qui peut vieillir », p. 72), mais est-il utile de mentionner l'orthographe proposée par les témoins (p. ex. pp. 37, 139...) ? Dans les précisions relatives aux activités, aux objets, des variantes manifestement individuelles pourraient être négligées. Il me semble aussi que dans la présentation des compléments, le groupement systématique par notions aurait permis d'éclaircir, souvent de réduire, la matière, et aurait fait gagner du temps au lecteur (ex. 'paumelle' : 1. t. arch. ; 2. sorte de... ; 3. même mot pour p. de porte, etc.).

L'on ne peut certes qu'applaudir au souci d'exactitude qui pousse à noter par des signes diacritiques des hésitations de l'enquêteur ou du témoin (7 façons de mettre un point d'interrogation) ou de distinguer très minutieusement de menues variantes phonétiques. Mais on se demande si cette attitude ne fait pas quelquefois la part trop belle à l'impressionisme, et dans quelle mesure il conviendra — et il sera possible — de tenir compte de ces nuances imperceptibles de la parole dans des travaux de synthèse qui s'efforceront d'atteindre la langue. L'on s'étonne, par ailleurs, qu'à côté de tels raffinements (on ne distingue pas seulement, p. ex., é, è et e moyen, mais, pour ce dernier, e vraiment moyen de e moyen tendant vers é ou vers è), la quantité ne soit notée — rarement — que « lorsqu'elle était particulièrement sensible » (XXIV). Sans doute ne joue-t-elle ici, contrairement aux parlers wallons, aucun rôle linguistique : il n'aurait pas été inutile de le dire, et si c'est le cas, il est presque inutile de la noter.

Souhaitons que cette œuvre bien commencée puisse s'acheminer sans entrave et avec régularité vers son terme.

**

Documents linguistiques de la France, Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.

Dans cette collection, dont on connaît l'intérêt et la qualité de la présentation, ont paru récemment deux volumes de la série franco-provençale.

Le premier concerne le **Forez** (1974, 408 pp.). Il est l'œuvre de Marguerite Gonon. Grande spécialiste de ce domaine, auquel elle a consacré de nombreuses études — rappelons celles sur la vie familiale et sur la vie religieuse au XIV^e siècle, d'après les testaments —, M. Gonon était la personne la plus indiquée pour assurer le choix et l'édition des anciens textes foréziens les plus intéressants du point de vue linguistique. Au total, 62 documents ont été retenus : 8 chartes du XIII^e siècle (pp. 1-121) et 54 textes (ou fragments) des XIV^e et XV^e siècles (pp. 122-

401), surtout inventaires de biens et comptes divers. Les textes en franco-provençal sont publiés *in extenso* ; ceux, beaucoup plus nombreux, où la langue vulgaire est utilisée concurremment avec le français ou le latin, sont publiés par extraits. Contrairement au Lyonnais, le Forez, sans capitale puissante, ne développa aucune tradition locale de *scripta*, et fut conquis par le fr. dès la fin du XIV^e siècle. Il est remarquable de constater que les sections réservées aux registres audienciers et aux minutes notariales sont particulièrement réduites et consistent en une juxtaposition de très brefs passages — ceux dans lesquels, à l'occasion d'inventaires ou de récits de querelles, la langue parlée fait irruption. La situation dans ces textes paraît assez comparable à celle que nous connaissons en Wallonie, où cependant les affleurements du dialecte semblent beaucoup plus fréquents, même à une époque plus tardive.

Si pour le Forez, les documents dialectaux sont relativement rares, pour le Lyonnais, ils sont extrêmement nombreux. Au terme d'une enquête systématique, M^{me} Paulette Durdilly a réuni une matière si riche qu'il a fallu la répartir en deux forts volumes. Le premier (1975, 604 pp.) représente un vaste choix de textes — domaniaux, administratifs et financiers — des XIII^e et XIV^e siècles de la région lyonnaise (pp. 1-183) et de la ville de Lyon (pp. 185-599).

Par leur ancienneté, ces documents linguistiques du Forez et du Lyonnais, dans lesquels Mgr Gardette voyait les matériaux les plus sûrs et les plus utiles pour établir les commentaires de l'atlas, sont évidemment capitaux pour la connaissance du lexique et de la morphologie de l'ancien franco-provençal. Certains textes sont également très riches en toponymes et en anthroponymes. Il n'est guère utile de citer ici des exemples, puisqu'un glossaire général est théoriquement prévu et que des tables onomastiques, propres à chaque région, seront aussi publiées. Notons, en passant, l'intérêt qu'il y aurait à relever les suffixes aussi bien que les mots (v. p. ex. *Lyonnais* : 263 *albergiour*, 264 *albergiares*, 264 *corrater et albergior*, 269 *pollalliour*, *freners*, *arneiours*, 427 *plantour*, *pontanieri*, etc.).

Souhaitons aussi qu'au glossaire alphabétique, on songe à joindre un index onomasiologique, qui permette à l'historien de la vie quotidienne de retrouver aisément le vocabulaire des sujets qui l'occupent (alimentation, ameublement, étoffes, chasse, pêche...).

Une toute petite remarque, pour terminer. A la p. 171, M^{me} Durdilly corrige la leçon *Nuefchartel* du ms. en *Nuefchatel*. N'est-il pas préférable de conserver la forme avec *r*, un *r* dont le rôle, comparable à celui du *s* fr., est peut-être d'allonger la voy. précédente, comme on l'a con-

servé, d'ailleurs, en d'autres endroits, par exemple à la p. 220 *filliartrre*, à la p. 421 *armona* (= aumône)?

**

Travaux de linguistique québécoise, publiés par Marcel JUNEAU et Georges STRAKA, Coll. Langue, I, 1975, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 356 pp.

Grâce à l'impulsion de Marcel Juneau et au soutien d'un vaste projet — l'élaboration du *Trésor de la langue française au Québec* —, l'étude du français québécois connaît depuis quelques années un grand développement, qui se manifeste par des publications multiples et diverses. Dernier témoin de cette activité débordante, la création en 1975 d'une 4^e section de la Coll. « Langue fr. au Québec » : à côté des monographies, des éditions commentées de textes, de la section de lexicologie et de lexicographie, les Travaux de ling. québ. accueilleront désormais des études relativement courtes sur des sujets variés.

Le premier volume s'ouvre par un article méthodologique (pp. 13-17) dans lequel K. Baldinger s'efforce de définir, en synchronie et en diachronie, le français québécois par rapport au français, au français régional et aux dialectes. Problème délicat et capital pour déterminer les éléments à retenir dans le futur *Trésor*.

Mais l'essentiel du volume consiste en sept contributions, toutes très documentées, dont plusieurs sont des condensés de thèses de maîtrise. Geneviève Offroy consacre à certains aspects de la syntaxe québécoise (pron. pers, subordonnants, adv. et prép. d'après la langue des journaux contemporains (pp. 257-321) une étude très riche, à la fois par l'abondance des traits relevés et par l'ampleur du commentaire explicatif. Une des conclusions — que « la syntaxe des journaux québécois est un reflet assez fidèle de celle de la langue parlée » (p. 321) — si elle paraît pleinement justifiée après la lecture de l'article, ne peut manquer de surprendre un lecteur européen, dont les journaux, de quelque niveau qu'ils soient, n'offrent jamais un tel nombre de traits particuliers (archaïsmes et dialectalismes pour la plupart ; très peu d'anglicismes), ni surtout des traits aussi marqués que des omissions de pronoms relatifs, des substitutions de *que* à *qui*, des emplois pléonastiques de *que*, de *ne*... A côté des traits vraiment syntaxiques, plusieurs phénomènes étudiés, bien que concernant des mots-outils, relèvent plutôt du lexique [comme *possiblement*, *présumément*, *ci-haut*, *ci-bas* (6)...]. Certains tours sont

(6) Au tour « cy-bas nommés » d'un notaire québécois du XVII^e siècle correspond à la même époque à Liège « cy embas dénommés ».

moins particuliers au Québec que l'auteur ne le dit : l'haphlologie du que (p. 281), considérée comme archaïsme, a été signalée par L. Remacle notamment chez Zola, dans un journal bruxellois, dans le langage familier de Belgique (?); suite à 'à la suite de' (pp. 317-8) n'est pas rare en Wallonie, où j'ai entendu aussi *plus souvent qu'autrement* 'très souvent' (pp. 285-6). Cependant que au sens adversatif et *prétendument* y sont connus aussi... Quelques autres petites remarques : à la p. 276, le premier exemple de *qui* pour *qu'il*, différent des autres par la syntaxe de la phrase, est peut-être à mettre à part et à considérer comme une faute plutôt que comme un idiotisme ; aj. à *présumément* (p. 290) une attestation à la p. 296, dans laquelle le sens paraît être 'prétendument' ; aj. un article à *prime abord* (ex. p. 284).

Claude Poirier s'attache, lui, à l'étude de la prononciation québécoise ancienne, d'après les graphies d'un notaire du XVII^e siècle. Son travail, qui confirme sur l'essentiel le livre de Juneau sur le sujet, apporte quelques faits nouveaux et surtout des datations plus anciennes.

Les cinq autres contributions concernent toutes principalement le lexique. M. Juneau nous livre un nouvel échantillon — *carreau* et ses dérivés — du *Trésor* : longue introduction historique, sens, avec exemples (d'archives, d'enquêtes, littéraires), bibliographie. A noter, sous 4^e, l'expression *carreau de verre, de vitre*, connue aussi en Wallonie (ALW 4, p. 102).

Deux articles sur la langue ancienne : par Viateur Paradis, à partir des livres de comptes des Ursulines de Québec (de la fin du XVII^e au XIX^e siècle), par M. Juneau et R. L'Heureux, à partir de livres de comptes de meuniers. L'intérêt de ces dépouillements n'échappera pas aux wallonistes, qui, depuis longtemps déjà, ont, plus peut-être que les Français, exploité la richesse linguistique des archives. Si nombre de termes relevés sont intéressants par leur date ou leur sens, et pour la connaissance du français de France autant que du Québec, on a cependant souvent l'impression que le zèle des chercheurs est un peu excessif. La multiplication des exemples, surtout pour des mots clairs et bien attestés (v. 4 *offices*, 47 *dépositaire*, 66 *cèdre*, etc.) ne serait utile que, si le relevé était exhaustif, pour une étude statistique ; d'autre part, certains termes ne sont retenus que sur présomption d'un sens particulier

(?) V. *Quelques exemples du que et du de haphologiques*, in *Marche Romane*, 1^{er} trim. 1967.

[v. 39 *jardin*, 46 *charbonnier*, 67 *châssis* (8)...]. De façon générale, les Québécois relèvent tout ce qui diffère du français actuel, et donc, bien des mots que les wallonistes, dont l'objectif, il faut le reconnaître, est différent, ne songeraient pas à noter (ainsi *livre*, *pied*, *sous...* sans indication de valeur). Cette question du choix est épineuse, et l'on manque d'un critère décisif. Aussi, à tout prendre, vaut-il sans doute mieux retenir trop que trop peu.

Les deux derniers articles consignent les résultats d'enquêtes orales. Micheline Massicotte-Ferland étudie *l'expression de la durée dans le parler rural de l'Île-aux-Grues*. Signalons quelques termes intéressants à comparer avec le wallon ou le français de Belgique : *sorcière* 'tourbillon de vent' (p. 138; cf. ALW 3, 141a), *cru* 'froid et humide' (p. 127; cf. ALW 3, 63), *avant-midi* (p. 107 « considéré comme belgicisme par Davau et comme un régionalisme canadien par le TLF »); notons le fém. de *almanach* (p. 118), de *air* (p. 138).

De l'article de M. Juneau, *Glanures lexicales dans Bellechasse et dans Lévis*, on retiendra notamment : p. 148 *ragot* 'porcelet chétif' (connu aussi en gaumais), 149 *clanche* 'chétif' (cp. DL *hlintche* 'gauche'), 154 *atiqué* 'affublé' (cp. DL *triké* 'nippé'), 151 *souper* 'repas du soir', 153 *butin* 'linge, vêtement', 174 *fournil* 'cuisine', 177 *couverte* 'couverture', 178 *couvert* 'couvercle', 181 *truie* 'petit poêle'... La matière, recueillie au cours d'enquêtes faites avec des étudiants, compte près de 200 mots, qui sont classés par champs conceptuels ; elle est enrichie de nombreuses attestations anciennes, de notes comparatives et étymologiques. L'auteur renvoie systématiquement au FEW, proposant pour des termes difficiles des rattachements souvent ingénieux. Quelques-uns sont moins convaincants : p. 150 *babache* 'sage-femme' s'insérerait plus aisément dans la famille de *bab-* que dans celle de l'ar. *babus* ; le rattachement de *Taupin* 'nom d'un bœuf noir' à *talpa* paraît plus satisfaisant que celui à l'afq. **toppin* ; le cas de *tireliche* 'crêpe de sarrasin' (p. 152), que l'A. propose de rattacher à *martyrium*, et dont on peut rapprocher le wallon du Centre *tèrlische* 'étoffe mince', mériterait d'être réexaminé ; l'hypothèse pour *tourmaline* 'grand bâret de laine pour les femmes' (p. 157) semble bien gratuite.

Au total, un premier volume varié et intéressant, qui fait attendre les suivants avec impatience.

J.L.

(8) Glosé « prob. fenêtre, mais le sens fr. n'est pas exclu ». Ne s'impose-t-il pas, du moins, dans le dernier exemple : « pour pinturé -- les chasies » ?

Chronique

Par manque de place, la chronique se bornera dorénavant à donner la liste des mémoires universitaires. Le bulletin trimestriel fournira les autres informations — concours, prix, expositions, etc.

Mémoires universitaires 1977. Mém. de licence en Philol. Romane, sauf indication contraire.

Université de Liège :

AVRIES Jeannine, *La situation du français dans la région d'Eupen : Enquête sociolinguistique.*

DEBATY Thierry, *La suffixation dans le wallon du Centre.*

LAGAMME Christiane, *Recherches sur l'extension du peuplement dans les régions de Stavelot, Malmedy et Vielsalm depuis les origines jusqu'à nos jours* ; Hist.

MINSART Geneviève, *L'avarice, l'orgueil, la paresse dans les spots wallons.*

PIROTTE Jean-Luc, *Influence du wallon sur le langage écrit en français chez vingt-neuf enfants de 4^e, 5^e et 6^e années primaires scolarisés en milieu rural* ; Graduat en Logopédie, Institut d'Études paramédicales de la Province de Liège.

WUIDAR Christiane, *Transcription et explication de témoignages oraux du wallon du sud de la Province de Liège et du nord de la Province de Luxembourg.*

Université de Louvain :

BARTHÉLEMY Philippe, *Fernand Bonneau. Édition critique de A r'wâtant mourè lès dârnis couvats... et de La Vichotière.*

DEBOIS Maryvonne, *La toponymie de la commune de Ben-Ahin* [H 38].

CORNET Jean-Pol, *Toponymie de la commune de Meix-devant-Virton* [Vi 27].

COULOMBIER Dominique, *La langue des notaires tournaisiens sous le régime français. Étude lexicologique.*

DEMARCIN Edith, *Les Avins en Condroz* [H 70]. *Toponymie.*

HARVENGТ Catherine, *Les sociétés carnavalesques à Binche* ; Inst. d'Éduc. Phys.

HOUDART Chantal, *Le jeu de balle dans la région de Gembloux de 1890 à 1940. Recherche à travers la presse locale* ; Inst. d'Éduc. Phys.

GELMI Rosanna, *La vie traditionnelle du mineur borain* [Hornu] ; Inst. d'Éduc. Phys.

- LAMBERT Jeanine, *Société royale Moncrabeau. Son histoire, son actualité*;
Inst. d'Éduc. Phys.
- MEUWIS Daniel, *Toponymie des communes de Bomal et de Mont-Saint-André* [Ni 68 et 83].
- PATANE Marina, *La sfilata d'Atri. A propos d'une manifestation folklorique*.
- PETERS Jeanne, *Les prénoms à Bioul* [D 2] au xx^e siècle.
- VERKOYEN Marc, *La littérature populaire des Clotchi-Djan* (région de Perwez-le-Marché).
- Katholieke Universiteit Leuven :
- VERMEYLEN Marguerite, *Le vocabulaire du maréchal-ferrant dans la région de Waremme et de Huy* [H 13, 15, 16 ; W 20, 21, 61, 62, 63, 72, 74] ; 1976.

TABLE DES MATIÈRES

Albert DOPPAGNE, <i>Le grand feu dans le canton de Jodoigne. Dialectologie</i>	5
Roger PINON, 'être réus' en Wallonie et en Picardie	39
Jean LECHANTEUR, <i>Le type 'passe-pied'</i> en Wallonie	64
Robert DASCOTTE, <i>Le chat et le chien dans le dialecte et le folklore du Centre</i>	82
Louis REMACLE, <i>Le wallon "stasse, terme de pêche</i>	102
Mélanges	
Louis REMACLE, <i>Le wallon coyefô</i>	118
Louis REMACLE, <i>Dérivés du type "de-calin-er"</i>	120
Louis REMACLE, <i>Le toponyme amérlète (Esneux)</i>	124
Jules HERBILLON, <i>W. (Mons) ornebot « maladroit »</i>	125
J.L., <i>Un compliment wallon-français de 1764</i>	126
Pierre RUELLE, <i>Mots borains désignant des objets indéterminés</i>	129
Comptes rendus	
Chronique	
	134
	143

SOCIÉTÉ DE LANGUE
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

Cotisations : Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (325 F) ou de *membre protecteur* (minimum 500 F) au C.C.P. ci-dessous.

Vente des publications : s'adresser exclusivement à Roger Pinon, C.C.P. Compte Affaires 000-0765039-97, quai de Rome 10, B^e 031, 4000 Liège. Une liste complète des publications disponibles est en préparation et sera jointe à un prochain numéro de la revue.

Extrait du catalogue :

Les Dialectes de Wallonie, t. 1 (1972), t. 2 (1973), t. 3 (1974-1975), t. 4 (1975-1976); le tome 300 F

Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, *Mi p'tit viyadje dès-ans au long*; J. MASSONNET, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)*, 356 pp. 500 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, *Lexique...* (fin) 500 F

Bulletin du Dictionnaire wallon, 23 tomes } s'informer auprès de
Annuaire de la Société, 34 tomes } M. Pinon

Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :

L. LÉONARD, *Lexique namurois*, 1969, 964 pp. 1.450 F
J. FELLER, *Traité de versification wallonne*, 1928, 400 pp. 600 F

Collection littéraire wallonne :

1. J. CLASKIN, *Airs di flûte et autres poèmes wallons*, éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. 250 F
2. W. BAL, *Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes et Contes dou Tièn-al-Bije*, 1956, 110 pp. 200 F
3. G. WILLAME, *Sonnets*, éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp. 125 F
4. F. DEWANDELAER, *Œuvres poétiques*, éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp. 350 F

Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :

1. J.-D. BOUSSART, *Li Rodje Dame* 100 F
2. É. GILLIARD, *Li Dérène saison* 100 F
3. M. DUSSAUSSOIS, *Êt l'iviér qui va v'ni* 100 F



Imprimé en Belgique

BD. 27.157